

Envoyé par M. Desportes avec la Dep. N° 71.

L'AN

MILLE SEPT-CENT QUATRE-VINGT-QUINZE,

OU

CONJECTURES

SUR LES SUITES DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE;

PAR le Comte DE MONTGAILLARD.

Multùm in commutandis moribus hominum, medius annus vallet.

PLI. le J.

A HAMBOURG;

Février 1795.

AVANT-PROPOS.

C'EST *un grand tort que celui d'avoir raison*, disait Voltaire à ce siècle dont il corrompait la morale, l'esprit & les mœurs : mais c'est un malheur bien plus grand aujourd'hui d'annoncer la vérité, de prévoir les événemens, de juger les principes, les erreurs & les crimes qui enchaînent tant de calamités. L'homme qui réfléchit le plus est en effet l'homme le plus infortuné ; & celui à qui la nature accorda un cœur sensible, est chaque jour victime de ses espérances & de ses voeux.

J'écrivais au mois de septembre dernier, à un de ces hommes chargés de l'honneur de conserver l'Europe : " La république „ Française aura son passage du Rhin, & „ les armées de la Convention ne tarderont „ pas à se répandre sur les rives de l'Elbe, „ si on n'emploie à l'instant même les „ moyens les plus vigoureux pour les combattre. „ Je fus traité d'énergumène, d'homme suspect qui cherchait à servir les projets de la Convention en effrayant les puissances de ses succès.

J'écrivais le 15 décembre : " Si on négo-
„ cie, la Convention recueillera le fruit de
„ la négociation : ſi on demande un armiſ-
„ tice, le comité de ſalut public eſt inté-
„ reſſé à le promettre, mais il eſt forcé de
„ ne pas l'accorder : ſi les commiſſaires
„ Hollandais ſe rendent à Paris, ils y ap-
„ prendront bientôt qu'ils n'ont plus de
„ commettans ; ils apprendront à Paris la
„ priſe d'Amſterdam „ Je fus appellé homme révolutionnaire & craintif, contradiction peut-être inexplicable ſans le ſecours de la perfidie.

Mais c'eſt en vain que des défaites journalières précipitent la chûte des gouvernemens, les gouvernemens n'oppoſent à l'excès de tous les dangers qui les menacent, que les mêmes principes, les mêmes moyens & le même ſilence qui ont provoqué ces dangers, & qui les agravent chaque jour. L'inſouciance, la flatterie ou l'ambition repouſſent également les inſtructions de l'hiſtoire & les leçons de l'expérience ; quelques ſpéculations mercantilles, les erreurs de l'avarice, les faux calculs de l'intérêt, ſacrifient l'avenir au préſent ; & une guerre ſans combats, ou des négociations non moins

funeſtes que la paix conſument les derniers jours de la ſociété.

La *vieille* Europe, pour me ſervir de l'expreſſion d'un grand publicite, qui donne peut-être dans un ſeul mot le ſecret de ſix années de malheurs ; la *vieille* Europe ſe carie chaque jour davantage ; l'aveuglement y eſt tel que le principe démocratique ſe répand même dans les cabinets ; preſque tous ſuivent ſans le ſavoir des idées républicaines, & les émiſſaires de la Convention oſent préparer leur poiſon juſques dans les conſeils des Rois.

Ce poiſon de l'anarchie circule dans tous les cœurs ; par-tout on s'agite, on raiſonne, on appelle la ſédition ; elle a ſes courtiſans & ſes flatteurs, & ils trahiſſent également pour la ſervir, les loix, la vérité & les ſouverains.

Lorſqu'on oſe parcourir l'Europe par la penſée, on voit tous les Etats prêts à tomber les uns ſur les autres ; les nations, les empires & les ſiècles tout va devenir la proie de la révolution Françaiſe ; car il ne faut plus qu'un moment pour décider ſi les ſouverains, ou ſi les députés de la Convention Nationale ſont des uſurpateurs. Nous touchons

à l'inſtant où un combat déciſif apprendra à l'univers, ſi on doit compter les autorités les plus légitimes parmi les tyrans, ou les aſſaſſins & les régicides parmi les Monarques; ſi la propriété n'eſt pas le droit ou le fruit du brigandage, & ſi les loix les plus ſacrées ne furent pas des abus de la tyrannie la plus ancienne.

En réfléchiſſant ſur le paſſé, en obſervant le préſent, on peut juger aiſément de l'avenir. Ce bouleverſement prépare à l'Europe plus de maux que les conquêtes des Romains, les innondations des Barbares & les dévaſtations des Normands ne lui en ont fait éprouver. Les Romains, les Barbares, les Normands, laiſſaient du moins aux vaincus leurs dieux, leurs loix, ou leurs propriétés : la Convention Nationale ne leur apporte que l'athéiſme, le brigandage & la haine de l'ordre.

Que deviendrons-nous? Se demande aujourd'hui tout le monde. *Que fera demain la Convention Nationale?* L'incertitude, l'apathie, ou la lâcheté tournent tous les regards vers le comité de ſalut public, & l'Europe ſemble attendre ſa deſtinée des fautes ou des remords de quelques hiſtrions

& de quelques avocats. Que l'on cesse de les craindre, & ils cesseront bientôt d'être redoutables. Qu'on se mette en état de combattre la Convention, & elle sera vaincue : il faut la dissoudre, ou se préparer à lui obéir à la fin de la campagne prochaine.

L'intérêt de l'Europe est aujourd'hui tout entier dans le présent. L'intérêt des Souverains ; c'est-à-dire, de l'ordre & des loix, est tout entier dans la justice, la grandeur d'ame, le désintéressement. L'intérêt des peuples est tout entier dans la soumission, le courage, le sacrifice d'une partie de leurs propriétés, pour assurer la conservation de toutes les propriétés ; car, l'on va combattre aujourd'hui, non pas pour savoir qui doit règner, mais qui doit exister ; les peuples ou la Convention Nationale, les loix ou les assassins, l'ordre ou l'anarchie ; ce n'est pas un Souverain, ce n'est pas un Ministre opposés à un Ministre ou à un Souverain, c'est une nation toute entière que des brigands forcent à fondre sur l'Europe.

Il ne s'agit plus de conquérir, mais de conserver. La politique la plus saine est aujourd'hui la politique la plus adroite. Le parti le plus honorable est devenu le parti

le plus ſûr. La première, la plus ſacrée de toutes les loix, eſt de faire ce que le bien d'un Etat, la conſervation de la ſociété exigent impérieuſément, mais la néceſſité, ſource de tant de belles actions, & ſouvent des vertus des hommes, eſt encore aujourd'hui du côté de la cauſe la plus juſte.

Chaque défaite dans cette guerre devient une raiſon pour la continuer; mais ſi les intérêts particuliers de chaque claſſe ne ſe rapportent pas tous au bien commun, il faut que le corps ſocial périſſe.

Les jacobins ont révolté l'Europe, ils portaient avec eux l'horreur qu'ils devaient bientôt lui inſpirer; les *modérés* ne cherchent qu'à la ſéduire, & les principes que la Convention développe ſont bien plus dangereux que ne l'étaient les jacobins; car, on peut ſe défendre contre le poignard, mais on eſt ſans armes contre le poiſon.

Si les Gouvernemens *reconnaiſſent les droits de l'homme ou de l'inſurrection*, ils conſacrent leur propre anéantiſſement; ſi les Souverains ne puniſſent pas le régicide, ils ſignent leur arrêt de mort; s'il exiſte *un accommodement* avec l'anarchie & le bri-

gandage, c'en eſt fait de l'ordre & de la propriété.

Il ne ſaurait exiſter dans aucun gouvernement d'obéiſſance aux loix, lorſqu'une impunité auſſi éclatante viendrait en provoquer ſans ceſſe la violation.

Il faut préſerver l'Europe comme la France de la *modération* de la Convention Nationale, elle enfanterait dans tous les Etats la *régénération* & la mort; il ne faut pas acheter quelques momens de ſuſpenſion d'armes par des ſiècles de malheurs & de guerres; il faut *réhabiliter* en Europe la religion, la royauté & les loix, & par conſéquent, il faut les reconnaître en France.

Les Souverains ſont l'image de la divinité, mais ſi l'on craint Dieu à cauſe de ſa puiſſance, on l'aime, on l'honore à cauſe de ſa juſtice. La juſtice eſt le plus bel attribut de l'autorité, & la juſtice n'eſt que la conſervation de l'ordre & la protection des loix.

La royauté a encore des amis, mais les Rois n'en ont plus; la trahiſon les environne de toutes parts, & leurs bienfaits ne font plus que des ingrats. Malheureuſement encore; on eſt moins fidèles à meſure qu'on eſt plus obligé de l'être; comme il n'y a pas

d'ingratitude pire que celle de l'homme qui n'a pas mérité le bienfait. Que l'on contemple la cour de Louis XVI ; la liste des pensions y est devenue celle des ingrats, & les faveurs les plus grandes y ont fait les plus grands rebelles, à la réserve de ces noms toujours fidèles à l'honneur, & chers à la monarchie, qui avaient voué un attachement incorruptible à la personne & non pas à la fortune du Souverain ; il a fallu aller chercher la monarchie & l'honneur dans le fonds des provinces, où on se mettait encore à l'abri du nom de *Courtisan*, & où on méritait celui de sujet.

J'élèverai ma voix en faveur de la vérité. Quelle que soit l'inutilité de ses efforts, l'homme de bien les doit tous au maintien des autorités légitimes, à la conservation de ces principes sacrés sur lesquels repose l'ordre social. Le dévouement le plus entier à mon Roi, le zèle le plus ardent pour le salut de ma patrie, le respect le plus vrai pour les Souverains, animent mon cœur & dirigent ma pensée.

Indifférent sur les lieux, les tems & les personnes, je parlerai aux amis des loix & des peuples. Quant à ces hommes qui pensent sur la foi d'autrui, & qui n'ont jamais

eu la propriété d'une de leurs idées ; à ces hommes qui ne ſentent les maux publics que par leur intérêt particulier, qui, froids & compacts, comme leur or, vivent en individus iſolés dans le pays qui les vit naître ; à ces *Philantropes*, dont la fortune eſt inviſible, & qui ne laiſſent nulle part ni patrie, ni gouvernement, ni famille, ni amis ; quant à tous ces modérés, par lâcheté ou par pareſſe de l'ame, & non par vertu ou par amour de leur pays, auſſi dépourvus de zèle & d'affection pour le bien public, qu'empreſſés de le faire paraître ; quant à ces eſprits faux qui n'ont que des vues dangereuſes, à ces cœurs perfides qui trahiſſent & la ſociété & leur ſouverain, à ces ames flétries par la cupidité ou l'ambition qui craignent tant la gloire & redoutent ſi peu le mépris ; quant à tous ces hommes, enfin, qui ont beſoin de calomnier ou de haïr pour vivre, ils peuvent me prodiguer également leurs éloges ou leurs ſatyres. Je leur déclare ici, une fois pour toutes, que je ne répondrai à aucune perſonnalité, leur mépris fait la tranquillité de l'homme ſage.

Je dirai aux hommes honnêtes & vertueux de tous les pays : le devoir d'un ſujet fidèle eſt de ne jamais déſeſpérer du ſalut de ſa pa-

trie ; & plus ſes malheurs ſont grands, plus il doit redoubler de zèle & d'efforts pour la ſervir.

Membre de cet Etat d'où dépend le ſort de tous les Etats, ſujet de ce Monarque dont tous les malheurs ont entouré le berceau, dont une priſon voit élever la jeuneſſe, & dont les droits répondent cependant aux Souverains de tous leurs droits ; je n'aurai point à me reprocher ce ſilence qui approuve l'erreur ou qui excuſe le crime. Le ſerment que l'on a prêté à ſon Souverain, eſt un lien que la captivité du Monarque rend plus ſacré encore ; & c'eſt quand tout ſemble ſe réunir pour accabler un Roi-enfant, que ſes fidèles ſujets doivent ſe ſerrer de plus en plus autour de ſon trône. Je défendrai ſes droits, en pleurant ſur ſon ſort.

Le 28 janvier 1795.

NB. L'ouvrage que l'on va lire formait la ſuite des *Réflexions* que j'ai publiées au mois de décembre. Il fut remis les derniers jours de ce mois, à un Miniſtre d'une des puiſſances coaliſées, auſſi recommandable par ſon attachement à ſon Souverain, que par les qualités de ſon eſprit & celles de ſon cœur. *Des conſidérations politiques* en firent différer l'impreſſion. Je publie aujourd'hui cet ouvrage ; j'en ai ſupprimé les détails, qu'il ſerait imprudent de faire connaître ; j'y ajouterai les réflexions que la priſe de la ville d'Amſterdam, & par conſéquent la conquête de la totalité des ſept Provinces-Unies, qui va en être la ſuite, préſentent naturellement.



L'AN

Mille sept-cent quatre-vingt-quinze,

OU

CONJECTURES

Sur les suites de la révolution Française.

La situation dans laquelle la Convention Nationale est forcée de s'engager chaque jour davantage, mérite l'attention la plus particulière ; c'est en vain que la terreur, l'égoïsme, la lâcheté ou l'ambition chercheraient à détourner leurs regards de ce spectacle aussi déplorable que nouveau dans l'histoire des nations ; il intéresse trop essentiellement le sort de tous les Etats ; celui des générations futures, et l'existence de la société elle-même, pour ne pas suivre dans tous ses écarts, cette assemblée que la crainte de l'échafaud, bien plus que la lassitude du crime, force de reculer, aujourd'hui, sur ses propres ruines.

Neuf mois se sont à peine écoulés depuis l'instant où la Cenvention Nationale, frappée d'épouvante et pleine de lâcheté, ne voyait autour d'elle que la tyrannie de son dictateur, et la vengeance des puissances coalisées. Roberspierre disposait à son gré de la tête de ses collègues et de la fortune de l'empire; les généraux ennemis marchaient à grands pas vers sa capitale. Paris n'était plus qu'une vaste prison où les bourreaux moissonnaient à leur gré les familles entières. Le silence et la mort habitaient cette enceinte, et le sang des victimes flottait au pied des murs de ce palais, où chaque forfait avait sa récompense, où chaque assassin avait son protecteur. Frappées de la même calamité, les provinces recevaient, sans murmurer; l'arrêt de leur proscription; des villes entières disparaissaient de dessus la surface du royaume, les fleuves roulaient parmi des flots de sang les cadavres de l'enfance et ceux de la vieillesse, et la France n'était plus qu'un tombeau immense où la vertu, la fortune et l'honneur, sans secours comme sans espoir, recevaient aujourd'hui, l'ordre de descendre demain.

Une famine dévorante menaçait les restes de cet empire, dont tous les esclaves, condamnés au triomphe du crime, allaient chercher sur les frontières une mort que précédaient du moins quelques instans d'abondance et quelques lueurs de liberté. La populace de Paris, ivre de sang et de brigandage, garantissait au comité de salut public la soumission de ses victimes. Une longue habitude de l'esclavage, cet abrutissement qui en est toujours l'effet, cette corruption qu'on peut dire naturelle aux grandes cités, et cet égoïsme dont notre siècle porte le caractère flétrissant, toutes ces causes laissaient sans inquiétudes ce tyran, que fatigua souvent la servile patience des Français; ce monstre qui, peut être même involontairement, proféra plusieurs fois ces paroles où Tibère exhalait son mépris pour le sénat qui prostituait à ses pieds les restes de la liberté du monde.

Rien ne balançait plus le pouvoir de Robespierre, *Camille-des-Moulins* et *Danton* venaient d'expirer sur l'échafaud; *Momoro* et *Ronsin* y avaient porté leurs têtes. Une indiscrétion de *Momoro*, avait vendu au dictateur les secrets d'une faction *étrangère*,

et la lâcheté de *Ronsin* laissait entre ses mains *la force armée révolutionnaire*, et la commune de Paris, qu'elle que fut l'impudence avec laquelle Robespierre se jouait du peuple et de la Convention ; la Convention et le peuple lui prodiguaient la soumission et les adulations les plus viles : car la flatterie fut toujours la compagne inséparable du pouvoir, et il n'est pas de souverain comme il n'est pas de tyran, qui ne l'aient trouvé dans leur cour.

La Convention Nationale louait Robespierre de sa *clémence*, le peuple célébrait *ses vertus* ; des députés qui jouissent aujourd'hui d'une grande influence, en prononçant ces mots, mendièrent la faveur de ramper à ses pieds ; André Dumont, Amar, Sergent, Panis, le Gendre, Sevestre, Bourdon de l'Oise, ect. fatiguèrent sa fortune de leurs éloges ; et plusieurs représentans du peuple, dont les mains comblent dans ce moment les cachots qu'elles avaient creusé, demandèrent à être les gardiens des jours de Robespierre contre leurs propres collègues.

Un déluge de sang inondait la France, chaque famille pleurait une victime, chaque

que individu allait devenir une foule de personnes, se tuaient volontairement pour prévenir leur condamnation, et pas un homme n'osait poignarder le monstre qui ordonnait à la mort de frapper une génération entière, tant la crainte et la servitude avaient abâtardi les ames ! Il n'existait plus en France, ni parens ni amis. La main dont on implorait le secours était celle dont on recevait la mort, tous les nœuds avaient été rompus à la fois, et déja le fils s'était présenté, la tête de son père à la main aux jacobins, c'est-à-dire à la Convention Nationale. Roberspierre avait tellement dépravé les mœurs publiques, qu'il les avait rendu férores; les femmes suivaient, en chantant l'hymne de la mort, les condamnés jusqu'au lieu du supplice ; et ce sexe, dont la faiblesse est si voisine de la cruauté, insultait les cadavres; fatigué de les dévorer, le peuple pressé chaque jour au pied des échafauds, aimait mi ux voir des supplices que de ne rien voir. Il comptait les têtes, il écoutait avidement leur dernier soupir. C'est ainsi que les temples mêmes de Rome étaient changés en boucheries, lorsque Marius y dictait ses proscriptions.

Ce même peuple qui deux cents ans auparavant, avait exigé que l'effigie de l'amiral de *Coligny* eût un cure-dent à la bouche, parce que c'était la contenance ordinaire de ce grand homme, ordonnait aux bourreaux de se couvrir *du bonnet rouge*, en conduisant *Hébert* et *Ronsin* à la mort, comme il leur ordonnerait dans trois mois de charger des médailles et des écharpes nationales *les représentans du peuple*, qu'un arrêt encore plus juste enverrait à l'échafaud.

Mais, sûr de régner impunément dans les murs de Paris, Roberspierre voyait en tremblant les succès des armées combinées : quelques fautes qu'il osât se promettre de leur *mésintelligence* ou de leur ambition, il redoutait des conquêtes auxquelles le mécontentement des provinces et le désespoir des individus ne manqueraient pas de se rallier, par-tout on se taisait encore, mais par-tout on allait invoquer un libérateur ou un vengeur. Effrayé de l'énormité de sa puissance, et de la lâcheté de son génie, Roberspierre allait renoncer à l'empire des crimes, il reculait au pied de ce trône, où ils le forçaient de s'as-

spoir; il fuyait en Suisse, et une partie considérable de la Convention devait achever de corrompre l'enfance de ce monde, où, depuis un siècle se réfugient de toutes parts, les individus que l'Europe rejette de son sein.

La lenteur et le silence des puissances coalisées, le peu d'ensemble de leurs opérations, le mauvais début de la campagne, des intelligences adroitement ménagées, une connaissance précise des projets des cabinets, (1) l'amour de la domination, enfin, et le besoin du crime, rendirent à Roberspierre ses desseins, son audace et ses bourreaux; il dressa aussi-tôt les listes de la mort, six cent mille personnes y furent dévouées : des légions nouvelles furent condamnées à la victoire, et un nouveau torrent de barbares se répandit sur les frontières de la Flandre.

---

(1) Les membres des comités de la Convention se vantent impudemment de connaître les secrets des cabinets, et d'avoir par-tout des intelligences. Il serait cependant difficile de nier que plusieurs opérations importantes ne soient venues à leur connaissance long-tems avant leur exécution.

Si les armées Françaises résistaient aux armées alliées, mais sans les repousser ; si elles garantissaient les frontières de la France, mais sans pénétrer dans les Pays-Bas Autrichiens ; si le printems et l'été se consumaient en combats inutiles, et laissaient les opérations militaires des puissances dans l'état où elles se trouvaient ; si pendant cet intervalle, l'or, les intrigues, ou les négociations n'obtenaient pas le succès dont Roberspierre flattait ses espérances ; s'il ne parvenait pas à jetter la défiance parmi les cabinets, et à les armer les uns contre les autres, alors, et il ne faut plus craindre de le dire aujourd'hui, alors Roberspierre osait proclamer le monarque dont il avait assassiné le père ; et reconnaissant des droits dont un crime nouveau devait bientôt le rendre maître, il espérait obtenir des puissances coalisées une paix ou une trêve que la France eût signé avec transport.

Tels furent les projets du monstre, il les conçût, mais les événemens en disposèrent. Forcés de vaincre, les Français inondent la West-Flandre et le Hainault. Le courage, la discipline, la gloire, tout cède à

leurs efforts. La terreur les précède et le brigandage les suit. Bientôt les armées alliées se séparent, leurs généraux n'entrent plus dans leurs villes que pour en sortir, et le Rhin voit arriver sur ses rives les restes de cette armée, qui, deux mois auparavant, déployait ses drapeaux triomphans sur les rives de la Seine, si on eût osé concevoir une grande idée, exécuter un grand projet. C'est ainsi qu'Annibal ne pouvant délivrer Capoue, marchait droit à Rome, et y répandait la consternation et l'effroi

Ces conquêtes qui ouvraient à la France des plaines fertiles, et qui fermaient aux alliés les frontières de la France, dissipèrent la crainte qu'ils avaient inspiré à la Convention Nationale. Elle vit tout le danger qui la menaçait dans son sein, et chaque député n'ayant plus à redouter le glaive de la loi, frémit à l'aspect du supplice dont Roberspierre ordonnait les apprêts. Son pouvoir avait été immense, pendant que les ennemis occupaient le territoire de la République; car, le salut de la patrie était devenu l'excuse de la tyrannie et des assassinats; il fallait, disait-il, les

commettre pour éloigner les vainqueurs ou pour prévenir les trahisons. C'est alors qu'il faisait immoler cette princesse, le modèle des vertus et des graces, cette victime auguste, dont la statue conservera éternellement cette inscription : Elizabeth, *sœur et tante du Roi.*

Après la prise de Landrécies, Roberspierre régnait en France sans collègues comme sans sujets ; après la prise de Bruxelles, il n'eut plus que des ennemis ou des rivaux : la victoire rendit aux députés de la Convention tout leur orgueil, en les débarrassant d'une partie de leurs inquiétudes. Cette assemblée crût avoir vaincu dans la Belgique, lorsqu'elle n'avait fait que trembler à Paris, et la puissance de Roberspierre vint humilier encore son amour propre en ajoutant à la terreur qu'elle lui inspirait depuis si longtems. La Convention effrayée de sa faiblesse conspira contre un homme que tout le monde redoutait et que personne n'avait aimé. Averti de l'orage qui se formait autour de lui, Roberspierre méprisa trop des députés qui n'avaient su que le craindre, et lorsqu'un mot de sa bouche pouvait

dissoudre la Convention, et élever son trône au milieu de cet antre des jacobins qui eussent proclamé *Dictateur de la liberté*, le brigand qui les eût constitués *Assemblée Nationale* il fut renfermer sa puissance dans les murs de l'Hôtel-de-Ville. Privé nécessairement de la multitude, et séparé de ses crimes, il devait succomber sous les décrets de cette Convention, entre les mains de laquelle il laissait, dans le même instant, la force armée, le trèsor national, et l'opinion, qui dans les momens de crise, finit toujours par se ranger du côté des factieux qui la dirigent avec le plus de violence. Roberspierre fût vaincu par ses complices, il acheva d'expirer sur l'échafaud.

Il ne sera peut-être pas inutile de faire ici une observation. Elle suffirait pour juger cette multitude qu'on appelle le peuple, dont chaque parti se sert toujours avec le même succès, et que chaque parti craint et méprise également. L'homme le plus généralement abhorré en France, Roberspierre était accusé, condamné, son arrêt de mort était prononcé, et le peuple étonné se demandait la cause des mouvemens

qui agitaient Paris ! la section des *Gravilliers* assiégeait l'Hôtel-de-Ville, et cette force armée ignorait quel était le coupable, la Convention Nationale ou Roberspierre ! Lorsque sa tête fut tombée, la Convention Nationale eût raison, mais il fallût qu'elle assurât le peuple, que Roberspierre avait été un tyran; tant ce bon peuple se doutait peu qu'il fût esclave avant la chûte de ce monstre, tant les *Parisiens* croyaient peu que Roberspierre pût leur tendre un piège aussi perfide, et que celui qui ne cessait de se dire leur défenseur le plus zèlé était devenu leur oppresseur le plus violent !

Rien ne prouve avec plus de force combien le peuple est, de sa nature, enclin à la servitude; elle est, en effet, le besoin de sa faiblesse et de son ignorance. Tous ces hommes qui se *lèvent aujourd'hui en masse contre les terroristes, et sur les cadavres desquels il faudra passer pour arriver jusqu'à la Convention, tout ce peuple Parisien*, si brave quand il n'a plus rien à craindre, obéiraient avec une merveilleuse docilité au successeur de Roberspierre, comme la populace de Rome obéissait successivement à Ti-

bere, à Caligula, à Néron, à Domitien, etc. Ce n'est pas de liberté, c'est de licence et de dons que le peuple est avide, et on est toujours sûr, au contraire, de le dégoûter de la liberté en lui prodigant des specta- et en lui promettant l'anarchie.

Dans tous les siècles comme dans tous les états, le peuple a la même couleur dans ses mœurs et dans ses passions. Il méprise ceux qui le flattent, il craint ceux qui ne le redoutent point; car c'est la sédition qui est hardie, le peuple n'est que timide. Ce qu'on exige de lui, on l'a toujours; ce qu'on lui demande, on ne l'obtient jamais. Il faut le rendre heureux malgré lui-même ou s'attendre à en être déchiré. Sans reconnaissance comme sans affection, car ces sentimens ne sont jamais pour lui que de l'enthousiasme, le peuple oublie le bien qu'on lui fait, il est insensible à la gloire qu'on lui procure, la clémence, la bonté même d'un maître, ne sont à ses yeux que des preuves de sa faiblesse ou de sa vanité. Le peuple passe sa vie à proscrire les gens de bien, et à leur élever des statues après leur mort. Il fait mourir *Socrate* et *Phocion*, et il enterre au champ de Mars *Marius* et

Sylla. Il tourne chaque jour en dérision les vertus paternelles de Louis XII et d'Henri IV, il respecte pendant un siècle Louis XIV, ou le souvenir de sa puissance, car les grands Rois règnent long-tems encore après leur mort. La populace de Rome, comme celle de Paris, n'a-t-elle pas aimé la présence de Néron? Elle lui procurait les spectacles et l'abondance. Aussi ce *peuple-Roi* craignait moins la barbarie du monstre qu'il ne redoutait son absence. Il lui décerna les honneurs divins; il fit plus, il regretta sa mort, et il fallût l'avertir d'accorder quelques larmes à celle de *Titus.*

Peu s'en est fallu que la Convention Nationale, dans les premiers instans de son ivresse, n'ait daté d'un *style* nouveau la conquête de ses décrets; mais obligée de résister à toute la puissance de la faction dont elle n'avait abattu que le chef: elle se vit dans la nécessité d'attaquer avec les armes de la modération des hommes qui avaient un si long usage de celles de la tyrannie. Il fallait la rendre odieuse, et par conséquent, ne pas l'imiter. La Convention eût été vaincue, dès la première journée, en combattant de forfaits contre

les jacobins ; car, toutes les autorités *constituées* étaient en leur pouvoir, et tous les assassins à leurs ordres. Elle promit donc la vie à tous ceux qui n'espéraient plus que la mort, et en affectant une modération qui n'était pas plus dans sa volonté que dans son pouvoir, elle résista, ainsi, à ses premiers succès. Mais, cette assemblée s'apperçut bientôt qu'elle serait forcée de suivre des principes qu'elle s'était trop hâtée d'annoncer ; les murmures devinrent des plaintes, et de toutes les parties de la France s'éleva presqu'au même instant, un cri général contre le brigandage et les assassinats. Il fallût donc les proscrire à leur tour, ou s'exposer à devenir leur victime.

Lorsqu'on laisse respirer une nation qui fût long-tems opprimée, lorsque la tyrannie et les proscriptions suspendent leurs coups, toutes les atrocités qu'elles ont traînées à leur suite, sont d'abord attribuées au malheur du tems ; c'est-à-dire, à la nécessité. Les chefs du gouvernement en sont acquittés du moment qu'ils donnent le repos à leurs sujets : ils le remercient de tout ce qu'il leur accorde ; ils ne l'accusent pas de tout ce qu'ils ont été forcés

de souffrir ; et si on leur présente alors un grand coupable, il demeure seul chargé de la haine publique. La Convention Nationale, en s'emparant de l'autorité, après un maître aussi cruel que le fut Robespierre, avait donc un avantage immense ; elle avait si peu à faire pour recevoir la soumission et les vœux de la Nation Française, qu'il était presque impossible qu'elle n'en devint pas la maîtresse.

La Convention Nationale avait tout à craindre, et elle n'avait rien à espérer en déployant cette tyrannie dont la plus grande partie de ses membres avaient été complices, ils cherchèrent à ne pas être victimes : ils songerent en même tems à sauver leurs jours et à conserver le fruit de leurs rapines. Ils sentirent le besoin où ils se trouvaient de séduire, par des apparences de justice, l'Europe que les forfaits des jacobins avaient révolté, et ils obéirent à la nécessité de donner un spectacle nouveau au peuple le plus amoureux de la nouveauté. Semblable à ces bandes d'aventuriers et de brigands, qui après avoir secoué le joug de leurs chefs se partagent ses dépouilles, et s'imposent des règles de jus-

tice pour en jouir sans crainte ; la Convention Nationale le désarma elle-même pour prolonger la patience de la Nation Française, et pour résister ainsi à la coalition des puissances, si elle ne parvenait pas à la dissoudre et à tourner leurs armes les unes contre les autres.

La continuité de ces victoires qui étonneront encore plus la postérité qu'elles ne déshonorent ce siècle, laissa de jour en jour à la Convention Nationale la liberté de relâcher de plus en plus les ressorts de ce despotisme dont elle recueillait l'héritage. Elle appella donc, *assassinats* les jugemens rendus par les tribunaux révolutionnaires, elle ouvrit les prisons, elle craignit de trouver des coupables, elle chercha des innocens jusques dans ces deux ordres dont elle avait elle-même proscrit l'existence : elle parla de clémence, mais elle évita avec soin la justice, en déclarant hautement que les suppliciés étaient morts de la main des assassins, elle garda la subsistance de leurs familles. Elle leur permit de répandre des larmes, mais elle leur défendit de réclamer, de faire valoir les droits affreux qu'elles leur donnaient.

Elle promit la vie, mais elle retint la fortune; et en punissant le crime, elle voulut en conserver tous les avantages. Elle fit traîner au panthéon les restes de ce scélérat qui avait provoqué, pendant quatre années entières, le meurtre et le pillage; et elle mit les propriétés sous la sauvegarde de ces mêmes loix qui plaçaient au rang des dieux de la république le criminel le plus vil de la république et le brigand le plus acharné contre les propriétés. La Convention Nationale en un mot, voulait bien paraître juste, mais elle ne consentait pas à le devenir; elle voulait être tyrannique, mais elle avait besoin de le paraître moins; elle cherchait à détruire les jacobins, mais elle craignait trop de les combattre, pour ne pas préférer la honte d'un accommodement, s'il pouvait être possible, aux dangers d'une semblable guerre civile.

Cette assemblée ne tarda pas à s'appercevoir que le despotisme ne fait jamais impunément le sacrifice d'une partie de ses droits ou de sa force. Elle oublia qu'on ne peut, sans danger, changer tout d'un coup le gouvernement même le plus vicieux, et qu'on avait craint à Rome de jetter la ville dans un grand désordre, en touchant

avec trop d'empressement aux loix imposées par Sylla. La Convention ne gouvernait qu'avec la puissance de Roberspierre, et elle dénonça cette puissance à la nation, sans aucun ménagement. L'opinion vint aussi-tôt assiéger de toutes parts *des députés* qui demandaient à l'opinion des partisans et des défenseurs. Le peuple vit dans la modération ces subsistances et ce bonheur dont les spectacles et les échafauds lui avaient fait supporter si long-tems la privation. Fatigué de crimes, il voulut, il demanda un gouvernement et des loix ; c'est-à-dire, *un changement de choses*. Trop faible encore pour résister à la rage des jacobins, et forcée de la provoquer chaque jour davantage, la Convention Nationale se démit enfin d'une partie de sa puissance ; elle plaça des bornes devant la cupidité et les forfaits de ses propres membres ; elle rappella dans son sein 70 de ses collègues à qui une grande injustice avait épargné de grands crimes ; elle leur déroba le prix de tous les maux qu'ils avaient si involontairement soufferts dans des prisons réservées à l'honneur et à la vertu ; elle emprunta *leur innocence* pour obtenir sa grace

aux yeux de la nation Française; elle avoua toute sa lâcheté, elle dévoila toute la tyrannie de Roberspierre pour éviter la haine vouée à ses complices. Mais, en flétrissant chaque jour de sa vie, la Convention ne pût échapper au mépris qu'elle inspirait elle-même depuis sa naissance, à ce peuple dont elle avait si long-tems favorisé les excès. Il consentit à recevoir ses loix, mais elle fût obligée d'annoncer qu'elle chargerait désormais l'opinion publique du soin de leur exécution.

Dans cet état de chose, la Convention était perdue sans ressources, si la victoire s'était arrêtée un moment dans le camp des puissances coalisées, ou si la sagesse et l'énergie avaient présidé à leurs conseils. Accoutumés à ne plus craindre la victoire, les soldats de la république reculaient d'heure en heure les frontières de la France, et déja la terreur de l'Europe ne pouvait plus être comparée qu'à son aveuglement; la conquête d'une partie de la Hollande acheva d'ôter à la Convention tous les moyens de terreur et de violence dont elle avait si long-tems abusé. Il fallut enfin renoncer à commettre des crimes et se résoudre

dre à faire des loix. La France entière délivrée de ses géoliers proscrivit ce régime *de sang et de rapines* qu'elle célébrait depuis cinq ans, sous les noms *de liberté et d'égalité*. Elle offrit ses sermens et sa soumission au parti qui écraserait les jacobins, et fermerait sur eux la porte des tombeaux. Elle consentit à rester esclave, mais elle voulut être tranquille; elle se hâta de sacrifier *sa liberté* à son repos, car sa liberté lui devenait chaque jour plus à charge. En avilissant l'esprit et en dénaturant les mœurs de la nation Française, Roberspierre l'avait préparée à l'esclavage bien plus facilement et bien plus sûrement que la corruption, le luxe et l'ingratitude envers un Souverain dont chaque parole était un vœu et chaque action un bienfait pour son peuple. Mais, bientôt la nation Française aura besoin de verser des larmes éternelles, sur le sort qu'éprouvèrent les vertus de Louis XVI. La mort d'un Roi est toujours vengée par la justice ou par l'indignation publiques. Charles Ier. reçoit depuis cent ans, au pied de sa statue les remords de la nation Anglaise. Il n'est pas de Français qui n'éprouve tous ceux qu'inspire le plus

grand attentât de ce siècle ; il n'est pas de *républicain* qui ne cherche bientôt à appaiser la postérité en élevant des autels à ce Roi qui implore aujourd'hui, dans le sein de la Divinité, le pardon pour ses assassins et le bonheur pour son peuple.

Si la France paraissait plus embarrassée de *sa nouvelle liberté* qu'elle ne l'avait été de de l'esclavage, la convention tremblait à chaque victoire qu'elle était obligée de remporter sur les jacobins. Elle ordonnait l'incarcération de la plupart de ceux que la vengeance publique lui dénonçait dans les départemens, et bientôt après elle rendait la liberté aux membres des administrations ou des comités les plus connus par leur dévouement aux principes des jacobins. A peine douze de ces scélérats, dont il faudra épargner le nom aux races futures, expièrent-ils les forfaits dont ils avaient souillé leur patrie. La Convention craignit sur-tout de frapper ceux de ses membres qui avaient aidé le plus puissamment la tyrannie de Robèrspierre ; elle eut besoin que la France demandât nominativement leur supplice, tant la Convention craignait, de la bouche de ses complices, quelque

aveu embarrassant pour sa nouvelle probité ! Il fût aisé de voir cependant, et cette espérance devint une consolation, que le moment n'était pas éloigné où l'assemblée les enverrait à l'échafaud. Il attend cet homme qui a tiré un si horrible avantage de sa bassesse et de ses vices, Barrère doit cesser d'exister avant la fin du mois de mars. Sa mort, celle de ses principaux complices achèveront d'imprimer à l'opinion publique le mouvement qui précipite la chûte de la révolution ; car l'opinion maîtrise aujourd'hui avec tant de force la Convention Nationale, que cette assemblée est dissoute, si les puissances coalisées la dénoncent enfin à la monarchie : on peut gouverner un bon vaisseau contre les tempêtes, mais on est obligé d'abandonner aux vents la planche du naufrage.

En effet, la Convention ne sait plus ce qu'elle doit accorder, ce qu'elle peut refuser à l'opinion publique ; la Convention a usé jusqu'à sa propre dégradation. Il est impossible qu'elle résiste à la destruction des jacobins, et qu'elle puisse survivre long-tems à l'anéantissement du régime révolutionnaire qui en est à la fois le moyen

et le résultat, si toutefois le silence des puissances coalisées ou leurs revers ne prolongent pas son existence et ne lui laissent pas la force nécessaire pour nommer ses successeurs ; car il paraît que la Convention ne tardera pas à les appeller et à former les *assemblées primaires d'une constitution définitive.* Le peuple est témoin de toute la faiblesse de *ses députés ;* et il prend aujourd'hui, parti dans ces divisions intestines qui mettent à découvert leur lâcheté, leur cupidité et leurs craintes. Du mépris qu'il a toujours fidèlement conservé pour des hommes qu'il voit couverts de tous les vices et agités par toutes les passions, il ne tardera pas à passer à une haine violente et à se déchaîner ouvertement contre cette *représentation* que rien encore n'a mis à couvert des insultes du peuple de Paris, de cette populace dont chaque jour de nouveauté dispose à son tour, et toujours avec le même succès.

La nation Française voit aujourd'hui dans la Convention Nationale un mélange continuel d'orgueil et de bassesse, de crimes et de loix, de tyrannie et de débauche. Le peuple tourne sans cesse en

dérision l'ouvrage et la personne des députés : il voit ces hommes qui lui parlent avec tant de hardiesse, de mœurs et de vertus, en proie aux vices les plus vils et aux dérèglemens les plus infâmes : il les entend s'affliger régulièrement à chaque séance sur la misère publique, et acheter la prostitution la plus abjecte avec la substance de ce même peuple que les mêmes hommes placent toujours sur le trône et tiennent toujours dans les fers. Il voit *ses représentans* accorder, après de longues discussions, un secours dérisoire à la famille dont ils font assassiner le soutien sur la frontière, laisser *Tallien* prodiguer sans crainte à sa *Cléopatre* tous les trésors du crime, et mettre, ainsi que la plupart de ses collègues, aux pieds de l'impudicité les dépouilles sanglantes de cent familles.

Il faut montrer à l'Europe cette orgie dégoûtante devant laquelle tous les souverains vont baisser leur sceptre s'ils perdent un seul instant ; il faut arracher le masque à ces hommes qui n'ayant plus rien à dérober, usurpent enfin à la vertu ses vêtemens et son langage ; il faut mettre à découvert *cette modération et cette justice* qui enve-

loppent les brigandages et les crimes des *Brissotins* comme des *Jacobins*. Il est tems de les dépouiller aux yeux de l'opinion publique.

Il est des hommes vertueux (qu'on me permette ce mot) dans le sein de la Convention Nationale ; il est des députés qui ont gémi sur chaque forfait dont il fallait être ou témoin ou victime, mais ces individus ont gardé le silence devant toutes les factions qui ont passé sur leurs têtes, ils le gardent encore dans ce moment ; leur vœu est pour la monarchie ; ils ont le droit de l'exprimer, car ils n'ont point assassiné leur souverain. On pourra se rappeller ce que je disais au mois de juin : « Un tiers » de cette assemblée appartient à la Royau» té ; la dixième partie, au plus, veut une » république ; c'est-à-dire, des noms Ro» mains, *l'impunité* et l'égalité ; une grande » partie des députés craint également la » hache du dictateur et le glaive des puis» sances. » Depuis cette époque, la monarchie eût été proclamée en France, si la faiblesse et le silence des cabinets n'eussent prolongé l'existence de la république ; c'est-à-dire, de la faction la moins nombreuse

dans le sein de la Convention : les conquêtes de la république n'ont servi qu'à lui enlever des partisans même dans cette assemblée. Les députés qui y sont dévoués à la monarchie, attendent le moment où ils pourront faire entendre leur voix sans danger, mais je suis loin de penser qu'ils se déterminent encore à les braver, si les puissances coalisées ne manifestent point leurs intentions. Ces députés se tairont vraisemblablement dans ce cas, ainsi que les provinces : les puissances n'auront ni parti, ni partisans dans le royaume, *et toutes les factions se réuniront de nouveau pour les combattre*, et pour les diviser d'intérêts et de forces. La France et la Convention obéiront à ces *modérés révolutionnaires*, à ces *ex-jacobins* qui poursuivront alors les jacobins et les royalistes, et qui se déclareront nécessairement en faveur des Brissotins. Il n'y a pas de milieu aujourd'hui pour les meneurs de la Convention, ils sont forcés de condamner ou la journée du 10 août 1792, ou celle du 31 mai 1793. Si les puissances ne se déclarent pas pour la monarchie avant l'ouverture de la campagne (car le desir et le besoin de la paix, ainsi

que l'opinion publique, ne permettront pas à la Convention de prendre *un parti décisif sur le sort de la république* avant d'avoir perdu l'espérance d'obtenir la paix) à cette époque, la Convention déclarera *qu'elle fût tyrannisée* le 31 mai, et elle rappellera *nécessairement dans son sein les Brissotins*; c'est-à-dire ceux de ses membres que les jacobins condamnèrent ce jour-là à la mort. La Convention ne peut pas suivre une autre marche, car pour achever de détruire les jacobins, elle est forcée, je le répète, de les abandonner à l'un des partis qu'ils proscrivirent le 10 août et le 31 mai. Je parlerai plus bas de l'effet qu'une mesure semblable produirait en France et des suites qu'elle aurait pour l'Europe. Je me contenterai de dire dans ce moment, que Brissot va peut-être, *mais pour bien peu de tems*, prendre la place de Marat, comme Marat avait succédé à Brissot; et si cela arrive, les puissances sont plus éloignées de recouvrer leur tranquillité qu'elles ne l'étaient il y a un an. J'ajouterai qu'aucun des membres qui occupent maintenant la tribune et les comités *gouvernans* de la Convention n'est du nombre de ceux qu'on peut appeller

modérés. Les hommes les plus sanguinaires de cette assemblée sont ceux qui y parlent encore avec le plus de hardiesse.

Tallien a exercé dans la commune de Paris le despotisme le plus barbare ; il a exercé dans celle de Bordeaux le brigandage le plus féroce ; il a massacré, *de sa propre main*, au guichet de la Grande-Force et à la Conciergerie, dans la journée du 3 et dans la nuit du 3 au 4 septembre 1792, sept personnes, parmi lesquelles était un vieillard presque octogénaire, prêtre du diocèse de Luçon. Les témoins de ces assassinats existent, il en est plusieurs à Paris qui peuvent en déposer en justice. Je tiens de deux personnes dignes de foi, que le hasard conduisit près des prisons que j'ai nommées et que la foule y retint forcément quelques instans, qu'elles y virent Tallien couvert d'un mauvais vêtement, assommer *à coups de massue* les prisonniers que le peuple condamnait à mort ; elles l'entendirent crier à la populace, *de ne point faire grace à un seul prêtre ni à un seul noble ;* dire aux assassins qui l'environnaient, *que les prisonniers avaient tous subi des interrogatoires secrets, d'où il résultait que pas un ne pouvait être innocent : que la*

commune de Paris avait les preuves les plus évidentes que ces prisonniers avaient formé, après le 10 août, le complot d'incendier les fauxbourgs St. Antoine, St. Jaques et St. Marceau, et d'y faire égorger toutes les personnes au-dessus de 15 ans, ect.

Tallien écrivait à Rolland, le premier septembre : « Soyez sûr que la commune » de Paris est encore celle du 10 août, je » vous réponds en son nom, des restes de » cette journée. Je pense comme vous, il » ne faut pas livrer de demi-combat, et on » ne mérite pas la victoire quand on craint » de répandre le sang. Barnave a avancé un » grand principe, (1) il doit être celui » d'un véritable *Cordelier*. Marat devient » de plus en plus nécessaire, et ces sortes » de *fous-tygres* ne sauraient assez se payer, » ils *déblayent* la besogne. Si vous voulez » qu'elle aille, n'oubliez pas que l'argent » est le nerf de l'intrigue : le bon ami Figaro » a tellement persuadé cela au fauxbourg » St. Antoine, qu'il est impossible de le faire » avancer avec des promesses ; je compte » donc sur l'exécution de toutes les vôtres.

---

(1) *Ce sang est-il donc si pur ?*

» dans la journée, de l'argent, et nous
» commencerons aussi-tôt.

» Péthion ira conférer avec vous, avant
» midi, sur les articles secrets. » Tn. *Signé.*

L'original de cette lettre donné par Rolland, au moment où son arrestation fut décidée, est entre les mains d'un commis de *l'intérieur ;* je l'ai lue et j'en garantis l'authenticité.

« Bordeaux sera bientôt à la hauteur de
» la révolution, (disait *Chaudron Rousseau* (1)
» qui a exercé dans cette Commune les
» atrocités les plus révoltantes) j'ai laissé
» les choses en train, et Tallien y déploie
» les principes du sans-culotisme. » La vérité oblige, cependant d'avouer, que Tallien *n'y a assassiné que dix-huit personnes*,

---

(1) Chaudron-Rousseau a pourfuivi avec la barbarie la plus infatigable les ennemis des jacobins dans le département de la Gironde. C'est dans leurs propres foyers qu'il a fait massacrer *les Girondins ;* il a été chercher le député *Biroteau* jusques dans la *grande-hune* d'un corsaire. Il a fait juger et assassiner *quatre-vint-sept* personnes à Bordeaux sans distinction d'âge ni de sexe : aussi ce député ne peut-il éviter l'échafaud si *les Girondins* rentrent en grace auprès de la Convention.

dont cinq lui avaient été *recommandées* par *Desfieux*, ce banqueroutier Bordelais, le plus féroce de tous les sous-ordres de Roberspierre. Tallien, en revanche, a emporté plus de dix-sept cents mille livres en numéraire de la ville de Bordeaux ; c'est le fruit de son empressement à rendre la liberté *aux bons citoyens injustement détenus.*

Un autre trait achévera de faire connaître ce député. Epris des charmes de M^{de}. Fontenai. (Mlle. dé Gabarrus, dans sa jeunesse) Tallien fit grace plusieurs fois, à sa sollicitation, aux négocians dont il avait ordonné le jugement. Cette maudite passion là me gâte, disait-il à ses amis, elle me fait *dévier de grands principes.* « Cessez, » dit-il un jour à M^{de}. Fontenai, cessez de » me parler en faveur de ceux *qu'il faut* » *condamner.* Votre métier est de plaire, le » mien est d'exécuter les ordres du comité » de salut public : il faut que je fasse tom- » ber des têtes fédéralistes, ou aristocra- » tes, car je ne conserve la mienne qu'à » ce prix ; et chacun de nous *doit faire compte* » *de tant* au comité de salut public. « M^{de}. Fontenai ayant été arrêtée depuis par ordre du comité de sûreté-générale, et Tallien

n'ayant pu obtenir son élargissement provisoire, devint l'ennemi irréconciliable de Roberspierre, qui lui reprocha ironiquement son oubli pour une femme perdue de mœurs et de réputation. C'est à l'impudicité (1) de M. Tallien, que la république Française doit en grande partie le zèle avec lequel il a servi, *le 9 thermidor*, la cause *de la justice et de la vertu*, après avoir été jusqu'au mois de janvier 1794, entièrement dévoué à celle de Roberspierre.

André - Dumont a commis dans les départemens de la Somme, du Pas-de-Calais, de Seine et Oise, et du Nord, des exactions dont il est difficile de donner une idée juste. Tout était à acheter lorsqu'on parlait à ce député, il n'en existe pas de plus vénal et de plus ignorant dans le sein de la Convention. Il a répandu

(1) Tallien en a recueilli le fruit, car il a épousé Madame Fontenai : elle est parée *des diamans du garde - meuble de la couronne*, superbement habillée à la grecque, en proie à un luxe qui ne reconnaît pas de bornes, et elle insulte chaque jour avec une effronterie nouvelle et la pudeur, et la misère publique, et *la vertueuse médiocrité* de son époux.

peu de sang dans la Picardie, mais il y a fait arrêter plus de trois mille cinq cent personnes. Il en a envoyé 170 à trois époques différentes à *Lebon* qui *régissait* alors le tribunal révolutionnaire d'Arras. *J'ai trié*, écrivait Dumont à ce député en février 1794, *tu pourrais, je t'assure, envoyer tout cela éternuer dans le sac sans faire perdre le tems à tes jurés, car il n'y a aucun de ces scélérats qui n'ait trahi, au moins dix fois la république.*

« J'envoie de tems en tems quelque gros conspirateur à Paris, disait Dumont, « lors de l'arrestation de M. le duc du « Châtelet (1) et de M. le comte de Béthune - Charost, sans cela les jacobins « *me raieraient de la société*, et Roberspierre « *me retirerait ses pouvoirs.* » André venait effectivement tous les quinze jours dans la capitale prendre les ordres de la société et du dictateur. Il portait en même tems à Paris *la défroque* des églises qu'il

(1) Il faut dire ici que Dumont fit faire et fit cacher dans la maison qu'occupait M. le duc du Châtelet ce drapeau blanc fleur-delysé qu'il envoya avec lui à Paris, où il devait le faire condamner dans les 24 heures. Il n'est personne à Boulogne et à Hesdin qui ne soit instruit de ce fait.

a profanées et spoliées, lors de l'établissement des fêtes de la raison et de l'abolition du culte catholique, avec une scélératesse et une dépravation qu'il est impossible d'exprimer. André-Dumont ordonna aux communes de St. Vallery, de Montreuil et de Boulogne, de faire brûler ou de jetter à la voirie les ossemens de tous les saints que ces villes possédaient. Il prêcha lui-même l'athéïsme, il monta en chaire, couvert du bonnet rouge, dans une commune près de Montreuil, foula aux pieds en présence de tous ses habitans les signes les plus révérés de la religion catholique, et à la fin de cette orgie aussi dégoûtante que sacrilège, il fit incarcérer plusieurs paysans dont ce spectacle avait provoqué l'indignation; et il écrivit à Roberspierre et à la Convention, qu'il allait faire procéder à leur jugement.

« Il n'y aura pas de guillotine dans le « département de la Somme, disait André, « tant que j'y serai représentant du peu- « ple: mais la révolution étant le domaine « de ceux qui n'en ont pas, il faut que les « riches me donnent ce qu'il dépend de « moi de leur ôter avec la vie. » Du-

mont fit arrêter dans la même nuit, à la fin du mois de février de cette année, tous les nobles des quatre départemens que j'ai nommés plus haut. « Cette me-« sure est nécessaire, disait-il le lendemain ; « plusieurs se déroberont par la fuite au « sort qui les attend, *et voilà justement comme* « *on fait des assignats.* »

André-Dumont, en combattant aujourd'hui les jacobins, parle avec assurance de sa modération, *il n'a pas répandu* dira-t-il *une seule goutte de sang!* mais outre qu'il craignait de le verser dans le pays qui l'a vu naître, (André est le fils d'un notaire *d'Oisemont*, bourg à 4 lieues d'Abbeville, et le bien paternel d'André fut fixé en 1787 à cinq mille livres en capital) il lui est aisé de s'excuser de l'assassinat par le vol, car sa cupidité parle bien mieux que lui en faveur de sa modération. (Personne d'un peu instruit ou qui aura été sur les lieux, ne contestera à André-Dumont une fortune de plus de deux millions). C'est ainsi que l'avarice de *Crassus* exsusait son incontinence. Ce triumvir prouvait victorieusement qu'il n'avait point eu de commerce criminel avec une vestale,

tale, en démontrant à ses juges que ses assiduités n'avaient eu pour objet que d'obtenir d'elle à vil prix une riche maison de campagne.

Il faut citer l'histoire Romaine, même en parlant d'André-Dumont, car il n'est aucun des crimes de cette république que les députés de la Convention n'aient exhumés, ils n'ont méprisé que ses vertus.

L'incorruptible *Fréron* a partagé avec Roberspierre le jeune, une somme de 217 mille livres, en numéraire, trouvée chez un *aristocrate* de Toulon. „ Je formerai „ ton frère, écrivait-il à Roberspierre; „ repose-toi entièrement sur les principes „ de son instituteur, car je suis ton ami, „ comme celui de la société. (des Jaco- „ bins) Nous te rendrons bon compte du „ port de la Montagne à notre retour. „ En attendant je t'apprendrai que j'ai fait „ fusiller hier 133 personnes, demain il „ y en aura à peu près autant pour *la* „ *barque à Caron*. En vérité, il n'y a dans „ cette ville que *les galériens* qui n'aient pas „ mérité la fusillade. „

Il faut lire avec attention la lettre sui-

vante, le caractère du *journaliste modéré* y est tout entier.

Dans une lettre du 12 ou 13 janvier de cette année, Fréron s'exprime ainsi. „ J'espère, Maximilien, que cette fois „ tu seras content de ton frère et de „ moi. Nous avons formé un véritable „ *tribunal sans-culotte.* Pardonne l'expres- „ sion, car elle est de ton frère ; mais, „ j'avoue en outre qu'elle vaut mieux que „ ce mot de *tribunal-révolutionnaire*, qui ne „ décerne pas aussi visiblement le pou- „ voir judiciaire au peuple. Les patriotes „ que les anglais avaient *embastillés* sur „ *le Thémistocle* forment le juri d'accusa- „ tion contre les *ci-devant Toulonnais.* Huit „ ou neuf cents auront cette fois ci les „ honneurs de la fusillade. Crois-tu que „ plusieurs de ces scélérats ont osé dire „ qu'ils ne s'étaient pas révoltés contre la „ Convention, mais contre la journée du „ 31 mai, comme si la journée du 31 „ mai, les jacobins et la Convention n'é- „ taient pas *les trois inséparables*, comme „ dit Chauderlos, qu'il ne te faut pas „ perdre de vue au Luxembourg ! Jour- „ née mémorable qui, à mon avis, vaut

„ mieux que celle du 10 août. Quand
„ tu recevras ma lettre, tu auras quel-
„ ques ennemis de moins, mais je t'aver-
„ tis qu'il n'y a pas là de quoi faire tra-
„ vailler *Gatteaux*. Les scélérats sont en-
„ core par dessus le marché des misera-
„ bles, ils ne rendront pas plus de 6 à
„ 7 millions à l'armoire aux trois clefs.
„ Je ne pense jamais à notre armoire aux
„ trois clefs, sans me rappeller les trois
„ têtes de Cerbère. Pardonne-moi la
„ fable, car tu sais que je suis littérateur
„ et qu'il n'a dépendu que de moi d'être
„ poëte; et puis il faut bien rire un peu
„ quand on va détruire une ville *royale*.

La copie de la lettre que je viens de transcrire, fut remise par Roberspierre à *Desfieux* président du comité de correspondance des jacobins, qui en inserra les principales dispositions dans les registres de cette société.

« Je ne trouve qu'un seul principe
« vraiment révolutionnaire dans toute
« l'histoire Romaine, disait au mois de
« mars dernier *Legendre, député à la Conven-*
« *tion Nationale* et auparavant *boucher* de
« Paris, c'est le souhait que formait Ca-

« ligula ; cet empereur voulait sans doute
« parler des propriétaires de l'empire
« Romain ; nous oserons faire ce qu'il
« n'osa que desirer : encore deux décrets
« et tous les propriétaires de France n'ont
« plus qu'une seule tête, et il faudra bien
« quelle tombe au premier coup. «

Il ne sera pas indifférent de faire remarquer que Legendre était un des *amis secrets* de Marat. Il le soutint même de tout son pouvoir à la Convention, lorsque les *Brissotins* rendirent contre lui le décret d'accusation ; il le visita plusieurs fois dans le souterrein des Cordelliers, et il ne cessa de harceler *Montané* président du tribunal criminel révolutionnaire, qu'après en avoir obtenu l'assurance que Marat serait absous. Legendre, connu par plusieurs actes de férocité commis après le 2 sept. fut depuis cette époque un des jacobins les plus sanguinaires et il aida Roberspierre de tout son pouvoir dans les journées du 31 mai, 1 et 2 de juin 1793.

Bourdon de l'Oise ne le céde pas aujourd'hui, *en vertus*, à Legendre et à Tallien, car il a commis autant de crimes qu'eux. Il a plusieurs fois pressé Roberspierre de

ne pas laisser *moisir* dans les prisons les 70 députés que la chute de Brissot y avait précipités. Roberspierre n'osant pas les faire juger en masse, *avant d'avoir*, disait-il, *fermé le grand-juri de l'opinion*, Legendre proposa, au mois de décembre 1793, le massacre général des prisons, et Bourdon de l'Oise fit tous ses efforts pour le décider. Au mois d'avril de cette année Collot d'Herbois, Barrère et Bourdon de l'Oise en renouvellèrent le projet et la tentative, et ce n'est qu'à la résistence que plusieurs sections firent juger qu'elles opposeraient, que l'on doit l'inexécution de cet immense assassinat. Bourdon de l'Oise n'oublia rien pour le préparer; il répandit des émissaires et de l'argent dans les sections *le Pelletier*, *de la Halle aux bleds* et *du Contract social*, pour obtenir *au moins leur neutralité*, disait-il, il fit donner 8 mille livres à *Chrétien*, limonnadier de la place des Italiens, et 3 mille à *Calvet*, perruquier, qui avaient alors la plus grande influence dans cette section. Il en avait fait nommer *Desfieux* président quelque tems avant le massacre prémédité au mois de décembre précédent. Il fit donner par le co-

mité de salut public vingt-une mille livres à *Talma*, histrion du *théâtre de la républi-que*, à qui la soif du sang et le besoin du crime avaient donné une certaine influen-ce dans les grouppes du palais royal et dans les fauxbourgs St. Antoine et St. Marceau. Mais Bourdon de l'Oise trouva une résistence invincible dans l'horreur qu'inspirèrent aux citoyens de la section *le Pelletier*, et de la section de la *Monta-gne* (palai royal) les premiers bruits qui annoncèrent ce massacre. Pour achever enfin de faire connaître ce député, je di-rai que Bourdon de l'Oise fût l'un des jacobins les plus acharnés à la journée du 31 mai. Il y travailla avec Marat, à qui il disait souvent, *un zéro de plus à ton addition patriotique des 400,000 têtes, et l'é-puration serait complette.* Bourdon de l'Oise a répété plusieurs fois ces propres paro-les à M. Vaurochel, (autant que je puis rappeller le nom) grand vicaire de Lyon, que son inconduite et ses dettes avaient fait enfermer avant la révolution, et qui avait dérobé à M. l'archevêque de Lyon une somme de 200 mille livres. Le pre-mier juin 1793, Bourdon de l'Oise, avant

d'entrer à la Convention, s'arrêta long-tems dans les rangs de la force armée qui étaient sur la terrasse et le long du quai des Thuileries. Il encouragea particulièrement les citoyens de la section de la Halle aux bleds qui étaient postés le long du quai à défendre la Convention que les *Girondins* voulaient faire égorger afin de détruire en même tems *la république et les jacobins qui en étaient le plus ferme appui.*

Cambon disait, au mois de décembre 1793, je me charge de *guillotiner le grand livre*, et je réponds *de payer* la dette de la république, mais il ne faut pas *mollir sur les grands principes.* La place de la révolution (place de Louis XV) est le véritable hôtel des monnaies de la république. Il faut y battre nuit et jour si l'on veut que *j'assure quelque grand résultat.* Cambon est un des hommes les plus profondément scélérats que la révolution ait produit en France; mais aussi timide que sanguinaire, il ne sortit jamais du *trésor national*, et il fut constamment le trésorier de Roberspierre et des jacobins.

L'abbé *Syeyes*, le plus profond des scélérats qui, comme je l'ai dit dans mon

premier ouvrage, a dirigé la plus grande partie des horreurs qui se sont commises sous la tyrannie de Roberspierre, l'abbé Syeyes s'est tenu constamment derrière le rideau et il y est encore. C'est le plus dangereux et le plus vieux de tous les jacobins, il l'est *metaphysiquement*, si l'on peut se servir ici de cette expression. Profondément infecté de cette fausse philosophie qui ne raisonne que d'après les principes abstraits, et qui tend sans cesse à réduire en pratique rigoureuse toutes les erreurs et toutes les absurdités qu'enfante une manière si vicieuse, mais si consolante pour l'amour-propre, de rechercher la vérité. L'abbé Syeyes a généralisé toutes les institutions politiques sans s'embarrasser d'aucuns des rapports qu'elles ont nécessairement entr'elles. Il est parti *de l'abstraction* pure et simple, comme d'une vérité mathématique, et en écartant toutes *les relations* qui, dans le monde moral comme dans le monde physique, constituent l'ensemble des choses et des idées et font partie de leur essence, il a transporté dans *l'état de société* une théorie à peine applicable *à l'état de nature*; en

déchaînant toutes les passions , il n'a pas même cherché à retenir un seul des freins qui peuvent les réprimer. Cet ancien grand vicaire de Chartres, si plein de demi-connaissances et si bouffi d'orgueil , aussi inconnu à la littérature qu'à la philosophie, n'a reculé devant aucun des crimes qu'il a fallu commettre pour satisfaire sa vanité, et il s'est servi indistinctement de l'athéisme , du brigandage , des torches , des poignards et *de la liberté*, de peur de paraître aussi ignorant dans la science du gouvernement, que corrompu en morale et en littérature.

L'abbé *Syeyes* a enfanté *la déclaration des droits de l'homme*, et les principes qui conviennent également bien à toutes les factions ont fait jouir l'abbé Syeyes d'une certaine influence dans toutes *les constitutions* qu'elles ont eu intérêt d'adopter. La grande circonspection avec la quelle il a évité de se mettre en vue dans tous les momens de crise, a conservé ses jours jusqu'à ce moment. S'il reparaît bientôt (et il est difficile de douter qu'il ne sorte aujourd'hui *de son souterrein philosophique*, il égarera de nouveau la Convention Na-

tionale dans le labyrinthe de la métaphysique, il préparera froidement de nouvelles horreurs, et il évitera soigneusement d'en être le témoin, jusqu'au moment où il doit monter enfin sur l'échafaud.

Mais, c'est me faire trop long-tems violence pour dévoiler des crimes que des villes, des provinces entières attesteront bientôt à l'univers. Que d'assassins elles nommeront dans la Convention lorsqu'on aura cessé de les craindre ! C'est au moment de sa retraite que l'on jugera du mépris et de l'horreur qu'inspire cette assemblée, et que l'on connaîtra les forfaits commis par ceux de ses membres qui y disposent aujourd'hui de la tête de leurs complices.

Et c'est avec de tels hommes que l'on oserait traiter de la dignité des couronnes et de la tranquillité des Etats ! c'est avec leurs comités que l'on pourrait ouvrir une négociation sur les intérêts les plus sacrés, les plus chers que les hommes aient jamais eu à défendre, à conserver ! c'est aux apôtres de l'athéisme, aux provocateurs du régicide, aux pro-

tecteurs de l'insurrection que l'on viendrait parler de religion, de royauté, de gouvernement ! Mais, il faudrait encore reconduire auparavant avec respect, sur leurs frontières, ce général, ces députés, tous ces scélérats qu'on appelle La Fayette, Drouet ou Camus, car Drouet et Camus sont aussi *membres du souverain* et *ils doivent aussi signer la paix* avec les monarques de l'Europe ! Il faudrait leur payer en basses soumissions et en serviles excuses le prix d'une longue captivité, en reconnaître l'injustice, et suivre le char des géoliers d'un roi jusqu'à la première ville où on célébrât son assassinat ! Et quel est l'homme en Europe qui oserait accepter cette commission, où est le souverain qui pourrait l'ordonner? Je ne me permettrai jamais une semblable pensée, elle flétrit la majesté des rois, elle accuse la justice de Dieu ! Oui, je serais coupable de tous les forfaits, et je mériterais alors le supplice réservé aux régicides.

C'est en vain que la Convention se flatterait d'entamer des négociations ; c'est en vain qu'elle chercherait à conspirer la paix dans cette ville que l'on pourrait appeller *le palais royal de la Suisse*, dans cette ville

qui, comme lui, est parvenue à mériter toute la reconnaissance de la Convention; mais, à qui la révolution demandera un jour compte de ses trésors, (car il n'y a pas de ville neutre pour une révolution); c'est en vain que les factieux ou les rebelles, les constitutionnels ou les jacobins chercheraient à surprendre la religion des souverains et la fidélité de leurs ministres, il n'y aura point de traité entre l'honneur et l'infamie: la majesté des rois et l'intérêt des peuples s'y opposent également.

Et quel est le monarque de l'Europe dont la personne et le nom n'aient pas été outragés, profanés, dans les décrets de la Convention, à sa tribune, sur tous les théâtres de la capitale et des provinces, par ces mêmes hommes qui, tour à tour histrions et législateurs, cherchent aujourd'hui à pénétrer dans les conseils des rois, et à leur parler de *justice* de *loyauté!* Quel est le souverain que la Convention Nationale ait épargné, quel est celui dont l'image auguste n'ait pas été abandonnée au peuple, mutilée à coups de poignards sur les théâtres, et défigu-

rée à coups de hache dans les rues de Paris? J'ai vu *le jugement dernier des rois*, ce spectacle autorisé par la Convention d'aujourd'hui, *par la modération*, c'est l'assassinat de tous les rois de l'Europe! Mon cœur saignera aussi long-tems que je conserverai ma mémoire. Tous les monarques y sont également outragés; et à la fin de ce long régicide, lorsque les flammes vont les consumer, on ne leur arrache la pourpre qui les couvre encore que pour multiplier le lendemain le nombre de ces attentats.

Que l'on descende sous les voûtes sacrées de ce temple plus ancien qu'aucun des Etats de l'Europe! soixante générations de rois y étaient présentes, dans ces dépouilles qui opposaient encore toute leur majesté aux ravages des siecles; elles y reposaient couvertes de cette poussière auguste qui protège les rois dans le fonds des tombeaux; un saint respect les environnait, les chefs-d'œuvres de l'art n'y fixaient que l'admiration; ce temple appartenait à tous les monarques qui règnent aujourd'hui en Europe; il n'en est aucun qui ne lui eût confié une par-

tie de sa famille. Ce temple n'existe plus, ces ruines n'ont plus de rois; la Convention Nationale est descendue au fonds de leurs mausolées. Soixante générations de rois en ont été arrachées, leurs ossemens ont été brûlés, ils ont été dispersés parmi ceux des animaux, et l'église de St. Denis est aujourd'hui un arsenal où la Convention Nationale fait forger les poignards dont elle menace tous les souverains. Et c'est après tant d'attentats que l'on pourrait permettre à la Convention d'entretenir plus long-tems le peuple Français dans l'espérance que des négociations la conduiront bientôt à une paix générale! Les maux qu'une conduite semblable doit entraîner seraient sans remède; car, l'opinion s'accoutumerait, en Europe, à croire que l'on peut traiter avec des régicides, et elle empêcherait, en France, les vrais principes de se montrer.

« Le sang d'un souverain, dit *Machiavel* lui-même, rejaillit sur tous les souverains qui n'en poursuivent pas vengeance. » Si la punition de l'homicide importe tant à la conservation de la société, celle du régicide lui est bien autre-

ment nécessaire, elle seule peut assurer la tranquillité des Etats comme les jours des monarques. Ils n'ont pas besoin de traiter avec la nation Française, car ce n'est pas la nation Française, c'est la Convention qu'ils combatent ; et la justice, l'humanité, l'opinion publique coalisées aujourd'hui, en France, avec les puissances, déclarent la guerre à la Convention Nationale.

En effet, l'opinion, l'enthousiasme, la crainte, l'amour-propre tout va échapper à la fois à cette assemblée ; la lassitude de l'anarchie doit l'emporter sur l'habitude, l'indépendance et sur les calculs de l'intérêt. Le besoin du repos doit rendre chaque jour plus odieuse et plus méprisable une assemblée où nul talent ne s'est encore montré, une réunion d'hommes dont l'impéritie sur toutes les branches de l'administration publique se décèle chaque jour par un crime ou par un *bienfait* nouveaux. Entourée de ruines et de malheureux, ses complices même l'abandonnent de toutes parts. L'esprit public et l'intérêt personnel proscrivent également *sa souveraineté ;* elle est forcée d'im-

plorer, sans cesse, l'opinion publique ; et l'hypocrisie de ses remords n'en impose pas plus que celle de ses loix, car ses turpitudes l'avilissent autant que ses crimes. Bientôt son titre ne légitimera plus sa puissance, bientôt *les représentans* du peuple ne seront plus que ses *députés*, car l'assemblée n'obtient ni respect ni confiance, et elle va cesser d'être l'organe de la *volonté générale*. Ses assignats ne sont plus que le gage et la représentation des rapines et des forfaits, et l'étendue de ses conquêtes semble ajouter encore à celle de leur discrédit ; cet ensemble, qui liait toutes les parties de *son gouvernement* est détruit, les assassinats ont cessé. La chûte de Roberspierre avait ébranlé l'édifice, la Convention est forcée de le détruire afin d'éviter d'être écrasée sous ses ruines.

La désolation est générale dans le royaume, les subsistances y deviennent chaque jour plus rares, la misère étend par tout ses ravages. L'industrie, l'agriculture, le commerce, tout a été écrasé sous le poids de *la liberté et de l'égalité*. Il ne reste pas une fortune qui ne soit ou suspecte, ou ruinée, ou incertaine. Par tout

le

le peuple demande la paix et ces relations commerciales qui doivent lui rendre l'abondance ; partout le peuple desire l'autorité d'un monarque assez puissant pour protéger les loix, pour assûrer la liberté et le repos public. La nation Française commence à s'appercevoir que tous les hommes qui ont débuté par *défendre* le peuple dans *les trois Conventions Nationales*, ont fini par l'opprimer. Et en effet, une assemblée est toujours entraînée vers le despotisme ; les corps intermédiaires d'un état tendent même à augmenter leur autorité, mais ils ne peuvent la conserver sans un chef qui les retienne et les protège. Un homme qui gouverne seul, craint toujours d'être tyran ; une assemblée ne peut pas avoir cette crainte, car chacun y peut faire le mal, chacun y peut commettre les crimes et les rejetter sur l'assemblée entière. Plus un particulier acquiert dans cette assemblée de puissance ou de considération, même en faisant le bien, plus l'Etat s'affaiblit : car un grand crédit engendre toujours la jalousie, les dissentions et les guerres civiles ; et ce n'est qu'en prenant un maître que le peuple

se trouve, enfin, heureux d'obtenir la paix. Le vœu de la nation Française se prononce chaque jour plus impérieusement à ce sujét, et chaque jour la Convention conserve moins de moyens pour le réprimer; car la misère générale parle plus haut que ses décrets, et les conquêtes de la république ne produisent d'autre effet que celui de faire désirer la paix avec plus d'ardeur.

La Convention Nationale est dissoute, si dans un état de chose semblable, les puissances annoncent enfin l'intention ferme et irrévocable où elles sont de ne jamais traiter de paix avec une assemblée teinte du sang de son roi; si elles déclarent solemnellement que tout projet, toute idée de conquête ou d'envahissement du territoire français sont à jamais bannis de leurs conseils; si elles invitent tous les français à s'unir à elles contre la tyrannie qu'elles viennent combattre. Cette mesure fortement énoncée sera, je ne crains point de le dire, l'arrêt de proscription de la Convention Nationale.

Mais si un langage aussi noble que leur

conduite peut seul créer des partisans aux puissances coalisées contre la Convention, leur silence doit laisser à cette assemblée une grande partie de ses forces. L'opinion a beau l'entraîner vers un gouvernement monarchique, si la Convention n'éprouve pas de résistance à l'extérieur, elle restera maîtresse de donner à la France un gouvernement républicain sous des formes monarchiques. Le peuple est si las, qu'il sanctionnera tout, et qu'il illuminera en faveur de la *constitution de Perse* si on lui donne du pain et la paix.

Tel est le danger auquel les souverains peuvent encore se soustraire; mais ils n'ont plus que des instans pour le vouloir. S'ils permettent à la Convention de prolonger l'erreur de la nation Française, si le mot de paix s'échappe de leurs conseils, s'ils ne renoncent pas solemnellement à la honte ou au scandale des négociations; si, en continuant la guerre, ils ne se hâtent pas d'en changer la nature, le principe et le caractère; si le même systême dirige leurs opérations militaires et leurs vues politiques; après avoir regagné quelques lieues de terrein, on

sera forcé de suspendre la guerre à la fin de la quatrième campagne, et de faire, sous le nom de paix, un accomodement où on signera la honte de l'Europe, et où on préparera une subversion générale.

On vient de voir quel est l'état dans lequel se trouve la Convention, et quelle est la confiance que peuvent inspirer ceux de ses membres qui paraissent y jouir de l'influence la plus considérable. Il faut entrer dans la carrière qu'ils vont être obligés de parcourir, et examiner les sacrifices qu'ils seront forcés de faire à leur propre sûreté.

Je tracerai la route que l'opinion publique doit suivre jusqu'au moment (et le moment est bien moins éloigné qu'on ne pense) où une explosion aussi décisive qu'inévitable doit ouvrir la prison *où Louis XVII règne dans ce moment.*

Je montrerai en suite les ressources que les députés de la Convention peuvent encore se flatter de trouver dans l'intérieur de la France, dans leurs conquêtes, dans leurs projets, ou dans la conduite des puissances coalisées.

Je montrerai enfin quels sont les avantages que les puissances coalisées peuvent obtenir la campagne prochaine, et quels sont les revers dont elle les menace : je dirai quels sont les moyens *d'assûrer* les uns et *d'éviter* les autres ; mais ce sont principalement les rapports politiques sous lesquels il faut considérer chaque Etat ; ce sont ces rapports dont je m'attacherai à développer l'importance ; car les rapports décident du salut des empires, et ils conduisent tous par conséquent au rétablissement de la monarchie en France.

Une des loix que la Convention s'efforcerait inutilement de refuser plus longtems à la conscience publique, est celle qui établira la liberté des cultes ; car la tolérance religieuse doit précéder les changemens politiques et civils ; la nature des choses le veut ainsi. L'autorité, en laissant à chaque individu la liberté d'adorer un Dieu, croit n'avoir rien sacrifié des droits qu'elle exerçait, et c'est alors que le lien religieux vient donner une force plus active aux institutions nouvelles. Voilà pourquoi tous les législateurs qui ont mérité ce nom, ont été chercher dans le ciel la

principe de la soumission aux loix et de l'obéissance à l'autorité. C'est le motif qui décida *Solon* à confier au corps le plus auguste de l'Etat, à ces *Archontes* honorés comme des dieux, le soin de maintenir la religion dans toute sa vigueur. *Tatius* et *Romulus* mirent en commun leurs sacrifices et leurs dieux, ainsi que leurs droits et leur puissance. *Numa* plaça le palais des rois à côté du collège des prêtres. Rome se déclara maîtresse de tout le culte de l'Italie pour la retenir sous sa dépendance; le Sénat romain connut si bien la force du lien religieux, qu'il fit un nouveau recueil des livres des *Sybilles*, les originaux ayant été brûlés. Rien ne prouve avec plus de force combien il faut apporter de soins pour ne pas laisser relâcher le plus puissant de tous les ressorts, que l'empressement avec lequel on annonça au peuple Romain, après la prise de Rome par les Gaulois, qu'on avait retrouvé le bâton *Augural*. Ce ne fut que, lorsque le flambeau de la religion catholique eut été allumé par Constantin, que le *feu-sacré* s'éteignit à Rome. Dans le siècle de Ciceron, on croyait encore à ces absurdités, tant ce

qui se rapporte à la religion est respecté par les esprits sages. Les tyrans même ont toujours cherché à faire convenir leurs intérêts avec la religion établie dans leurs Etats, plutôt que de plier cette religion à leurs intérêts ; quelle que fût celle qu'ils trouvaient en possession de l'empire, ils cherchaient à en être toujours les premiers prêtres ; et c'est ainsi qu'Auguste et tous les empereurs étaient à la fois Pontifes, Consuls et Tribuns de la république Romaine. Dans tous les siècles, dans tous les gouvernements, l'autorité civile a employé ses efforts à convaincre les peuples que rien ne pouvait détruire le principe religieux. *L'assemblée constituante* a donné au monde le premier exemple de la violation de ce précepte aussi ancien que lui.

La bassesse avec laquelle cette assemblée obéit à la philosophie, c'est-à-dire à la corruption du siècle, l'obstination avec laquelle les *constitutionels* travaillèrent à éviter la divinité lorsqu'il fallait assurer le bonheur d'un empire, dévoilèrent à la fois leur impéritie, leur lâcheté et leurs projets. De cette source d'erreurs et de crimes, découlèrent tous les maux qui

ont affligé la nation Française et qui menacent l'Europe. *L'assemblée constituante* déchaîna contre elle toutes les passions, elle ôta à tout un peuple sa conscience et ses remords, et elle enleva aux propriétés leur sauvegarde sacrée. En proscrivant la religion comme une faiblesse, elle dicta aux Jacobins leurs décrets sur l'athéisme et leurs loix sur le brigandage.

Mais le tems détruit tout, excepté le sentiment religieux. Il n'existe pas, il n'existera jamais de peuple entièrement idolâtre, par ce que la religion serait la fille de la crainte si elle n'était pas celle de la reconnaissance. Les passions ont beau égarer l'homme, la douleur le ramène aux pieds d'un Etre suprême; les nations, comme les individus, ont toujours consulté les dieux pendant l'adversité. Si la religion n'était pas la seule amie qui n'abandonnât jamais le malheur, il faudrait encore la chérir, l'invoquer, par ce qu'elle est la seule puissance capable de résister au despotisme, de le combattre avec succès. C'est le seul frein que le despotisme redoute. Le *Muphti*, comme les janissaires, dépose les Sultans.

Aussi la Convention aura beau appeller la liberté et la philosophie au secours de l'athéisme, tous leurs efforts viendront expirer devant la conscience publique. On ne trompe pas longtems des hommes qui redemandent la foi de leurs pères. La Convention Nationale va être forcée de consacrer la liberté des cultes, mais si en permettant la chose, elle en refusait les moyens, je ne crains pas de dire qu'après avoir accordé au vœu du peuple des décrêts absurdes ou contradictoires, après tous les subterfuges et toutes les modifications dont son orgueil aura cherché à couvrir sa faiblesse, elle rendra au peuple ses autels et leurs ministres.

Si l'on réfléchit un moment à la nature des principes religieux qui ont uni, depuis quatorze siècles, la religion et la monarchie, si l'on examine la profondeur des racines qu'a jettées dans le sol de l'empire Français une religion qui y nâquit avec les rois, on ne tardera pas à se convaincre, qu'exilée avec eux, elle doit préparer leur retour, soulager la douleur publique, et consoler de tous leurs maux des hommes qui auront souffert trop long-

tems pour ne pas cesser de lui paraître coupables.

La religion catholique est, en effet, la religion des gouvernemens modérés. Elle fuit les états despotiques, leurs principes y sont dans une opposition constante. Elle évite les républiques démocratiques, elle aurait sans cesse à s'y défendre contre le principe et l'esprit du gouvernement. Elle se repose dans les monarchies où des institutions sages et fortes peuvent et doivent la mettre à l'abri de l'orgueil de la philosophie, des dangers de l'opulence et de l'excès de sa propre sainteté. C'est à l'ombre de cette protection éclairée que la religion catholique voit rajeunir, de siècle en siècle, son auguste vieillesse, sa vénérable antiquité.

Quels que soient les préceptes dont cette religion vient imposer le joug à un siécle corrompu, elle sera déclarée *la religion dominante de l'Etat.* Il sera bientôt permis de l'exercer en particulier; peu de tems après elle obtiendra un exercice public, et avant un terme bien moins long que celui d'où date sa proscription, avant la fin de l'année 1795, ses droits seront

consacrés, et son culte sera rétabli avec éclat. Car, l'éclat est nécessaire à la religion comme à la royauté. Le monarque qui bannirait de sa cour cette magnificence qui doit entourer sa personne, qui renoncerait à cet appareil de grandeur qui imprime le respect; ce monarque serait aussi insensé que le grand-prêtre qui détruirait son temple et renverserait ses autels. On ne captive jamais le peuple, si on ne commence pas par l'étonner ou l'émouvoir, et il faut des objets matériels pour frapper ses sens. Aussi la majesté du culte catholique, aurait soutenu cette religion jusqu'à ce jour, indépendamment de son origine divine.

C'est la magnificence du culte, ce sont les richesses des temples qui font la religion du peuple. *Jupiter-Ammon* n'eût pas été pendant mille ans le Dieu de l'univers, si on n'eût trouvé dans les sables de la *Lybie* le temple le plus riche de la terre. Voilà pourquoi les villes grecques envoyaient toutes les années des chœurs de musique à *Délos*: la fête *d'Apollon* était la plus brillante de la Grèce, parce que les Grecs étaient alors le peuple le plus instruit

dans la science du gouvernement, le peu-
ple le plus poli, le plus civilisé du globe.
Les temples *de Delphes*, *d'Épidaure* et *d'O-
lympie*, étaient les plus révérés de l'anti-
quité, parce qu'ils étaient des chefs d'œu-
vres d'architecture, et que les rois les rem-
plissaient de leurs dons. Le Sénat romain
veilla toujours avec un soin particulier,
à la dignité du culte : les dépouilles des
rois vaincus étaient déposées dans les tem-
ples des dieux, et il fallait que *Rome même*
fût menacée d'un danger imminent pour
attenter à leurs richesses. Un dictateur
seul osait y toucher ; il avait à sauver
alors et les dieux et l'empire.

Je parle souvent de la république Ro-
maine, elle condamne toujours la républi-
que Française. Dans l'une, ce sont de
grands hommes qui commettent le crime,
dans l'autre ce sont des assasins qui pros-
crivent la vertu. Tout est grand et noble
à Rome, tout est lâche et vil à Paris. Là
on voit des citoyens, ici on ne trouve que
des esclaves.

Il faut retracer encore les crimes *de l'as-
semblée constituante* ; car on ne peut faire
aujourd'hui un pas en France sans y

trouver leur empreinte. C'est au moment où la nation Française va se réveiller, qu'il faut dévoiler toutes les horreurs commises pendant cette longue yvresse, dans laquelle les *constitutionels* la plongèrent. Il importe d'ailleurs de pénétrer de plus en plus le caractère de ce peuple, pour voir ce qu'on peut attendre dans ce moment de sa légéreté.

On ne peut ôter à une nation sa religion, ses loix, ses manières, ses mœurs, sans opèrer une de ces révolutions qui ensanglantent la face du monde. Et c'est ici l'occasion d'observer, avec quel art le philosophisme et cette *philantropie* qui sert de vêtement à l'égoïsme, avec quelle perfidie les *constitutionels*, ces hommes échappés de l'école, des camps ou du barreau, lâches déserteurs de leur ordre et profanateurs de leurs propres autels, courtisans du peuple lorsqu'il n'y eut plus de profit à l'être des rois; c'est ici, dis-je, l'occasion d'observer avec quelle perversité, ces hommes qui joignaient tous les desirs de la cupidité et toutes les vues de l'ambition au sentiment de leur propre bassesse, ont plié l'esprit et cherché à cor-

rompre les cœurs des Français, de cette nation aussi imprudente qu'aimable, aussi indiscrète que confiante; les *constitutionels* sont parvenus à rendre sa douceur, sa génèrosité même favorables aux principes de leur tyrannie, de leur orgueil. La promptitude avec laquelle ils travaillèrent à détruire en France, toutes les loix et tous les préjugés; la facilité avec laquelle la Convention a laissé, d'après leurs leçons et leurs attentats, ce vaste empire sans religion, sans mœurs et sans principes sociaux dans le même instant, est un des plus grands phénomènes que l'histoire puisse présenter à la politique; *Tibère* ou *Brutus* ne l'eussent pas tenté impunément. Le fanatisme de la *liberté* n'eût pû produire seul ce bouleversement jusqu'alors sans exemple; la tyrannie la plus effrénée a eu besoin, pour l'opérer, d'abuser encore du fanatisme de *l'égalité*. Voilà donc les deux leviers avec lesquels on peut soulever le monde! En armant du même poignard l'amour-propre, premier mobile de toutes les actions humaines, et l'intérêt qui n'en est qu'une conséquence et une modification; en proscrivant à la fois l'inéga-

lité des rangs et les droits des propriétés ; en transformant les préceptes de la religion *et les loix de nature* en instrumens de massacres et de brigandages, l'abbé *Syeyes* garantit à Roberspierre la *régénération* de l'Europe, et il lui promit, en France, l'empire des *sans-culottes :* tant les sectes philosophiques sont toujours prêtes à montrer plus de fureur et de rage que n'en ont jamais exercé les sectes religieuses! Mais cette même puissance (et cette observation est importante, si l'on veut chercher à connaître le caractère de ce peuple qu'il est bien plus difficile de contenir que d'opprimer) qui enlevait aux Français jusques à leur façon de penser, n'eût pas osé fermer les salles de spectacle, proscrire les musiciens et les pantomimes, contrarier les modes et défendre de chanter, de *se réjouir* dans le sein de la douleur! « On peut tout tenter sur la nation Fran- « çaise, disait Roberspierre, plus de six mois « avant sa mort ; on peut lui inspirer le « fanatisme même de la servilité ; mais on « la révolterait en masse si l'on *déportait* « les marchandes de modes et les tailleurs « de *carmagnoles*, si l'on défendait le vaude-

« ville et l'opéra. Laissons donc à ce peu-
« ple sa gaieté et sa frivolité jusques dans
« les cachots. »

C'est en effet la seule propriété que la Convention Nationale ait laissé aux français. Elle leur a enlevé leur roi, leur liberté, leurs droits, leurs temples, leurs biens, leurs femmes, leurs enfans, tout, jusques à cet avenir ou se réfugient l'espérance et l'infortune ; la Convention a cherché à détruire la pudeur et toutes les loix primitives; elle a banni la morale, cette religion de la nature sans laquelle aucune société ne peut subsister ; elle a travaillé sans relâche à effacer ces impressions que l'éducation ou l'habitude gravent dans le cœur de tous les hommes ; elle a employé toute sa tyrannie à pénétrer dans les consciences, pour y abolir ces chaînes invisibles dont les remords chargent le crime ; elle a attenté au dogme de l'immortalité de l'ame, ce dogme inséparable de l'existence de la vertu, et plus nécessaire encore aux vertus qu'à l'orgueil de l'homme ; la Convention Nationale a exercé une tyrannie si violente et si folle, que l'homme le plus obscur

avait

avait plus à redouter les peines que les loix n'avaient pas osé établir, qu'il n'avait à craindre les supplices dont elles punissaient le crime, car la conscience des assassins était devenue l'esprit même de la loi; en un mot, la Convention Nationale a consommé l'ouvrage de l'assemblée constituante. Mais, la révolution a atteint son période fatal: elle a engagé, a son tour, la Convention dans des circonstances tellement inextricables, que cette assemblée est condamnée, aujourd'hui, à faire le bien avec plus de précipitation encore qu'elle ne commit le mal, ou à périr, si les puissances coalisées rompent enfin le silence qu'elles se sont imposées.

La Convention est entraînée de plus en plus vers la monarchie. Les fléaux que *la république* a répandus sur la France, les crimes dont elle a couvert cet Empire ôtent chaque jour à la république le peu de *partisans* qu'elle y trouva à sa naissance, car elle n'y eut jamais un ami sincère. *Roberspierre* est devenu responsable des forfaits, *la république* le sera des malheurs de la France. L'intérêt qui a forcé la plupart des députés à paraître républi-

cains, les forcera bientôt à être royalistes; car les opinions ou les passions des hommes sont presque toujours l'ouvrage des des circonstances. C'est ainsi, que *Tallien* est aujourd'hui *le défenseur officieux de la modération*, et *André - Dumont* celui de *la propriété* : c'est ainsi qu'*Hébert* et *Marat* même se déchaîneraient, avec eux, dans leurs écrits et dans les tribunes, contre le pillage et l'assassinat, si ces deux monstres n'avaient déjà expié leurs forfaits.

La Convention est forcée de détruire les jacobins, et d'anéantir les restes de ces sociétés populaires d'où ils peuvent encore renaître. La Convention craint encore le mot *royauté*, la plus grande partie des membres de cette assemblée redoutent une ouverture semblable, mais ils la desirent; mais la lassitude des provinces, le besoin du repos et le repentir même de la nation Française, la rendent chaque jour plus nécessaire. Il faut lui présenter, sous peu de tems, un roi ou la paix. L'un ou l'autre de ces bienfaits donnerait à la Convention une existence nouvelle; *la royauté, et par conséquent le rappel de tous les proscrits, est le dernier avantage que la Conven-*

tion ait à remporter sur les puissances coalisées. Elles doivent songer que si elles le laissent plus long-tems à sa disposition, si elles ne changent pas la nature de la guerre ainsi que sa conduite, il ne dépendra bientôt plus de leur volonté d'ôter cet avantage à la Convention. Les puissances doivent songer que la Convention Nationale *peut s'emparer de la reconnaissance de la nation Française*, et que les armées alliées livreraient alors inutilement des batailles pour la lui disputer.

Mais, si la nation Française desire la paix avec ardeur, elle ne desire pas moins véritablement la monarchie; car ce n'est pas la monarchie que l'Assemblée Nationale a forcé les Français de proscrire, ce sont les abus qui pénètrent dans les meilleures institutions, ainsi que la rouille s'attache enfin à l'acier le plus pur; ce sont les vices de quelques courtisans, ce sont les déprédations de quelques ministres, que les Français ont été forcé de hair; et encore fallut-il que l'Assemblée constituante s'attachât bien plus à exagérer les abus et à les agraver, qu'à les corriger ou à la détruire. Mais, ses membres ainsi que ceux de la

Convention Nationale, à force de crimes et de dilapidations, ont absous la royauté de tous ses torts : la monarchie est devenue la seule ressource des Français, comme elle était le vœu le plus clairement exprimé dans tous les cahiers des députés aux Etats-Généraux. Les Français ont constamment regretté la monarchie depuis six années ; elle est *leur air natal*, si l'on peut se servir de cette expression. J'imprimais dans mon dernier ouvrage, que depuis *le serment prêté au jeu de paume*, « la nation Fran-« çaise n'avait jamais été aussi près de a « royauté que dans ce moment ; j'ajoutais « que les adresses qui devaient demander « la paix, et peut-être la monarchie, se-« raient bientôt lues dans les comités, et « ne tarderaient pas de l'être à la tribune « de la Convention, si les puissances alliées, « sur-tout ne séparaient pas la paix et « la monarchie, qui sont en effet insépa-« rables aux yeux de la véritable, de la « saine politique. La France, en effet, ne peut pas plus supporter la démocratie ou la *constitution de 1791*, qu'elle ne peut supporter la constitution de la *Grande-Bretagne*. Il faut à la France la monarchie pure et

simple. La religion de cet empire, ses mœurs, ses manières, l'étendue de ses provinces, toutes les loix anciennes elles-mêmes, qu'on a changées mais qu'on n'a pu détruire, sont autant de volontés dont la Convention, ou le gouvernement qui lui succèdera bientôt, ne pourront éviter l'influence. Le climat, et par conséquent le caractère national, en est une indestructible : tout, jusques à la fertilité du terroir, à la légéreté de la nation, et à l'habitude du luxe, demande en France le gouvernement *monarchique ;* ce gouvernement modéré d'un seul qui n'a pas le pouvoir d'enfreindre les loix, et qui règne selon les loix qui ont fait si long-tems la prospérité et le bonheur de l'empire Français.

Mais, par combien de détours, et avec quels ménagemens, une Assemblée couverte du sang de Louis XVI, avec quelles craintes même, avec combien de difficultés ceux de ses membres qui n'osèrent que le juger, ne s'avanceraient-ils pas vers un si grand repentir ! Quelle que fût la certitude de l'impunité dont il leur offrît le gage, avec quels soins, avec quelles précautions ne faudrait-il pas présenter

encore au peuple l'image de ce gouverne-qu'on lui a dit de détruire ! Le peuple, on le sait trop, entre dans un parti, parce que les factieux l'y entraînent, il y reste, parce qu'on lui dit qu'il doit y rester : mais, aujourd'hui, en secondant sa propre volonté et son inconstance, il faut lui rendre ce respect que la majesté des rois imprimait à son ame; il faut recréer la dignité souveraine, cette auguste protectrice de la liberté, et l'environner de cet éclat qui frappe les sens et maîtrise les volontés. Il faut rapprocher peu à peu le peuple de la royauté avant de lui rendre ses bienfaits, et l'accoutumer à ne pas les craindre avant de lui en présenter le pouvoir.

Soit que la Convention obéisse aux circonstances qui l'environnent, (et tout porte à croire qu'elle ne pourra y résister longtems et qu'elle sera forcée *de convoquer une Assemblée nouvelle*, ainsi que je l'annonçais dans l'ouvrage, intitulé *Nécesité de la guerre*, ect.) soit qu'elle cherche à en éloigner l'effet et qu'elle se flatte de trouver, dans l'épuisement, la mésintelligence ou les projets particuliers qu'elle ose supposer aux alliés, la coupable facilité de prolonger son

usurpation ; il n'en est pas moins inévitable pour elle d'écouter le lassitude générale des provinces et de rendre aux Français la propriété et le repos, ou de périr victime de ces mêmes jacobins qu'elle achève de détruire.

La liberté de la presse que la Convention consacrera bientôt par *une loi formelle*, quelles que soient les restrictions que les craintes de ses propres membres cherchent à lui imposer, la liberté de la presse va effrayer l'Europe du nombre et des détails des crimes dont elle ne voit encore que l'ensemble. Cet amas de forfaits, dont aucun des siècles de la monarchie n'avait offert d'exemple, rendra chaque jour plus odieuse une république, dont le berçeau nage dans le sang de toutes les familles qui la composent : la royauté aura ses écrivains, ils en retraceront les bienfaits et les malheurs. La royauté paraîtra chaque jour plus belle et moins coupable, la république sera chaque jour plus criminelle et plus horrible. car, la liberté de la presse est *la Maréchaussée de l'opinion*, et les députés craignent aujourd'hui les écrits qui mon-

trent la vérité, *comme les brigands redoutent les reverbères.*

En vain une grande révolution veut-elle toujours changer la mesure du tems et le prix des monnoies ; en vain la politique, comme l'orgueil, veut-elle mesurer l'espace d'après ses propres loix sans s'assujettir aux usages des nations voisines ; la liberté des cultes ramènera le *style* que la tyrannie avait proscrit. Cette hégire qu'elle enfanta, cette nomenclature aussi ridicule que dégoûtante, que l'athéisme imposa à la terreur, disparaîtront avec elle ; le laboureur et l'artisan retrouveront bientôt ce tems dont la religion marquait les intervalles ; les saisons et les jours renaîtront à la voix de ses pontifes, et la nature plus riante et plus belle élèvera vers l'Eternel le repentir et les vœux de l'empire.

Ce changement doit en produire un autre ; tous ces mots créés par la barbarie et la licence fuiront avec elle. L'amitié redemandera cette expression qui lui est chère ; toutes les affections du cœur reprendront une physionomie riante ; et cette familiarité qui outrageait également l'autorité paternelle, la vénération qu'inspire

la vieillesse, et le respect que l'on doit à un sexe qu'il faut respecter, si l'on veut le rendre estimable ; cette familiarité, qui unissait toutes les divisions et toutes les haines, ne confondra plus le crime et la vertu. Quelque indifférente que cette réforme puisse paraître aux esprits vulgaires, elle est bien importante à l'esprit public; les hommes sont en général si aisés à tromper, leur amour-propre les abuse avec une adresse si constante, qu'ils obéissent bien plus à l'empire des mots qu'à l'autorité des choses: la réalité n'est presque jamais pour eux que dans les apparences. Il faut, aujourd'hui, je le répète, *réhabiliter* les mœurs et les manières comme le Gouvernement de la Nation Française; il faut lui rendre toutes ses propriétés, tous ses préjugés, *même ses travers* : il faut que le même jour voie encore ce peuple heureux, aimable et volage.

La langue française, aussi légère que le caractère de la nation, est portée comme elle, à la nouveauté, elle suit plus souvent les caprices de la mode, que les règles invariables de sa grammaire : mais elle doit toujours reprendre la clarté, l'élé-

gance et la force qui la distinguent ; car ce sont là les principes fondamentaux d'une langue, ce sont les qualités qui en constituent la véritable beauté. La langue latine les possède, elle vivra aussi long-tems que le souvenir du siècle d'*Auguste*. Celui de Louis XIV, prodigue de chefs-d'œuvres, a bien plus fait en faveur de la langue française, il lui a donné l'immortalité, et *Racine* suffirait pour l'y conduire.

La langue française doit jouir comme le peuple Français, du supplice du monstre qui les subjugua ; aussi lâche qu'ignorant, Roberspierre ne bornait pas sa brutale tyrannie à corrompre les ames, il l'exerçait avec fureur sur les esprits ; il appellait à son secours la barbarie et les ténèbres : elles étaient devenues le besoin de son esprit, le crime était celui de son ame. Roberspierre appauvrissait chaque jour la langue, en réformant les expressions anciennes, et en inondant, d'autant de mots que de forfaits nouveaux, cet empire dont il desséchait toute la substance. Ce dictionnaire de la révolution, où les termes n'avaient ni étymologie précise, ni signification exacte, cette *adoption*

aussi vile qu'indiscrette des expressions réservées jusqu'alors aux brigands et aux assassins, avaient tellement corrompu la langue française, qu'elle était devenue pour ainsi dire, étrangère à elle-même. Aussi *Chenier*, *Piis*, *Guinguene*, *la Harpe*, *Ronsin*, *Volney*, *Mercier*, ect. se jettèrent-ils avec fureur sur cette proie qui devait les couvrir de tant de honte! aussi n'y eut-il aucun écrivain, aucune femme, aucun histrion, qui ne s'empressassent d'abuser de la renommée! tous ces hommes dont on achète la conscience bien plus que les talens, se prostituèrent à la révolution Française. Il n'est pas jusques à ce La *Harpe*, (il ne faut pas se lasser de le dire) parasite de tous les grands et de tous les vices, qui ne s'efforçât d'être chaque jour au-dessous de lui-même. Le moment arriva bientôt, où il fut aussi dangereux de parler bien que de ne pas penser mal. Il fallut cacher avec le même soin les vertus et les talens, rougir de leur éducation, accuser le hazard ou le *despotisme paternel* (1) (j'ai entendu prononcer ce parri-

(1) Un homme qu'il ne faut pas nommer, dénonça son père dans une Assemblée générale de

cide !) de cette supériorité constante que l'éducation assure à la naissance. Il fallut emprunter de la populace la plus abjecte, son langage et ses manières, ainsi que ses vêtemens et ses vices. Un style correct et un langage poli trahissaient également l'opulence et l'honneur : l'une se couvrit des haillons de la misère, et l'autre usurpa le langage des halles.

En effet, à peine a-t-il été écrit une page dont la littérature, comme l'honneur n'ait eu à rougir. Au milieu de ce débordement de toutes les passions, de toutes les sortes d'ambitions et de vanité, pas un ouvrage ne s'est montré qui ne méritât l'oubli dans lequel il est aussi-tôt tombé. Le temple des Muses, la retraite des sciences et des arts, le palais des rois, tout fut abandonné dans le même instant. Cette

---

section, il l'accusa de lui avoir donné une éducation au-dessus de son état, et de l'avoir empêché, ainsi, de rentrer dans la classe du peuple. L'homme dont je parle eſt fils d'un duc ; il employa tous ses efforts à prouver que son père avait usurpé son nom et sa noblesse, et il en foula les titres à ses pieds.

urbanité, qui appartenait encore plus à la Nation Française qu'à ce siècle, disparût avec eux; aucun talent ne se montra, aucun écrivain ne se forma. L'amour de la patrie, la plus noble de toutes les passions, et la liberté qui en est peut-être la plus dangereuse, eurent beau faire entendre leur voix, elles ne donnèrent pas plus de courage aux Français qu'elles ne leur inspirèrent de grandeur; aucune de ces *hymnes à la liberté*, aucun de ces *Vaudevilles patriotiques*, écrits au pied de l'échafaud, n'échappèrent à la terreur qui les dictait. Aucune de ces fêtes *Nationales*, aucun de ces monumens de *la victoire*, dont on surchargea le sol entier de la France n'eurent la moindre dignité. Il n'en règna pas davantage dans les discussions ou les travaux des trois *Assemblées Nationales*. Le théâtre ne fut qu'une école d'obscénité et de crimes, les Furies et les brigands disposèrent tour à tour de *la scène; Marat* y régna pendant dix-huit mois, et tous les théâtres, ainsi que tous les écrivains (excepté le *théâtre Français* et l'auteur de *Bélisaire*) mendièrent la faveur de célébrer la probité d'un brigand, et de chanter les vertus d'un

assassin. Quatre cents pièces nouvelles se montrèrent en public, et cette horrible fécondité ne produisit pas même une scène, que le bon goût pût avouer. On rougissait trop de sa propre bassesse pour oser regarder l'antiquité : et tandis que les tems les plus désastreux de la République romaine furent mêlés des écrits et des actions les plus nobles et les plus élevés, on ne vit pas, en France, pendant six années, des événemens les plus propres à créer les esprits et à enflammer les ames, on ne vit pas un seul homme qui fit oublier un moment les malheurs de *la liberté*. A peine osa-t-on confier au silence de la plus profonde retraite, les regrets de toutes les pertes que *la liberté*, que *la république* allaient entraîner.

Les siècles de *Périclès*, d'*Auguste*, de *François I*, de *Louis XIV*, ces siècles si précieux pour la littérature, les sciences et les arts, sont quatre époques qui appartiennent aux monarchies ; *Périclès* régnait sur les Athéniens, *Auguste* sur l'univers. Les républiques appellent en vain les sciences, elles ne s'y fixent jamais : les sciences ne peuvent habiter avec le peuple ; le peuple

récompense peut-être mieux, mais il est plus jaloux, plus injuste que les rois. Un grand génie est toujours dangereux dans une république, il ne doit pas y naître.

Ces observations, que l'histoire recueillera avec soin, prouvent combien la liberté républicaine est contraire aux Français et étrangère à leur sol; elle n'y a produit que des assassinats. Tout le monde la craignit, personne ne l'aima : et comment aimer d'ailleurs cette liberté, puisqu'elle n'était pas vraie ? C'est pour défendre la servitude que la nation Française a sacrifié et sacrifie encore ses intérêts les plus précieux. Cette vérité est tellement incontestable, qu'il n'est pas de Français qui ne consentît, même aujourd'hui, à aller chercher la liberté à *Constantinople.*

Les principes que la Convention Nationale est forcée de développer doivent rendre, sous très peu de tems, *au théâtre Français*, ces chefs-d'œuvres qui établissent sa supériorité sur tous les auteurs dramatiques anciens et modernes. C'est à la voix de Corneille et de Racine, que les rois reprendront possession de l'empire Français. Cet enthousiasme qui a transporté ce

peuple au-delà de tout ordre et de tout bien public, le ramènera lui-même sous l'autorité tutélaire des loix. La même nation qui a applaudi pendant six années de fureur, le barbare héroïsme de *Brutus*, de cet illustre parricide qui chérit moins la liberté qu'il n'ambitionna le pouvoir, cette même nation va se livrer bientôt avec transport aux représentations d'*Athalie*, cette production plus *antique* que l'antiquité même. Le théâtre et la liberté de la presse ont trop puissamment secondé la révolution Française, pour ne pas contribuer avec plus de succès encore au rétablissement de l'ordre, et de la royauté en France. L'opinion publique fera chaque jour un pas vers les portes du temple, elle les ouvrira.

L'opinion ne tardera pas à faire disparaître de la surface de l'empire tous ces *monumens* qui insultent également les loix, la pudeur et les arts. Elle rendra aux fourches patibulaires les dépouilles de ces hommes, qui ont plus déshonoré encore la nation Française après leur mort que pendant leur vie. Ces temples peuplés de crimes et d'erreurs redeviendront la propriété;

priété, la récompence de la gloire, de la vertu; les cendres de *Voltaire*, cet homme dont l'esprit était si vaste et le génie si borné, cet auteur immortel, l'orgueil, la honte et le fléau de la nation Française; les cendres de *Rousseau*, le Diogène du dix-huitième siècle, ce Misantrope sensible, dont les paradoxes sublimes égarent l'esprit, ou dont les écrits éloquens corrompent le cœur des hommes, ces cendres seront rendues à leurs propriétaires: car, tous les mausolées que la véritable vertu ne consacre point, ne sont bientôt que des sépulcres.

Les loix cesseront bientôt d'être violentes; car s'il en était autrement, l'administration (je ne puis me résoudre à donner le nom de gouvernement au pouvoir qu'exerce la Convention) serait toujours tyrannique, et elle ne peut l'être long-tems en France. L'Assemblée sera obligée de diminuer le nombre des comités révolutionuaires, bientôt après elle sera forcée de les détruire; la vengeanee publique va poursuivre sans relâche ces monstrueuses corporations rassasiées de sang et gonflées de rapines. La quantité des adminis-

trateurs de Municipalité, de district et de départemens qui désolent la France, doit effrayer le faible pouvoir de la Convention, elle en réduira le nombre : elle fera cesser *la permanence des directoires*, parce que rien ne consolide le despotisme autant que la durée du pouvoir. Sous cet éternel prétexte d'épurer les autorités *constituées par Roberspierre*, elle y placera les hommes à qui l'opinion veut confier aujourd'hui ses pouvoirs; elle y appellera *les propriétaires*, et je prouverai, plus bas, que la Convention ne pourra pas se soustraire à leur influence.

De tous les sacrifices auxquels la Convention peut être condamnée, il n'en est point qu'elle cherche davantage à éviter, que la restitution de toutes ces propriétés acquises par le poignard ou par les proscriptions. Mais, quelles que soient les raisons dont l'Assemblée peut encore se servir pour justifier cette usurpation, elle est obligée d'en rejetter le principe et d'en condamner le titre avec trop de force, pour ne pas se soumettre enfin à la justice publique. J'écrivais au mois de juin, que dans plusieurs provinces de France et

même dans plusieurs sections de Paris, on disait chaque jour, sous la tyrannie de Roberspierre, et assez publiquement : « Achetons toujours ces biens d'émigrés, « qu'on ne paie point et dont on jouit. Il « faudra les rendre un jour, car dans le « fait nous ne pouvons pas nous dissimuler « que ces biens appartiennent à leurs en-« fans et à leurs héritiers ; mais, en atten-« dant, il vaut mieux que nous en profi-« tions que de les laisser entre les mains « des administrateurs qui les dévorent. » Les administrateurs ne peuvent plus se livrer aujourd'hui sans danger à un bri-gandage qu'il est permis de dénoncer. Presque tous les acquéreurs des biens *Nationaux*, comme je le disais alors, ont retiré, par des marchés avantageux ou des dilapidations considérables, plus que le capital des paiemens qu'ils ont faits à la Nation. L'assemblée a émis et émet sans cesse de nouveaux assignats, ou de nouvelles inscriptions, que la confiance repousse également ; car la Convention n'a à leur assigner que la même hypothèque, dont la conscience publique conteste *déja* la légitimité. Les biens *Nationaux* le deviennent chaque

jour moins, car la terreur diminue, et la justice se fait entendre. D'après ces données on peut assurer, sans crainte de former un vœu inutile, que la Convention ne tardera pas à s'appercevoir qu'elle ne peut recéler plus long-tems l'héritage des *jacobins* et des *constitutionnels*, sans se rendre de nouveau complice de leurs forfaits. Elle déclarera donc qu'elle en fut la victime et non pas l'instrument; mais, elle ne pourra en convaincre la nation Française qu'en avouant, *solemnellement*, la tyrannie que Roberspierre exerça sur la *représentation nationale:* et le moment approche, en effet, où il importera à sa sûreté de décréter, que toutes les loix *révolutionnaires* furent l'ouvrage d'un comité dont les membres auront péri sur l'échafaud.

Forcé d'invoquer de plus en plus les principes de la justice et de la raison, la Convention Nationale ira chercher dans les crimes de la faction *qui la tint si long-tems en oppression*, l'origine de ces loix, qui mirent entre les mains de la république toutes les propriétés territoriales et mobiliaires de la France; car, l'assemblée est gouvernée, aujourd'hui, par cette nécessité qui n'ad-

met ni délai, ni refus. Elle commencera donc par rendre à l'industrie et à l'agriculture leurs travaux et leurs richesses ; elle restituera ensuite, au commerce et aux atteliers, les propriétés dont elle les dépouilla ; elle rendra bientôt après aux familles dont les membres furent envoyés au supplice par le *Tribunal révolutionnaire*, ces biens que la *conscience* des jurés leur enleva. Les jugemens de ce Tribunal ne tarderont pas à être dépouillés de cette *infaillibilité* qui leur était attribuée. La Convention ordonnera la révision des assassinats qu'il commit ; elle permettra l'appel et facilitera la cassation des *arrêts révolutionnaires* qu'il rendit : mais tout porte à croire qu'elle commencera par soustraire la *représentation nationale* au jugement du Tribunal révolutionnaire. La Convention se déclarera inviolable, elle decrétera (lorsqu'elle aura envoyé au supplice ceux de ses membres qu'elle redoute encore) que nul représentant du peuple ne pourra être inquiété pour les opinions qu'il aura manifestées pendant la durée de la *session ;* car la Convention veut terminer *sa session* et assurer sa retraite. Il ne faut pas perdre de vue un seul

instant, que tous les députés ne cherchent qu'à conserver leur fortune et à sauver leurs jours ; et quelle que soit la constitution qu'ils laisseront en partant à la nation Française, cette constitution ne sera pour eux qu'un seul mot, *l'impunité*. On peut assurer qu'avant six mois, (si toutefois la Convention n'est pas dissoute d'une manière violente avant ce tems) la Convention supprimera le tribunal révolutionnaire, car un tribunal *révolutionnaire*, obligé de prononcer d'après les loix de la justice et de l'équité, n'est qu'une absurdité aussi révoltante qu'inutile. Les tribunaux criminels finiront, *vraisemblablement*, la révolution.

Tel est *le grand ordre du jour*, que la Convention sera forcée de suivre ; quels que soient les motifs qui achèvent de l'y déterminer, il n'en paraît pas moins nécessaire, qu'après avoir tracé des limites à sa puissance comme à sa cupidité, après avoir fait la séparation des pouvoirs, annoncé la fin de sa session, et convoqué les assemblées primaires, elle ne distingue avec de grandes précautions, mais d'une manière positive, ces *époques* où la

révolution se trouve elle-même sans excuse. Les journées du 31 mai, 1 et 2 juin 1793, celles du 2 et 3 septembre 1792, ne tarderont pas à être jugées par la Convention Nationale, comme elles le sont déja par l'histoire. Les forfaits du 10 août et l'attentât commis le 21 janvier, descendront, peut-être, dans le même tombeau que les jacobins. Il est du moins entr'ouvert, dans ce moment, pour les recevoir. Le silence des puissances coalisées pourrait seul retarder cette première expiation.

La Patrie redemandera ces enfans que le besoin de la servir exila de son sein; ces longs malheurs qui les honorent; ces proscriptions et ces confiscations dont *Marius* et *Caligula* auraient peut-être répugné à dicter les pages sanglantes, et qui furent écrites sans hésiter par les *constitutionnels* et les *jacobins*, proscriptions si honorables qu'il serait honteux aujourd'hui de ne les avoir pas éprouvées; cette fidélité de ses plus illustres victimes dont la nation Française aura tant de besoin auprès des races futures; tous ces liens qu'un tems de trouble peut affaiblir, mais qu'il ne détruit point : cette indifférence, ou cet accueil

plus cruel peut être au cœur généreux, que la crainte, l'égoïsme et l'ambition même prodiguèrent à ces Français martyrs de l'honneur et du devoir, tout doit élever la voix en leur faveur. Le prétexte dont on a abusé pour provoquer la rage du peuple contre ses plus véritables amis sera celui qui préparera leur retour. La tranquillité de la patrie exigera impérieusement le sacrifice de toutes les haines et l'oubli de tous les malheurs qui la déchirèrent pendant un si long tems. Moins difficile qu'on ne pense à *décréter des amnisties*, la Convention ne cherche qu'à assurer sa propre impunité, et elle donne dans la *Vendée* et en *Alsace* le secret de sa modération. Elle lui ôtera, bientôt, le pouvoir de condamner un Français à la mort pour avoir quitté sa patrie, *pour avoir combattu la tyrannie*. Avant peu de tems la Convention abolira les certificats de *résidence*, ou elle facilitera tellement les moyens de les obtenir, qu'il deviendra aussi difficile de prouver l'émigration que de la punir. Les loix sur *la résidence* gênent trop ouvertement la liberté du citoyen et nuisent trop fortement aux intérêts de l'Etat, pour ne pas être bientôt

abrogées, ou du moins très-mitigées.

Deux cens mille familles séparées d'elles-mêmes demandent à se réunir, elles ont à pleurer de longues infortunes; c'est dans le sein de tant de douleurs qu'elles étoufferont les semences de ces discordes, de ces guerres civiles qu'un plus long exil préparerait à la génération future; car, on tient plus à sa patrie par ses parens, par ses amis, par toutes les affections et les habitudes du cœur, que par les devoirs et par les loix. On est toujours étranger, et par conséquent dangereux dans sa patrie, quand on n'y habite pas avec son cœur. Il faut être heureux, pour être un bon citoyen, un sujet fidèle : et où serait la félicité si l'on n'avait plus *sa famille*, si absente pour toujours, et cependant sur les frontières, *sa famille* était morte avant de cesser de vivre, si l'on ne pouvait pas même posséder son tombeau! On ne craindrait plus le malheur s'il laissait des amis, aussi, est-ce la nature seule qui peut le consoler. Elle n'oublie jamais le premier besoin de l'homme, elle lui crée toujours un ami au sein de sa famille; et c'est l'ami de la douleur, il la sent, il la partage et la fait oublier.

Tant de liens particuliers attachent les hommes à leur gouvernement, qu'on ne peut chercher à détruire ou à relâcher le plus sacré de tous ses liens, sans porter aussi-tôt atteinte à tous les devoirs, et sans compromettre les intérêts et la tranquillité du gouvernement. Les débris de la monarchie Française, peuvent seuls lui rendre tout son repos, toute sa prospérité; ce serait faire, au contraire, une plaie mortelle à cet Etat, que de lui ôter ceux de ses membres qui ont tout sacrifié pour le servir, pour le défendre; que de le priver de ces hommes dont les sentimens, les usages, les préjugés maintiennent l'honneur et la discipline, de ces guerriers qui entretiennent dans l'Etat une *noblesse*, une *fierté* seules capables de le faire triompher de ses ennemis. La gloire de la noblesse Française est de vaincre et de pardonner.

L'opinion publique prononcera bientôt elle-même à cet égard, et déja son vœu s'est fait entendre dans plusieurs parties de la France; aussi la Convention Nationale songe-t-elle à préparer la cupidité au sacrifices des possessions que le brigandage lui offrit. Cette assemblée rendra d'abord

aux enfans, ensuite à tous les héritiers, indistinctement, des personnes condamnées par les tribunaux révolutionnaires, les propriétés qu'ils envahirent. Elle préparera la restitution, si elle ne l'ordonne pas elle-même, des propriétés enlevées aux *émigrés ;* car, ce mot va avoir une signification nouvelle. Les loix relatives aux Français expatriés vont distinguer les pays qu'ils habitèrent, l'arme avec laquelle ils combattirent, et l'intention, enfin, qui la mit dans leurs mains. La Convention rappellera les Français que Roberspierre força de quitter leur patrie après le 31 mai ; elle rappellera ceux que les massacres du 10 août et du 2 septembre firent fuir d'épouvante et d'horreur ; et peut-être, rappellera-t-elle, *elle-même*, tous les Français que l'honneur et la fidélité appellèrent sur les rives du Rhin. Quand on est obligé de distinguer les degrés de barbarie dans une proscription, et de consacrer l'injustice de de telle ou telle de ses époques, on n'est pas loin d'avouer l'usurpation et de reconnaître l'illégitimité de la possession que ces loix de sang ont acquise.

De quelques moyens que se serve la

Convention, ou le Gouvernement qu'elle va chercher à établir, pour exercer ce grand acte de justice, le résultat qu'il doit donner est inévitable pour le gouvernement de France; il est nécessaire à la tranquillité. Car, après avoir demandé la religion, le peuple Français demandera la monarchie; après avoir obtenu la rentrée de ses prêtres, il exigera celle de ses nobles; car, la nation Française va forcer la Convention à consacrer elle-même *l'inégalité des conditions*. Cette inégalité n'est, en effet, que la nécessité d'un plus haut rang dans un plus haut emploi; et les inconvéniens qui résultent de l'abolition des distinctions sont si énormes, que les choses finissent toujours par reprendre leur arrangement ordinaire.

Il faudra toujours qu'il y ait des pauvres et des riches, parce que la nature donnera toujours la maladie et la santé, le courage et la faiblesse, l'esprit et l'ineptie, les facultés physiques et par conséquent les facultés morales qui n'en sont que le produit et le développement; parce que le monde moral sera toujours, comme le monde physique, soumis aux loix de *l'inégalité*,

c'est-à-dire, de l'harmonie. Il faut dans la nature, des montagnes et des plaines, des ruisseaux et des mers, des chênes et des roseaux : il faut dans la société des rangs, des ordres, des distinctions ; et plus la société est nombreuse, plus ces inégalités doivent se multiplier et se prononcer : elles font naître le commerce, elles enfantent les arts, elles protègent les sciences ; elles augmentent la puissance de l'Etat, et elles entretiennent ces relations extérieures qui ajoutent à sa force et à sa tranquillité.

Il ne peut exister, il n'existera jamais entre les hommes qu'une seule *égalité*, c'est celle que la loi *établit ;* la loi doit protéger et défendre *également* tous les hommes. Mais, cette *égalité* établit nécessairement et maintient par toute la force de sa protection *l'inégalité des fortunes et des rangs*, car, c'est cette inégalité qui fait l'existence et qui donne la vie au corps politique. Sans cette inégalité, il n'y aurait même plus de corps social, parce qu'il n'y aurait plus de propriété, et par conséquent de pouvoirs, c'est-à-dire de protection. La *véritable liberté* est fondée sur *cette inégalité*, et chercher à la détruire, ce sera tou-

jours préparer la servitude pour établir la tyrannie.

On a beau proscrire *l'inégalité des conditions*, elle se reproduit par tout et sous toutes les formes, car elle est l'ouvrage de la nature, et un corps politique n'est que l'ouvrage des hommes que la nature rend essentiellement inégaux. Aussi la société la mieux ordonnée est celle où les loix font tourner cette inégalité au profit de tous ses membres, où elles imposent pour ainsi dire à cette inégalité une règle, et où elles lui donnent une direction également protectrice de tous. Que ce soit *le hazard* de la naissance, (si toutefois on peut donner ce nom à l'engagement qu'un homme contracte en naissant envers sa famille, sa patrie et la postérité) que ce soient les services rendus personnellement à l'Etat, que ce soient les bienfaits ou les erreurs de la fortune qui transmettent les distinctions, n'importe ; car, ces causes l'établiront toujours. La vertu ferait naître ces distinctions au défaut des institutions politiques ou civiles. L'homme le plus estimable, le plus utile à ses concitoyens en devient bientôt le

plus distingué. Dans tous les gouvernemens, il y a des hommes qui naissent ou qui deviennent les maîtres de leurs égaux, parce qu'ils peuvent leur parler ou de leurs ancêtres ou de leurs services. Dans les démocraties les plus absolues, il paraît des hommes qui sont forcés, d'après le vœu même de leurs concitoyens, de s'élever au-dessus d'eux. Tous les siècles ont consacré ces vérités, toutes les républiques ont été forcées de les reconnaître ; car, les hommes obéissent aux loix, mais les loix obéissent au tems. *Sparte*, *Athénes*, *Syracuse*, *Carthage*, *Rome*, avaient leurs citoyens et leurs esclaves, leurs demi - dieux et leurs bourgeois. Le Sénat de Rome, de ce gouvernement où les places s'achetaient comme les hommes, et les hommes comme des animaux, où les élections étaient toujours aussi sanglantes que honteuses, le Sénat de Rome consacrait, par une loi formelle, l'inégalité des rangs et des fortunes, et il en imposait constamment le joug au peuple le plus amoureux de ses droits. Les loix *agraires* et les *consuls - plébéiens* disparaissaient avec le *tribun* qui en avait provoqué l'établissement, et

presque toujours il le payait de sa tête. On ne vit pas en effet au tems des *Scipions* comme au tems des *Fabricius :* et lorsqu'on attaque l'abus même des richesses, il se présente aussi-tôt les meilleures raisons pour les défendre, car ce sont les mœurs du tems qui s'en chargent; comme lorsqu'on attaque les distinctions, on ne fait qu'ajouter à la nécessité de leur maintien, car les troubles y ramènent.

Le peuple Romain fut aussi affligé de la perte de *Lucullus*, que s'il fût mort dans la fleur de ses prospérités et de sa gloire; ce peuple pardonnait au conquérant de *Tigranocerte* et de *Nisibis*, il pardonnait au premier général Romain qui eût traversé le mont *Taurus* et passé le *Tigre*, le luxe qu'il étalait à Rome, ce luxe qu'aucun roi n'a pu faire oublier. Le peuple Romain s'excluait lui-même du consulat, il le rendait aux patriciens. Ce peuple était né pour commander à l'univers.

De la nécessité de reconnaître l'inégalité des conditions, dérive la loi de n'admettre au partage de l'autorité, c'est-à-dire au soin de conserver l'Etat, que ceux de

de ses membres qui ont un intérêt réel à sa conservation; car, la première loi de toute société, comme de tout individu, est de n'avoir que des droits et par conséquent de n'employer que des moyens qui ne puissent point lui être ou lui devenir nuisibles. Il faut donc avoir une propriété non pas pour exercer, mais même pour avoir le droit de protéger les propriétés, c'est-à-dire l'existence du *corps social. L'Etat de nature* qui est son ennemi irréconciliable ne donne la *propriété* à personne, par cela même qu'il fait et qu'il rend sans cesse la propriété commune à tous; c'est un Etat de guerre et d'oppression. Ainsi, c'est l'existence elle-même du *corps social*, qui est un état de paix et de protection, qui rejette et qui combat sans cesse *la souveraineté du peuple* ou *l'égalité absolue des droits*, comme essentiellement opposée à l'intérêt direct du peuple. De cette réunion des deux choses les plus contradictoires entr'elles (la souveraineté et le peuple) est résulté le paradoxe le plus spécieux, mais le plus aisé à réfuter comme le plus dangereux à avancer. Ce paradoxe est devenu l'arme de tous les fac-

tieux, parce qu'il satisfait autant l'orgueil et les passions de la multitude qu'il révolte la raison et les principes du sage.

Tout homme qui n'est pas né dans la dernière classe du peuple et qui parle au peuple de *sa souveraineté*, (c'est-à-dire du partage des terres ou de l'abolition des dettes, car c'est la seule définition, c'est la seule signification *populaires* que puisse avoir ce mot) cet homme le fait pour acheter, à ce prix, la tyrannie. Mais, il aura beau se ranger dans la classe du peuple ; il n'en sortira qu'aux dépens de sa vie, s'il a déplacé tous les pouvoirs en déchaînant toutes les passions ; car, plus il aura promis, et moins il pourra accorder. *La popularité* est la plus terrible de toutes les puissances : cette puissance est, de sa nature, si violente qu'il est presque impossible qu'elle ne détruise pas ceux qu'elle a élevé. Il faudrait disposer à son gré des élémens et de toutes les productions de la nature, pour ne pas être victime de *la popularité* comme puissance. Car, le peuple a beau *avoir* la souveraineté, *jouir* de la liberté, *exercer* l'égalité, il n'a égard ni aux circonstances ni aux événe-

mens, il exige sans cesse des miracles, et il finit par rendre victimes de son caprice, et du bien même qu'on a voulu lui faire les hommes qui lui ont parlé de *ses droits* sans lui parler de *ses devoirs*. Quand on se met à la disposition du peuple, quelque soit *le ressort* qu'on lui amène, il faut s'attendre à épouver de sa part autant d'ingratitude et d'obstination qu'on lui aura montré de complaisance et de flatterie. Tous ces *philosophes* si jaloux *des droits* du peuple, tous ces *publicistes* crieurs publics de *sa souveraineté* ne devraieut jamais oublier qu'il faut en user bien sobrement, pour leur propre intérêt même, dans les paroles que l'on prononce devant le peuple, car il ne les comprendra jamais que pour en abuser. Dans les bienfaits même qu'on veut faire au peuple, il faut être avare pour être sage. *Drusus* mit l'Italie en feu pour avoir voulu lui donner *le droit de cité Romaine*, il enfanta *Marius* et *Sylla*. Les *constitutionnels* portèrent, le 4 août 1789, la flamme dans toute l'étendue de la France, pour avoir voulu supprimer des droits dont le peuple ne leur demandait pas même la diminution, ils enfantèrent *Marat*,

et *Roberspierre.* Tous ces amans de la popularité, tous ces hommes si inquiets *de la félicité du peuple*, tous ces *faiseurs de révolutions*, en un mot, ne devraient jamais oublier que *la tête de Caïus-Gracchus se trouva peser 17 livres et demi*, et *Caïus* avait établi la loi qui garantissait au peuple le plus de *liberté* et de *souveraineté.*

La souveraineté du peuple n'est, et ne peut-être autre chose que *le résultat de la volonté générale* dans le moment où le peuple, c'est-à-dire une quantité d'hommes quelconque, se réunissant en société, ont voulu se former en corps politique. Le peuple a eu alors *sa volonté générale*, il en a exercé le droit, et *ce droit primitif* il l'a aussi tôt transmis *irrévocablement* pour le maintien de l'autorité qu'il a chargé du soin de sa conservation. Le peuple a transmis alors ce droit, précisément comme un homme aliène et transporte le droit qu'il a à une propriété qu'il vend, et dont il reçoit *le véritable* prix : cet homme ne peut, dans ce cas, le réclamer jamais et il est forcé de regarder cette propriété comme ne lui ayant jamais appartenu ; car c'est là, la loi fondamentale de toute *propriété.* Quand

le peuple a transmis le *droit primitif* qu'il a eu dans *sa volonté générale*, il en a aussitôt reçu le prix *véritable ;* ce prix a été *la reconnaissance de la propriété* qu'il n'a pu acquérir que par le sacrifice de *la liberté individuelle.* Il est infinement essentiel de dire, ici, que *la propriété et la liberté individuelle* étant *nécessairement* en opposition entr'elles, plus on a de l'une, plus on consent à garder moins de l'autre ; car alors, on a besoin d'une plus grande protection et elle ne peut exister que dans une autorité plus forte. Il ne faut jamais perdre de vue ce principe fondamental, que le *corps-social* n'est autre chose que la création et la conservation *du droit de propriété.* Le corps-social *consacre la propriété* et c'est elle qui fait la vie du *corps-social* : c'est elle seule qui doit réclamer sa protection ; car, toutes les fois que *le droit de propriété* ne sera pas attaqué, aucun des droits qui appartiennent à l'homme, comme membre du corps-social, ne sera offensé, *la propriété* renfermant essentiellement tous les droits qu'il peut avoir, considéré sous ce rapport.

Je dis, que le peuple a transmis, *irrévo-*

cablement, *le droit primitif* qu'il exerça, parce que la société s'étant ordonnée et devant s'augmenter sans cesse, le peuple ne pourrait reprendre ce droit que par un *accord général*. Or, à mesure que la société s'augmente, cet accord général devient de plus en plus difficile à obtenir, à connaître; et cela, parce que l'inegalité des fortunes et des conditions croissant dans la même proportion que la société s'augmente, cette inégalité donne à chaque individu des intérêts nouveaux et le soumet à l'influence que les richesses, ou les lumières assûrent toujours aux hommes qui les possèdent. Alors, le dépouillement du scrutin ne donne plus la *véritable* expression de *la volonté générale*, puisqu'il ne donne pas même le *véritable* résultat de *la volonté individuelle*: l'homme adroit ou l'homme puissant s'en sont emparés. Le peuple ne pouvant, comme on vient de le voir, reprendre *ce droit primitif* par un accord général, il ne peut s'en ressaisir qu'à l'aide d'un mouvement désordonné et convulsif, dont le principe est aussi contraire au maintien de la société, que les conséquences lui en seraient funestes : ce principe ne

peut donc jamais devenir un droit, parce que nulle société, nul individu ne peuvent avoir un droit qui leur soit nuisible.

Je dis enfin que le peuple a *irrévocablement* transmis *le droit primitif* que lui donna le *résultat de la volonté générale*, parce qu'il est aussi nécessaire qu'il y ait *prescription* en matière de gouvernement qu'en matière de jurisprudence. L'intérêt *du corps-social* le veut impérieusement, car cet intérêt n'est autre que l'intérêt de *la propriété* dont le *corps-social* est créateur et garant.

Le peuple a transmis *irrévocablement* le *droit primitif* qu'il a eu en vertu de la *volonté générale*; mais quand bien même il ne l'aurait pas transmis *irrévocablement*, il ne pourrait pas l'exercer. Je dis que le peuple ne pourrait pas exercer la *souveraineté*, c'est-à-dire user de *l'égalité absolue de droits* qui résulte de *la volonté générale*, sans que cette souveraineté ne cessât d'exister dès l'instant même; et cela, parce qu'il faudrait que le peuple redevint ce qu'il était au moment où il se forma en corps politique, c'est-à-dire qu'il n'eût pas existé en société, ce qui est aussi moralement que physiquement impossible; parceque

cette souveraineté appartenant alors à tous, le non-propriétaire ne l'exercerait que contre le propriétaire, c'est-à-dire au préjudice direct du *corps social;* parce que les loix que ferait cette multitude, devant plaire également à chacun, seraient forcément les plus mauvaises loix qui pussent être faites; parce que cette multitude pouvant, à l'aide *de la volonté générale*, reprendre sans cesse la souveraineté, il faudrait que la multitude exécutat et fit exécuter elle même les loix; parce que le peuple serait en même tems roi et sujet, tyran et esclave, ce qui ne peut pas être; parceque le peuple ne peut s'assembler ou exercer par lui même la souveraineté qu'en renonçant aux travaux les plus importans, à sa propre conservation; parceque le *corps-social*, enfin, se dissoudrait, et que ses membres séparés des loix et hors de toute crainte ainsi que de toute protection, se déchireraient mutuellement et finiraient par se détruire, ce qui est le but, ce qui est le vœu le plus directement opposé au vœu et au but de toute association politique.

Aucune république n'a jamais exercé

cette *égalité absolue de droits* s'ans s'exposer aux troubles les plus violens. Chez tous les peuples anciens et modernes cette *liberté* et cette *égalité* n'ont jamais produit que la servitude du plus grand nombre, *la souveraineté absolue* de quelques uns, et enfin la tyrannie d'un seul. Nulle part, l'esclavage ne deshonora plus l'humanité qu'à *Sparte* et à *Rome*, et nulle part on ne parla d'avantage au peuple de sa souveraineté ; et toutes les fois, enfin, que le peuple romain se retirait sur *le mont-sacré*, il causait lui même la disette, et les terres restaient en friche. Il fallait aussi tôt déclarer la guerre, nommer un dictateur et détruire une nation voisine.

Voilà le point où les *constitutionnels* ont conduit la nation Française et l'Europe ; car il était aussi absurde que dangereux et criminel de chercher à *faire des découvertes* dans les principes du gouvernement et dans ceux de la morale. Les siècles, c'est-à-dire l'histoire, la nature, l'habitude d'une nation ont plus de science que tous les faiseurs de systêmes, et plus de force que les révolutions elles-mêmes. C'est cette habitude d'une nation qui fait tou-

jours respecter même ses préjugés ; car les préjugés sont le jugement et la raison du peuple, et c'est la seule raison que le peuple puisse avoir. Il est des préjugés si utiles qu'on ne peut les affaiblir sans de grands dangers, il en est de si respectables qu'ils suffisent pour faire l'obéissance du peuple ; et ce lien est tellement nécessaire à son bonheur que quand le tems détruit un préjugé, un législateur sage doit le remplacer aussi-tôt par un autre.

Cette digression, quelque longue qu'elle soit, était nécessaire pour faire sentir l'obligation où se trouve la Convention d'ôter au peuple *la souveraineté*, et d'interdire toutes les fonctions politiques et civiles à tous les individus qui n'ont aucune propriété territoriale ou mobiliaire. La Convention est entraînée vers cette mesure, parce qu'elle est réduite à *respecter* et par conséquent à protéger les propriétés. Ce sera avec *les droits de l'homme* que la Convention établira *l'inégalité des conditions* et qu'elle fera des loix en faveur des propriétés contre lesquelles la Convention déchaîna ce même peuple, *les droits*

de l'homme à la main : car cette grande-charte de tous les partis qui se sont succédés en France, obéit également à tous. On trouve tout dans *les droits de l'homme*, excepté *la liberté* et *la propriété*, mais ils en ont les apparences; et pour peu qu'on les ménageât, on persuaderait au peuple Français, en lui donnant la monarchie, qu'il conserve sa république. Ce ne sont pas les choses, ce sont les mots qu'il est difficile, en général, de ressusciter.

La révision ou pour mieux dire le changement entier de ce code civil qui, comme je l'ai dit ailleurs, viole toutes les loix consacrées par les usages de toutes les nations, la foi de tous les contracts et la possession de tous les siècles; ce changement est une suite nécessaire des nouveaux rapports politiques sous lesquels il faut aujourd'hui considérer la Convention Nationale. Quelque grande que soit la différence entre les vices politiques et les vices moraux dans un Etat, les uns sont peut-être nécessaires aux gouvernemens lorsque les autres ne peuvent jamais l'être aux individus; mais les loix civiles ne peuvent rester plus long-tems, en

France, en opposition aux loix ou plutôt aux rapports politiques, sans reproduire une administration aussi tyrannique que celle qui a existé, ce qui ne peut pas être ; car, au contraire, la tyrannie que la Convention a exercé jusqu'à ce jour, a tellement révolté les esprits, qu'elle est forcée d'y renoncer. L'opinion publique est au moment de produire une explosion aussi décisive que violente, à moins que les fautes des puissances ne sauvent encore la Convention de cet écueil, et ne laissent à cette assemblée l'avantage de donner la paix à la France. Il faut le répèter sans cesse, la Convention va périr si elle est forcée de continuer la guerre, si les puissances font *la paix avec la nation Française*, si elles prononcent le nom de *monarchie*. Je poursuis.

Les mariages ne seront plus des associations animales, et le divorce ne tardera pas à être restraint par des loix qui rendront aux *devoirs domestiques* toute leur force, et qui rétabliront ce lien si nécessaire à celle du gouvernement. L'éducation, l'instruction publiques sont des suites, elles sont les effets immédiats d'un

pareil ordre de choses. La Convention aura beau ouvrir *ses écoles normales*, les vertus domestiques veilleront sur l'enfance jusqu'au moment où la religion, où ses ministres reparaîtront. Ce moment est, chaque jour, plus prochain. L'opinion publique va redemander ces établissemens consacrés aux sciences, *à l'éducation*, cette partie si essentielle du gouvernement qu'à *Sparte* elle tenait lieu de loix, elle en dispensait même. L'éducation est la base du gouvernement, c'est la dette la plus sacrée que l'homme contracte en donnant le jour à son semblable; et celui qui n'acquitte pas cette dette envers ses enfans a consenti à ne pas en mériter le respect, la tendresse: il n'a pas même à exiger d'eux de la reconnaissance. L'attrait que la nature a placé dans la reproduction de l'espèce suffit pour la multiplier, aussi tous les animaux nourrissent leurs petits. L'homme est au-dessus d'eux par la raison, par les lumières, il *élève* ses enfans. De quels crimes ne se rend donc pas coupable le père de famille qui étouffe dans le cœur de son fils la semence des vertus, qui ferme son esprit aux lumières des sciences, et qui

prive son ame de tant de bienfaits du créateur !

La Convention a été forcée de faire servir la corruption générale à ses projets, c'est-à-dire à ses passions ; mais elle a trop à craindre, aujourd'hui, les suites qu'entraînent la répudiation et le divorce, pour ne pas les borner au seul prétexte, politiquement parlant, qui le rende légitime dans la société, celui de son plus véritable intérêt. *L'incompatibilité d'humeur*, seule cause exigée par *Cambacères*, favorise trop ouvertement la licence des mœurs, et choque avec trop de rudesse les usages et les manières de la nation Française, pour ne pas cesser d'être un motif suffisant pour délier l'engagement qui importe le plus à l'homme et à la société. La philosophie elle même n'est pas sans armes contre les législateurs dont la morale ne saurait prévenir les déréglemens ; mais c'est à la religion qu'il appartient de les faire cesser, de rendre à ce devoir si doux toute sa chasteté, et d'achever ce que l'amour-propre et la corruption de l'assemblée lui auraient défendu d'exécuter.

La jurisprudence Française débarrassée d'une partie de ces formalités qui en dérobent la sagesse aux yeux du vulgaire, la jurisprudence reprendra nécessairement la plus grande partie de ces loix et même de ces *coûtumes* qui firent l'habitude des provinces et furent un des liens les plus forts de la monarchie. Le droit *de primo-géniture*, (cette natu-majorité si souvent représentative de l'autorité paternelle) le droit de représentation dans les successions, droit bien plus important qu'on ne pense pour conserver l'ordre de la succession des pouvoirs, seront rétablis : car, ce sont, en général, les loix les plus analogues au droit naturel qui sont les plus nuisibles à l'Etat. Il existe un rapport tellement nécessaire entre les institutions politiques et les ordonnances civiles, leur harmonie est si essentielle au maintien du gouvernement, que tous ses efforts doivent tendre à l'établir. Il est peut-être important de faire observer que le droit de primo-géniture existe dans toutes les monarchies ; il est si nécessaire aux grands empires que les empereurs romains furent forcés de l'imaginer, et d'en faire un prin-

cipe fondamental de ce code où toutes les nations de l'Europe ont été puiser leurs loix civiles.

Cette dette publique que tout le monde acquitte, et qui devient chaque jour plus immense, ce déficit que la nation Française a comblé si souvent, et que ses trois assemblées ont si fort augmenté, cette banqueroute qui a tant effrayé les capitalistes et qu'ils finissent par desirer, entreront en accommodement avec la révolution, quelle qu'en soit l'issue; et le Gouvernement fera cette banqueroute sans danger, s'il offre la sûreté et le repos en échange des inscriptions et des assignats. L'agioteur lui-même, après la chûte de Roberspierre, avait déja préparé ses sacrifices, il eût cédé une portion de son or en faveur du sommeil; mais la Convention s'est trop hâtée d'annoncer sa faiblesse : elle est, aujourd'hui, dans un état de détresse trop évident pour que les agioteurs la ménagent; c'est à elle non-seulement à les ménager, mais à les craindre. Après n'avoir vû, il y a deux ans, dans les *capitalistes* que des hommes riches des malheurs publics et engraissés de toute la substance

de

de l'Etat, la Convention est forcée dans ce moment, de n'y voir que des *rentiers* auxquels la révolution doit la plus grande partie de ses avantages. Ces rentiers vont bientôt jetter les hauts cris; car, c'est sur eux; c'est sur cette classe d'hommes parasites du Gouvernement, ennemis de sa prospérité et étrangers à toutes les productions de la nature, que va porter principalement le renchérissement excessif de toutes les denrées. Ce renchérissement est l'effet le plus inévitable, et par conséquent le plus prochain de la suppression du *maximum*: aussi, les *rentiers* parviendront-ils bientôt à faire ouvrir la *bourse*, car c'est là que l'on sème peu et que l'on recueille beaucoup. C'est le travail de l'oisiveté et de l'avarice réunies.

La *bourse* de Paris avait été consacrée à *des atteliers militaires*, en ouvrant la *bourse* il faudra les *détruire*. C'est ainsi, et cette remarque doit prouver la faiblesse actuelle de la Convention; c'est ainsi que presque tous les décrets que la Convention est forcée de rendre sapent les fondemens de sa puissance, et la laissent chaque jour moins en état de résister aux puissances

alliées, si elles savent profiter de l'occasion qui va leur échapper. Elles ne doivent pas oublier que l'occasion décide souvent du destin des empires ; elle produit l'effet du tems entre les mains de l'homme habile, et nul Etat comme nul individu ne l'ont jamais laissé fuir impunément.

La Convention traitera les *rentiers* avec la même faveur que *l'assemblée constituante* leur prodigua, car la *Convention* est aussi méprisée, elle est aussi avilie que l'était *l'assemblée constituante* au moment de la *révision de la constitution*. Elle est, comme elle, hors d'état de gouverner plus long-tems, parce qu'elle ne peut pas recouvrer la confiance de la nation ; elle se trouve dans un état de faiblesse qui ne lui permet pas de conserver les rênes de l'autorité, et dans un embarras encore plus grand pour ses finances. Aussi la *Convention*, à l'exemple de *l'assemblée constituante* gardera-t-elle un silence profond sur l'état du *trésor-national*, et fera-t-elle *la révision des loix révolutionnaires et de la constitution républicaine*. Il ne faut point quitter encore ses assignats.

Ces assignats, dont tout le monde est aussi fatigué que de la Convention, périront

peut-être même avant elle. Ils perdront de jour en jour le peu de valeur que la nécessité et l'habitude de la crainte leur conservent encore. Leur discrédit total est une suite nécessaire de la prolongation de la guerre ; comme il est un des effets les plus sensibles du régime nouveau auquel la Convention est forcée de s'abandonner. Cette assemblée paraît elle-même tellement pénétrée de cette vérité qu'il semble que toutes ses loix, depuis plus de trois mois, tendent moins à inspirer la confiance dans ce papier ennemi de tout ordre et dévastateur de toute propriété, qu'à achever de la détruire. Cette conduite est particulièrement si sensible quand on réfléchit sur les derniers décrets que la Convention vient de rendre, (16 et 22 décembre) qu'on peut assurer que la Convention ne parviendra pas à mettre ses assignats en circulation dans les Provinces-Unies : elle y fera des dettes, mais elle n'y créera pas des assignats.

Cette *monnaie révolutionnaire* est si fort avilie en France, que la Convention se trouvera forcée pour continuer la guerre de donner pour *hypothèque* aux assignats

toutes les *propriétés particulières des Citoyens Français*. Avec cet éternel sophisme renfermé dans la déclaration des droits de l'homme, « que tous les individus du « corps politique contractent une garantie « mutuelle et une obligation solidaire pour « défendre la liberté et l'égalité, « la Convention essayera encore une fois de dépouiller les Français du *droit de propriété*. Ces mêmes droits de l'homme autoriseraient enfin cette Assemblée, si elle obtenait la paix, à décréter *la libre* circulation des assignats, *nulle propriété ne pouvant être engagée sans le consentement, librement exprimé du propriétaire ;* car tout cela se trouve dans les droits de l'homme. La *royauté Française* remplacerait à son tour la *bonne foi républicaine*, et les créanciers de l'Etat auraient encore une promesse de plus et une garantie de moins. Règle générale, les finances d'une révolution suivent toutes ses crises ; mais quel qu'en soit le résultat, sa monnaie finit toujours par en être la victime.

Les finances de la *Convention Nationale* ; sont aujourd'hui dans un état tellement désespéré, qu'il lui est impossible de re-

tirer de la circulation cette masse énorme d'assignats, qui portent à un prix exhorbitant toute les subsistances, toutes les matières premières. Je ne crains pas d'avancer qu'il y a douze ou treize milliards d'*assignats*, et près de sept milliards d'*inscription* en circulation; car il faut considérer les inscriptions comme étant de véritables assignats : elles font les mêmes fonctions, elles jouissent des mêmes droits, et il ne leur manque, pour être aussi discréditées que le sont les assignats, que d'être comme eux une *monnaie forcée*. Jusqu'ici la Convention Nationale s'est obligée seule à les recevoir en paiement; aussi se garde-t-elle bien de les brûler *comme les assignats*, car elle les remet en circulation pour son propre compte, et cette opération financière équivaut à une émission d'assignats.

Il ne faut pas croire que la *Convention Nationale* ait retiré de la circulation et brûlé deux milliards d'assignats, ainsi que ses procès verbaux l'annoncent chaque semaine. Son comité de finances est bien plus prudent qu'on ne pense; voici comme il procède. J'ai oui certifier au mois de mars

1794 à *Cambon*, qu'il n'avait pas été *réellement* brûlé, à cette époque, plus de trois cents quatre-vingt-dix millions *d'assignats vrais*. Les commissaires préposés à cette opération reçoivent du comité des finances des *assignats faux*, que ce comité fait acheter lui-même en pays étranger, on les brûle *publiquement*, le procès-verbal de la *Convention Nationale* en recueille les cendres et les montre à la nation Française.

D'après ce que je viens de dire, d'après la quantité des assignats et des inscriptions qui sont en circulation (quantité rigoureusement vraie, car elle est assise sur le témoignage de plusieurs députés, de plusieurs préposés à la trésorerie Nationale, et sur des documens plus certains encore.) On ne doit pas craindre d'affirmer que la dette de la République Française est de dix-neuf milliards effectifs. S'il était possible d'imaginer que la Convention Nationale eût la liberté d'administrer encore les finances pendant tout le cours de cette année, (ce qui devient de jour en jour plus difficile à croire) elle laisserait au mois de décembre une dette

publique de trente milliards, car elle serait forcée de dépenser au moins un milliard par mois pour subvenir aux frais que nécessitent la guerre et les dépenses publiques ; et les préparatifs du mois de mars et d'avril lui coûteraient onze ou douze cents millions de plus, pour se mettre en état d'ouvrir la campagne.

Loin de pouvoir retirer de la circulation cette masse énorme d'assignats, ainsi que je l'ai dit plus haut, la Convention est forcée de décréter de nouvelles émissions, ou de les faire tacitement, pour subvenir à des dépenses que les assignats rendent eux-mêmes de jour en jour plus excessives. La suppression de la loi du *maximum*, endette autant la Convention que le régime *modéré* l'affaiblit. Elle est forcée de permettre bientôt au *numéraire* de se montrer sans danger, car les subsistances le cherchent de toutes parts. Les assignats ne peuvent entrer avec lui en concurrence dans les échanges entre particuliers, parce que s'il en était autrement, le numéraire ayant alors la liberté de ne pas se montrer dans la circulation, resterait dans les coffres, ou rentrerait dans le sein de la

terre. En favorisant les achats des particuliers, le numéraire embarrasse et doit arrêter bientôt ceux de la Convention ; elle est obligée de donner toujours plus de son papier, et de recevoir toujours moins de denrée ou de matière première. La Convention est obligée d'avilir elle-même la *monnaie fictive* qui doit les solder en définitif ; car il faut qu'elle multiplie les assignats en raison composée de leur discrédit et de ses besoins ; c'est-à-dire, que la Convention est dans la nécessité de discréditer son papier, et qu'elle est forcée de chercher dans son papier toutes ses ressources. Si la Convention se présente dans le commerce avec des *métaux*, (et elle y est réduite depuis qu'elle n'a plus de bourreaux) alors elle fait un agiotage double où elle perd doublement ; car, plus elle achète de métaux, plus elle avilit les assignats ; et plus elle crée ou elle dépense d'assignats, moins elle obtient de métaux ou de matières premières, parce que la proportion s'établit sans cesse entre la denrée et son *véritable signe représentatif*. Le métal est ce signe, car le métal paie, et l'assignat vole la denrée.

Le métal est le véritable signe représentatif de la denrée, parce que ce signe (pour toute nation qui a des relations extérieures) ne peut être autre que celui qui est généralement reconnu et adopté par toutes les nations. Ce rapport est éternel, car la nature l'établit. En créant les matières premières, elle leur attache un signe qui puisse les *représenter*, par conséquent un signe qui ne consomme pas plus vîte qu'elle ne produit; un signe, dont la formation soit lente, et qui soit encore difficile à trouver et à obtenir, parce que la nature ne reproduit que dans des proportions bornées, c'est-à-dire constantes et régulières; un signe peu susceptible d'altération ou de destruction, parce qu'il doit représenter toujours et par-tout les mêmes choses. Telles sont les raisons, ou plutôt tels sont les principes invariables qui, chez toutes les nations, ont rendu les métaux la représentation de toutes les denrées, et ont fait des métaux la ressemblance de toutes les valeurs. Telles sont encore les raisons qui, dans tous les siècles, donneront à l'or la préférence sur l'argent, à l'argent sur le cuivre, au cuivre sur le

fer, au fer sur le plomb, ect. Si quelques peuples substituent aux métaux une *monnaie*, (il faut se servir de ce mot) végétale ou animale, c'est parce que ces peuples *échangent* mais *n'achètent* pas; c'est qu'ils ont des marchés, mais qu'ils n'ont pas de commerce; c'est qu'ils ont des voisins, mais qu'ils n'ont pas d'alliés; c'est enfin parce que ces peuples vivent seuls au milieu des nations.

D'après ces données, les assignats condamnés à sortir du territoire de *la république Française*, parce que la république est forcée d'entretenir et de préparer des relations extérieures, les assignats, dis-je, ne peuvent que se détruire par leur propre mouvement, par la circulation : car ils rencontreront de toutes parts l'ennemi qui doit les poursuivre sans cesse, le véritable signe représentatif des richesses des nations, les métaux.

Ce n'est pas ici le lieu, ni sur-tout le moment d'examiner jusqu'à quel point les *banques* que ce siècle a introduit dans presque tous les Etats, peuvent éviter une semblable catastrophe, ou pour mieux dire en reculer l'effet; car, plus la confiance qu'ins-

pire une *valeur fictive* est grande, plus cette confiance lui devient funeste et bientôt mortelle, si l'usage et l'exercice n'en sont pas bornés d'après *la richesse réelle* de l'Etat. La richesse réelle d'un Etat ne sera jamais dans le commerce, elle sera toujours dans la fertilité du sol, comme sa *véritable* force consistera toujours dans sa population. Cela sera ainsi tant que le monde existera, parce que l'on peut détruire le commerce, mais l'on ne peut rien contre la nature. Cette vérité est tellement incontestable; qu'il n'est pas d'homme en Europe, s'il n'est pas né en Angleterre, qui ne convienne que la Grande-Bretagne devrait avoir aujourd'hui deux capitales, Londres et Lima.

Il ne serait pas aussi difficile qu'on le pense, de prouver que la plupart des banques établies en Europe doivent finir par une grande catastrophe, ainsi que leur papier monnaie; mais, je ne parlerai que de celle qui est inévitable et à si juste titre pour les assignats.

La suppression de la loi du *maximum* a rendu à toutes les denrées autant de valeur que les principes forcément manifestés par

la Convention en ont *déjà* ôté aux assignats. Aujourd'hui la Convention ne peut pas plus forcer le *citoyen* à donner à la *république* ses matières premières à un taux au-dessous de la confiance et de la misère publiques, qu'elle ne peut *décréter* le régime révolutionnaire. Cette assemblée va être forcée, au contraire, de supprimer les *réquisitions* et d'hommes et de denrées; mais elle commencera par rendre la liberté aux denrées avant de la rendre aux Français; et ces *républicains* si jaloux de *la liberté*, trouveront encore cette conduite de la part de leurs *représentans* pleine de générosité. La Convention sera cependant obligée, même malgré la continuation de la guerre, d'abolir cet *esclavage personnel* qui enchaîne tant de laboureurs, d'artisans et de bourgeois aux pieds de la victoire. On ne s'arrête pas sur une pente aussi glissante que celle sur laquelle cette assemblée est forcée de se placer, le précipice est toujours derrière la place qu'elle quitte.

De toutes parts, la Convention se crée des obstacles, détruit sa puissance et se met hors d'état de soutenir la quatrième campagne, si les puissances alliées savent pro-

fiter de la position où se trouve cette assemblée, si elle savent l'empêcher d'en sortir.

Je parle à chaque page de ce que peuvent et de ce que doivent faire les puissances alliées, parce qu'il n'est aujourd'hui aucune des opérations de la Convention Nationale qu'elles ne puissent commander, parce qu'elles gouverneront l'opinion publique en France, si elles veulent l'étudier et prendre la peine de la diriger; mais, il faut dire aussi à chaque page, que si les puissances alliées laissent échapper cet instant où la destruction, ou pour parler avec plus de justesse, l'extrême affaiblissement des jacobins donnent de si grands avantages à la coalition; si les puissances laissent la Convention Nationale faire *son manifeste* en faveur des peuples, si elles lui laissent la liberté de convoquer une nouvelle assemblée, si elles ne parlent pas en faveur de la monarchie, la Convention pourra éviter encore la monarchie, les jacobins n'auront travaillé que pour une faction nouvelle; cette faction cherchera à commettre de nouveaux forfaits, la guerre civile en sera l'effet, et les puissan-

ces alliés n'échapperont à aucun des malheurs qui les menacent.

Ce ne sont plus les propriétaires Français qui ont désormais à redouter la spoliation, elle menace les propriétaires de l'Europe. Cette tranquillité que la Convention est forcée d'accorder au peuple Français, ses principes l'ôteront à tous les Etats de l'Europe; ses principes la refuseront aux puissances coalisées, si elles permettent à la Convention de consacrer de nouveau *la déclaration des droits de l'homme*, si elles ne forcent pas la Convention à reconnaître la religion Catholique et à proclamer la Royauté en France.

Si les cabinets de l'Europe se taisent plus long-tems, s'ils observent la même conduite, s'ils persistent dans les mêmes principes et le même systême qu'ils ont suivis jusqu'à ce jour, il est à craindre que la contre-révolution venant à s'opérer en France, elle ne surprenne tous les cabinets de l'Europe dans la même faiblesse, et elle ne les trouve dans la même indécision, dont la révolution tira un si grand avantage en 1791 et en 1792. Alors, mais une semblable supposition ne peut être

admise plus long-tems, les puissances coalisées ne pourraient pas plus se mettre à l'abri des révoltes de leurs sujets, qu'elles n'ont su se préserver des invasions des Français.

Suivons la Convention Nationale sur les bords du gouffre dans lequel il dépend des puissances coalisées de l'ensevelir.

La Convention Nationale va se jetter à décrets perdus dans toutes les ressources si décriées de *l'ancien régime*, les milices, loteries, les tontines, les caisses d'amorsissement, etc., elle ramassera jusques aux fautes des ministres des finances; elle créera des assignats à intérêts ou des quittances de finance; elle accordera des primes ou des indemnités; elle entassera les emprunts sur les impôts indirects, et en déguisant les uns sous des formes nouvelles, elle donnera aux autres des dénominations patriotiques; elle travaillera les *inscriptions sur le grand livre*, comme les biens dits *nationaux;* elle en portera chaque jour la valeur à une somme plus exagérée; elle organisera en un mot *la banqueroute de la liberté* avec une précision si exacte, que le gouvernement qui succédera à la Convention

n'aura rien à faire et presque rien à dire pour consommer la banqueroute.

Il est impossible de parler sérieusement *des revenus de la république Française.* Si on consent, cependant, à donner ce nom à la perception des impôts, il faudra dire que le paiement de la contribution *foncière* n'a jamais été effectué à moitié; que celui de la contribution *mobiliaire*, est si fort au-dessus des facultés des contribuables, que la Convention sera nécessairement forcée de supprimer bientôt cette taxe arbitraire. (J'ai démontré dans la deuxième partie de *l'État de la France au mois de mai 1794*, que la contribution mobiliaire s'élevait à environ la moitié du revenu présumé.) Ses douanes, ses droits de timbre et d'enrégistrement, et le produit de tous les biens dits *Nationaux*, ne donnent pas, en y comprenant celui des contributions *foncière* et *mobiliaire* une somme de plus de huit cents millions. Voilà l'effectif des ressources *possibles* de la Convention Nationale, car il faudra décharger la Nation Française de cet *emprunt forcé* d'un milliard que le jacobin *Cambon* lui demanda au mois de septembre 1793;

emprunt

emprunt dont il n'a pas encore été payé plus d'un huitième.

D'après tout ce qu'on vient de lire, on conçoit facilement combien la Convention desire la paix. Elle la veut; parce qu'elle ne peut pas plus dépenser un milliard ou douze cent millions par mois, qu'elle ne pourra bientôt forcer quatre cent mille hommes à quitter leurs foyers pour aller combattre sur les frontières; parce que la nation Française est aussi fatiguée de remporter des victoires que d'être *gouvernée* par l'anarchie; parce que le peuple Français est ennuyé *d'être roi* et de mourir de faim; parce que la Convention redoute les effets d'une explosion générale, et qu'il ne lui reste plus d'autres moyens pour s'en préserver, que d'abandonner les rênes du gouvernement, ou de proclamer la monarchie.

La Convention cherche à faire des *paix partielles*, parce qu'elle est forcée de diminuer les dépenses de la *Nation* Française qui lui prêtera moins tous les jours, et de qui elle ne pourra bientôt exiger aucun sacrifice *patriotique*, la terreur ne donnant plus cet amour ardent de la patrie qui *embrasait* toutes les ames; parce que la Conven-

tion est dans l'impossibilité absolue de remettre *la terreur à l'ordre du jour ;* parce qu'elle ne pourra bientôt plus condamner à la peine de mort l'individu qui aura manifesté une opinion *contre-révolutionnaire ;* parce que la *force-armée* échappe tous les jours davantage à la Convention, et que l'insurrection contre son despotisme devient de jour en jour plus menaçante ; parce que la Convention est forcée de quitter bientôt le palais des Thuileries, ou qu'elle en sera bientôt expulsée par le peuple, comme elle en est déja expulsée par l'opinion.

La Convention cherche, enfin, à détacher de la coalition une partie des membres qui la composent, parce que la Convention ne pourra jamais vaincre les puissances alliées si un concert vrai règne dans leurs opérations ; parce que la Convention se flatte en divisant les puissances de propager les principes révolutionnaires ; parce que *les députés de la Convention Nationale* espèrent échapper long-tems, par ce moyen, à la vengeance publique ou à la vengeance des loix ; parce que cette assemblée a besoin de prolonger la patience du peuple Français, en lui montrant dans une

paix partielle cette paix générale que ce peuple demande sans cesse.

La Convention Nationale est aujourd'hui sur la selette. Avilie, méprisée, tremblante, couverte de crimes et d'opprobres, il n'est point de sacrifices que cette asssemblée ne fit pour obtenir la paix, car la paix n'a pas une autre signification, pour la plus grande partie de ses membres, que celle du mot *impunité*. Il ne faut pas cesser de le répéter. Tous ces députés si *courageux* quand ils parlent de leurs armées, si profondément lâches quand ils parlent à la nation Française, tous ces députés ont beau se précipiter dans leurs comités, ils n'y trouvent que l'embarras, la crainte et la faiblesse; et de quelques succès qu'ils puissent encore se flatter d'accabler le peuple Français, ils ne peuvent lui refuser plus long-tems un gouvernement et du pain. La Convention est dans un état d'épuisement et de détressse qui ne lui laisse pas un instant de repos. Elle est forcée de combattre les jacobins par l'opinion, c'est-à-dire quelle attaque chaque jour de plus en plus sa

propre puissance. Les jacobins harcèlent la Convention, ils lui font éviter la paix avec autant d'adresse qu'ils en ont employé pour l'obliger à conquérir la Hollande, et ils la forcent en même tems d'embrasser étroitement ce régime de modération qui désorganise tous les moyens de continuer la guerre. En un mot, la Convention est, sous tous les rapports, tellement hors d'état de commander plus long-tems à la nation Française, qu'il est presque impossible que la Convention, (si elle ne peut obtenir la paix cet hiver) ne convoque pas les assemblées *primaires* au moment de l'ouverture de la quatrième campagne, ou qu'elle ne voie les jacobins reprendre à cette époque une certaine influence; car le régime révolutionnaire et la guerre sont inséparables. La Convention, je le répète, est dans une situation telle, qu'elle ne peut se préserver des dangers de la guerre, détruire les jacobins et prévenir les effets du mécontentement général qu'en *rétablissant* la monarchie.

Au dehors du royaume, l'affaiblissement des armées de la république est

extrême. Les nouvelles levées deviendront chaque jour plus difficiles, en raison de la dépopulation des provinces. Les maladies doivent augmenter, au commencement du printems, d'une manière effrayante après les fatigues auxquelles les soldats sont condamnés cet hiver. Leur mécontentement doit s'accroître, parce que la même paie ne leur donnera plus la même subsistance. La discipline doit se relâcher dans les armées en proportion de l'affaiblissement du régime révolutionnaire. La désertion ne tarderait pas à être l'effet de toutes ces causes, si les soldats de la république étaient assurés de combattre en faveur de la France, s'ils étaient assurés de marcher sous les drapeaux de leurs anciens officiers, ou d'être toujours français sous les drageaux des puissances alliées. La calomnie dit encore chaque jour aux soldats de la république, que les puissances alliées veulent envahir et démembrer son territoire, et les puissances coalisées n'opposent que le silence à cette calomnie, c'est-a-dire qu'elles lui donnent une force nouvelle.

Je parle sans cesse de la nécessité où

sont les puissances de manifester leurs intentions, car c'est sur-tout dans ce moment qu'il ne faut pas laisser à la Convention Nationale, aux jacobins et aux factieux, un avantage qui leur permettrait de prolonger la patience, les malheurs et l'aveuglement du peuple Français.

La Convention est pressée par la famine, sans pouvoir ni prévenir ni arrêter les effets du mécontentement général qui va éclater, parce que cette assemblée n'a aucun des moyens qui peuvent lui procurer les subsistances de première nécessité. Elle est poursuivie par l'opinion publique, qui lui demande de toutes parts un gouvernement et la paix. Elle est entourée par les guerriers de la *Vendée* aux pieds desquels elle prodigue *les amnisties*, et qu'elle cherche à tromper, parce qu'il lui est impossible de les vaincre. Elle est poursuivie par les jacobins, qui recouvreront de l'influence à mesure que les espérances de paix s'évanouiront et qui rendront l'assemblée responsable et peut-être victime du premier revers qu'éprouveront les armées républicaines. Elle est réduite à renoncer aux moyens violent

qu'elle a employés pour établir sa puissance, et elle est dans la nécessité de maintenir le régime modéré, parce qu'elle s'est trop hâtée de proscrire le régime révolutionnaire. Elle abolit les loix sur le *maximum*, et les dispositions principales des loix qui établissaient les requisitions; c'est-à-dire qu'elle est hors d'état d'ordonner des recrutemens considérables, et de se procurer les matières premières nécessaires à l'entretien des armées. Elle est sans argent comme sans crédit, sans considération comme sans talens, sans échafauds et par conséquent sans *citoyens*, sans bourreaux et par conséquent sans moyens pour tenir plus long-tems les rênes du gouvernement. Tel est l'état dans lequel se trouve cette assemblée qui fait trembler l'Europe, et qui va la subjuguer par ses armes ou la bouleverser par ses principes, si l'on perd un seul instant pour la combattre avec tous les moyens de force et d'opinion.

Cette assemblée sent trop le danger de sa position actuelle, pour ne pas mettre une contenance fière à la place des forces qui lui manquent, et du courage qui l'a-

bandonne. Elle fera, selon toutes les apparences, de grandes dispositions hostiles, elle ordonnera à ses généraux de passer le Rhin, et elle cherchera à placer le théâtre de la guerre dans la Franconie et dans l'électorat d'Hanovre. Mais, qu'on ne s'y trompe point, la Convention est persuadée qu'elle doit périr si elle n'obtient pas la paix ; aussi, il n'est rien qu'elle ne fasse pour se la procurer. Elle se servira de tous les moyens, elle se déguisera sous toutes les formes, elle emploiera tour à tour le langage de la modération et celui de l'impudence ; elle fera des menaces et des propositions. Elle déclarera qu'elle *veut* donner un gouvernement *stable* à la France, et rendre la paix à l'Europe. Elle investira ses comités d'un pouvoir illimité à l'effet d'ouvrir des négociations et de conclure des traités. Elle n'en permettra point la discussion publique, et elle empêchera les députés de laisser échapper des propos offensans pour la dignité des couronnes ; *la Convention Nationale* ira même, s'il le faut, jusqu'à parler des souverains avec respect ou du moins avec décence. Elle renoncera à *la*

liberté générale du globe, et elle déclarera qu'elle ne veut s'immiscer en aucune manière dans les gouvernemens étrangers. Elle étendra aux yeux du peuple Français les frontières de la république jusqu'au Rhin, et elle fera offrir par ses émissaires la restitution de toutes ses conquêtes. Si la Convention ne peut pas obtenir la paix, elle annoncera à tous les peuples qu'elle a consenti à la leur donner et que les souverains de l'Europe sont, seuls, responsables des malheurs de la guerre. Elle déclarera à la nation Française, que les souverains ne la continuent que dans des vues de conquête, et qu'ils ont déjà arrêté entr'eux le partage et le démembrement de son territoire. Elle rappellera dans son sein tous les députés qu'elle a proscrits, afin de les opposer aux jacobins et aux royalistes. Elle organisera un conseil exécutif très-fort, car elle ne peut se maintenir plus long-tems (ainsi que je le disais dans mon dernier ouvrage) dans la possession et l'exercice des trois pouvoirs. Elle présentera enfin au peuple Français une promesse de *constitution républicaine*. Mais, si elle en dé-

crète les dispositions principales, elle se réservera positivement le *droit* d'en arrêter l'exécution jusqu'à la paix ; et afin que cette constitution en perspective prolonge la patience du peuple, elle lui fera voir dans la réunion des Pays-Bas autrichiens à la république Française (réunion que l'assemblée est obligée de prononcer si elle n'obtient pas la paix) des greniers d'abondance, et elle lui fera envisager la paix comme très prochaine.

Mais, la lassitude générale et l'opinion publique doivent l'emporter sur les promesses et les efforts de la Convention, si les puissances alliées proclament, enfin, la monarchie Française, si elles déclarent *la guerre à la Convention Nationale*, si elles signent *la paix avec la nation Française*. Si les puissances alliées, au contraire, gardent un plus long silence, si elles permettent encore à la Convention de représenter au peuple que l'envahissement du territoire est le principe et la cause de leur coalition ; si elles laissent la calomnie et le crime leur disputer plus long-tems la générosité de leurs desseins et la magnanimité de leurs efforts, alors il est à craindre que le peuple Français ne combatte

avec vigueur les puissances alliées, et que la Convention ou le gouvernement qui lui succédera, ne leur imposent la paix à la fin de la quatrième campagne.

Il faut examiner les ressources que la Convention peut trouver dans ses conquêtes, et les succès qu'elle peut se flatter d'obtenir.

Les peuples des provinces Belgiques expient dans la misère et dans les larmes, leur ingratitude envers leur souverain et ce penchant à la sédition qui, depuis près de trois siècles, agite ces fertiles contrées. La Convention leur a enlevé leur numéraire, leurs subsistances, leurs matières premières, et le peu de chevaux que les armées alliées y laissèrent au moment de leur retraite. Sans faire partie de la république Française, les Pays-Bas Autrichiens en éprouvent déja tous les malheurs, et rarement il en fut de plus mérités. Loin de fournir plus long-tems aux besoins de la Convention, les Belges ne tarderont pas à lui demander des subsistances et des secours; ils ne la défendront pas, car elle les opprime; et dans ce pays ouvert de toutes parts, tant que la forte-

resse de Luxembourg sera au pouvoir des Autrichiens, les milices et les habitans se réuniront aux armées alliées pour les aider à repousser les armées Françaises.

Les électorats envahis ne présentent pas à la Convention des dispositions plus favorables, ni de plus grands secours : c'est dans les Provinces-Unies qu'il faut la suivre, car c'est dans ces provinces qu'elle a placé toutes ses espérances.

Une campagne a suffit pour livrer à la rapacité du Comité de salut public ces provinces qui avaient résisté à la puissance, à la gloire de Louis XIV. Amsterdam est tombé au pouvoir de la Convention, et cette conquête ne lui a coûté qu'une promesse d'*armistice*, et dix-sept jours d'une fausse négociation. La bravoure Autrichienne et les restes de l'armée Anglaise ont été forcés de céder un terrein formé par les glaçons à la supériorité du nombre dans les armées Françaises, et à la dépravation des principes dans les habitans du pays. La conquête de la totalité des Provinces-Unies est la suite nécessaire de la prise d'Amsterdam ; cette conquête va être effectuée, et les armées com-

binées ne tarderont pas à se replier sur la Westphalie, et à se retirer dans l'électorat d'Hanovre.

Une nuée de *représentans du peuple* va fondre, suivant toutes les apparences, sur les Provinces-Unies. Les premiers momens de fraternité passés, ils leur demanderont de l'argent, des subsistances, des matières premières, des vêtemens, des chevaux, des munitions de guerre, des vaisseaux, ect. car, on trouve tout en Hollande, excepté le courage. Les Hollandais pourront trouver leur liberté bien chère, mais ce n'est pas devant le vainqueur qu'ils en disputeront le prix.

Une des plus grandes ressources que la Convention trouvera dans les Provinces-Unies, consistera dans les chevaux qu'elle enlèvera à la province de Frise ; et on ne saurait assez regretter que la cavalerie républicaine y trouve les moyens de reparaître ce printems. Si l'on en excepte l'abondance momentanée qui règnera dans les armées du *Nord* et du *Rhin*, et quelques faibles secours qui arriveront par les canaux dans la Flandre, l'Artois et la Picardie (secours que la Belgique leur dis-

putera en passant) le reste de la France n'éprouvera pas de soulagement à sa misère. Car les grains que la Hollande vend ordinairement à une grande partie de l'Europe, n'arriveront pas dans ses ports; et elle n'aura point une puissance maritime assez forte pour aller les chercher dans le Nord, si, comme tout doit porter à le croire, la Hollande et les Provinces-Unies sont reconquises avant le mois de juillet. Si la Hollande restait plus long-tems alliée ou sujette de la Convention Nationale, cette Assemblée y aurait bientôt une marine assez formidable pour se montrer sans danger sur les côtes de la Grande-Bretagne : mais, il est impossible de conserver une pareille crainte. L'Angleterre est aujourd'hui menacée de trop près pour ne pas déployer toute son énergie, toutes ses ressources. Ce grand administrateur, dont la renommée s'est emparée dès le berceau et qui s'est trouvé homme et ministre le même jour, fixe aujourd'hui les regards de l'Europe. Une grande nation lui a confié le dépôt de sa gloire, et sès intérêts les plus chers. Il avait sans doute prévu l'envahissement des Provinces-Unies, il

va donc redoubler d'efforts et d'activité pour obliger les armées Françaises à les évacuer. Il suspendra le commerce des Hollandais, et il empêchera leurs vaisseaux de guerre de sortir de leurs ports. Il ne désespéra jamais du salut de la France, car celui de la Grande-Bretagne en dépend aujourd'hui tout entier.

La Hollande ne ferá point de commerce avec la France; elle n'en fera pas même avec la Belgique, car, encore une fois, le comité de salut public ne parviendra pas à donner une valeur effective à ses assignats dans les Provinces-Unies. Ce pays est habité par les juifs de l'Europe; inhabitable pour toute autre nation, il menace ses vainqueurs d'un danger continuel. D'un soulèvement général à la perte de tous les proscrits, il n'y a en Hollande ni distance, ni remède. La corruption, il est vrai, n'inonde pas volontiers, mais quand on lui enlève son or, on lui donne cette espèce de désespoir qui est le courage de l'avarice.

Tout porte à croire que la Convention traitera la Hollande en république alliée, plutôt qu'en pays conquis; elle y usera de

ses succès avec une certaine modération. Elle s'emparera de tous les établissemens publics ; elle cherchera à dérober plutôt qu'à enlever une partie de ce métal précieux qui asservit les Hollandais ; elle leur proposera les assignats plus qu'elle ne les forcera à les recevoir ; en un mot, elle les traitera en *frères*, en leur demandant de l'argent et des subsistances.

La Convention travaillera bien plus à détruire le gouvernement des Provinces-Unies, qu'à indisposer contr'elle la nation Batave, à étendre la contagion de ses principes, que le brigandage de son administration. C'est à Amsterdam que le comité de salut public cherchera à dissoudre la ligue des puissances coalisées. Il y cherchera des conjurateurs pour propager l'esprit révolutionnaire dans le Nord de l'Europe, et il est douloureux d'être forcé d'avouer que le parti appellé *patriote* en Hollande, fournira au comité de salut public de grandes ressources pour l'exécution de cette mesure.

Les Hollandais sont, en général, le peuple le moins susceptible d'un sentiment d'amour pour la patrie, et le plus indiffé-

rent

rent à tout sentiment de liberté ; aussi l'esprit de parti, et la rage des factions y sont-ils portés au dernier point. Les patriotes Hollandais aiment bien moins la liberté, qu'ils ne haïssent l'autorité du *Stathouder*. C'est cet esprit de faction qui a ouvert aux Français les portes d'Amsterdam, et qui leur livrera une partie de ses richesses : mais l'intérêt du commerce ralliera bientôt les sept provinces autour du *chef de l'union*, elles imploreront l'autorité tutélaire de cette maison que les Hollandais peuvent ne pas aimer, mais qu'ils sont forcés d'admirer ; car, l'histoire de la Hollande n'est que l'histoire de la maison de Nassau.

Incapables de se donner une constitution (et c'est pour eux la chose du monde à laquelle ils attachent le moins de prix) tous ces *patriotes* marchands, banquiers et agioteurs ont appellé les Français pour abolir le *Stathoudérat* et disperser les *Magistratures*. Aussi les municipalités et les comités vont-ils se former à la voix des *représentans du peuple Français*. Les *patriotes* Hollandais proclameront la souveraineté du peuple, dissoudront le *Conseil de l'Etat*, proscriront tous les membres du parti

Stathoudérien, et promettront à ce peuple *régénéré* la protection et l'alliance de la *république Française ;* mais si ses armées sont obligées d'évacuer leurs conquêtes, elles pilleront le pays qu'elles auront *rendu à la liberté*.

Si les Français ne laissent pas le parti *patriote* gouverner en Hollande à sa fantaisie, il ne tardera pas à voir dans les Français ses plus implacables ennemis ; le peuple, d'un autre côté, ne tardera pas à les proscrire, car le peuple est tout entier à la maison *d'Orange*. Cette bonté qui caractérise *le chef de l'union*, les talens supérieurs et la sagesse consommée que les deux princes ses fils ont déployé pendant le cours de cette campagne, ont laissé dans l'esprit de la multitude un sentiment de respect et d'amour pour cette illustre maison. Ce sentiment gouverne toujours les hommes, ce sentiment doit triompher de la faction *patriotique*, il doit finir par rallier tous les partis.

Les Provinces-Unies sont intéressées, par le soin de leur propre conservation, non-seulement à rétablir *le chef de l'union* dans tous ses droits, mais à lui donner même

une autorité plus grande que celle dont il jouissait. Cette extension de pouvoir peut seule retenir dans l'union les intérêts des provinces, et forcer ces intérêts à se confondre avec l'intérêt général de la république. Son chef peut seul donner à la république une armée et une flotte, et lui rendre une partie de sa puissance et de sa considération. Je dis une partie, car la Hollande est réduite à n'être plus une puissance prépondérante dans les affaires générales de l'Europe, parce qu'elle ne peut pas recouvrer les principes de sa grandeur et l'esprit de son gouvernement. La Hollande a renoncé à ses véritables intérêts, et elle s'est livrée aux illusions de l'orgueil et à la manie de se rendre l'arbitre des destinées de l'Europe : elle a abandonné le commerce pour suivre la politique. Les Hollandais ont cessé d'être marchands, c'est-à-dire, la seule chose qu'ils pouvaient et qu'ils devaient être, et ils ont voulu disposer des couronnes et des empires. Mais un comptoir ne peut être changé impunément en un cabinet d'Etat : aussi depuis la paix *d'Utrecht*, on ne compte la Hollande parmi les puissances de l'Europe

que parce qu'elle en paie les dettes ou qu'elle en satisfait les besoins. Cet état de faiblesse est tellement sensible pour tout homme qui réfléchit sur la situation politique de l'Europe, que je ne craignis point d'assurer, en 1790, que la Hollande paierait une grande partie des frais de la guerre que la révolution française allait allumer. Quand on est le plus riche et le plus faible, on est toujours sûr d'être dépouillé.

Jettons un coup-d'œil sur la situation politique des Provinces-Unies. Il faut parler de leur commerce.

Le commerce a, comme les Empires, ses vicissitudes et sa mort. Il couvre d'herbe des cités florissantes et il élève des palais dans un désert; il desséche les marais, et il fait couler des fleuves au milieu des sables; il fait d'un écueil un port tranquille, et il rend les plus belles rades inutiles à leurs maîtres. La Grèce n'est peuplée que de ruines, elles manquent même à Carthage; et le limon de la Hollande est affaissé sous le poids des richesses du globe. Elles y ont trompé la nature, des forêts et des villes sont sorties du sein des mers.

Mais cette ancienne industrie qui se refu-

gia en Hollande avec la liberté, cette économie dans les transports qui rendit les Hollandais maîtres de tout le frêt de l'Europe ; cette frugalité qui permet de se contenter des petits profits et qui les rend si lucratifs ; cette masse énorme de capitaux qui conservèrent pendant si long-tems aux Hollandais les bénéfices du frêt, du change et des assurances, tous ces avantages diminuent chaque jour. D'un autre côté, l'esprit de commerce qui s'est répandu chez toutes les Nations depuis le commencement de ce siècle, enlève chaque jour aux Hollandais une branche de leur industrie ; et la Hollande perd insensiblement sa richesse commerciale, après avoir entièrement perdu sa puissance maritime.

C'est dans le Nord que sont placées la puissance et la richesse de la Hollande, parce que là, sont rassemblés tous les alimens de sa navigation et tous les moyens de son commerce ; et les mers du Nord se ferment tous les jours devant le pavillon Hollandais. Le port de Dantzig est perdu pour lui sans ressource, car la Baltique a un maître nouveau. Il y bloquera bientôt le commerce de la Hollande, comme il

bloque les Provinces-Unies sur les rives de l'*Embs* et sur celles du *Rhin.* La Prusse et la Russie doivent faire désormais une grande partie du commerce de la Suède et du Danemarck ; celui de la Pologne le leur assurent.

Pétersbourg est sorti, comme Amsterdam, du fonds des marais ; une pensée de Pierre I créa la capitale du Nord. Il fallait lui donner un grand commerce pour assurer ce titre, le pavillon Russe parut aussi-tôt dans la Baltique, et dans la mer Noire. Quelque précieux que soit pour la Russie le commerce de la mer Noire, celui des mers du Nord est plus nécessaire encore au débouché des productions de ce vaste Empire, aujourd'hui le second du globe, car la France en est le premier. La Russie est trop fortement intéressée à créer une marine formidable, pour laisser les Hollandais en possession du commerce d'économie dans les mers du Nord. La Russie achète les soies dans les marchés d'Ispahan et les grains dans les marchés de la Pologne ; elle a donc besoin de faire le commerce du cabotage dans les mers du Nord comme dans les mers du Levant, de

porter dans la Perse comme en Danemarck les productions de la Livonie et celles de l'Amérique. La Russie n'a rien à redouter sur terre, et elle a peu aujourd'hui à redouter sur mer. Son commerce a fait depuis trente ans plus de progrès encore que sa marine ; la Hollande a perdu, dans la même proportion, de son commerce dans les mers du Nord. Ce qui prouve invinciblement la diminution successive qu'il y éprouve, ce sont les égards que la Grande-Bretagne témoigne, c'est la partialité que la *bourse* de Londres montre pour la Russie ; cette partialité est si prononcée, qu'on peut croire que la *bourse* de Londres ne consentirait pas aujourd'hui à une guerre défavorable à la Russie. La France pouvait seule s'opposer avec force aux progrès de cette puissance, elle lui fermait le passage des *Dardanelles*. La Suède ne pourrait y songer sans se retrouver bientôt aux tems désastreux d'*Adolphe-Fréderic ;* c'est de son existence même dont ce royaume doit aujourd'hui s'occuper. La révolution Française a ouvert à la Russie le chemin de la Turquie, et les derniers événemens arrivés en Pologne laissent au cabinet de Pétersbourg,

(à ce cabinet dont le système politique n'a pas changé depuis un demi siècle, et ne peut même changer de longtems) la liberté de suivre tous ses projets. Sans entrer dans le détail des événemens que le génie de *Pierre I.* et le grand caractère de *Cathérine* préparent à l'Europe, je me contenterai de dire, que si *Jupiter* lance la foudre, c'est parce qu'il est le plus puissant des dieux.

Si la Russie a enlevé aux Hollandais une partie du commerce qu'ils faisaient dans les mers du Nord, l'Angleterre leur enlève chaque jour celui qu'ils faisaient en Russie. L'Angleterre fera dans le Nord une grande partie de l'exportation et de l'importation, car l'entretien de sa marine militaire la force d'en chercher l'aliment en Russie. La Hollande est forcée de prêter son crédit à l'Angleterre, et l'Angleterre lui enlève chaque jour une branche de son commerce. Par tout le commerce de la Hollande diminue ainsi que sa puissance. Heureuse d'avoir un *Stathouder*, car sans lui elle aurait depuis long-tems un tyran, la Hollande va, en outre, payer quelques instans d'anarchie par la perte d'une par-

tie de ses possessions et le séquestre de toutes les autres.

Les gouvernemens ont, comme les individus, un bonheur qui fait souvent la gloire des ministres ; car le bonheur se mêle des réputations comme des fortunes. Sans entrer dans l'examen des causes qui doivent opérer bientôt la séparation totale de l'Amérique et de l'Europe, il n'en est pas moins évident, pour l'homme qui suit avec quelque attention les circonstances que la politique a développées depuis vingt ans, que les nations européennes seront forcées de ne voir dans leurs colonies, peut-être avant un terme moins long, que des *alliées* de la métropole. La révolution Française en a opéré une totale dans les rapports politiques et commerciaux qui liaient l'Amérique et l'Europe ; elle hâte l'époque de l'entière indépendance des colonies, ou de leur union avec le continent septentrional de l'Amérique. On doit regarder, aujourd'hui, le nouveau monde comme séparé de l'ancien. Il n'est pas d'événemens, poussa-t-on les efforts de la politique jusqu'à supposer une alliance entre la France et l'Angle-

terre, entre l'Angleterre et l'Espagne, qui puissent prévenir un pareil ordre de choses, qui puissent s'opposer avec succès à ce résultat inévitable. L'Amérique va bientôt montrer son propre génie; elle va être déchirée par les divisions intestines et les guerres, et les puissances de l'Europe, avant trente ans, auront renoncé à leurs possessions dans cette partie du globe. Elles y porteront des marchandises, mais elles n'y donneront plus de loix. L'Espagne elle-même sera obligée de rendre *libre* le commerce des Indes, car il ne lui restera bientôt que ce seul moyen de le conserver à ses sujets. La nation la plus sage sera, bien incontestablement, celle qui ouvrira la première aux vaisseaux étrangers les ports de ses colonies, qui leur assurera une entière indépendance, et qui acquierra ainsi la liberté entière du commerce avec le continent septentrional de l'Amérique.

L'Angleterre a cherché en Asie le dédommagement de tout ce qu'elle devait perdre en Amérique; c'est en Asie, qu'elle a trouvé le territoire que la nature lui a refusé en Europe. Souveraine du

Gange, l'Angleterre doit l'être de l'Inde si elle peut y arriver sans crainte, et le cap de *Bonne - Espérance* ouvre l'Océan oriental. Il fallait sans doute tous les dangers dont la révolution française menace le globe, pour faire desirer que cette clef si précieuse échappant aux Hollandais fût déposée entre les mains de la Grande-Bretagne. La même nécessité fait regarder comme un avantage que le monopole des épiceries ne soit pas joint à celui de tous les crimes, et que *Ceylan* et *Java*, ainsi que *Surinam* et *St. Eustache* soient préservés par les Anglais du malheur d'appartenir au comité de salut public.

Il était nécessaire d'entrer dans les détails qu'on vient de lire, pour montrer l'obligation pressante dans la quelle se trouve la Hollande de prendre son rang de puissance secondaire en Europe, et de s'y faire encore rechercher, puis qu'elle ne saurait désormais s'y faire craindre. Il était nécessaire de montrer à la Hollande combien il lui importe de donner un chef à *l'union*, de lier ses intérêts aux intérêts de l'Etat au lieu de les mettre dans une opposition constante, d'attribuer par con-

séquent au *chef de l'union* un pouvoir plus fort, et de demander aux héros de la maison d'Orange une armée et une flotte. La Hollande n'en a jamais eu sans eux. Il fallait s'étendre sur ces objets, pour faire sentir l'intérêt que la Prusse et l'Autriche ont à donner un gouvernement à la Hollande, et à rétablir en France l'autorité qui doit le protéger.

On vient de voir combien peu les Français trouveront de ressources dans les provinces Belgiques et dans les Provinces-Unies. Ils chercheront en vain à s'y maintenir, si Mayence et Luxembourg ne tombent pas en leur pouvoir ; et il faudrait ne croire ni à l'intrépidité des Autrichiens, ni aux talens de leurs généraux, pour avoir un moment cette crainte. Loin de nous une semblable pensée, elle serait de la trahison ou de la bassesse !

François II. a mis le boulevard de l'empire sous la sauvegarde de ses armées. Cette bravoure, cette affabilité, cette libéralité qui prêtent tant d'éclat à la jeunesse de ce monarque, lui présagent de hautes destinées, elles rendront ses soldats invincibles. C'est un présent du ciel

qu'un prince aussi sensible à la gloire, à l'amour de son peuple.

Les drapeaux de *la Convention Nationale* ne flotteront pas sur les murs de *Luxembourg*, le feld-maréchal de Bender a été chargé d'épargner cet affront au boulevard de la *Belgique.* Le comité de salut public peut envoyer ses émissaires à *Luxembourg*, la place est imprenable. Quand on offrait cent *Talens* à *Phocion*, ils revenaient le soir même au camp *d'Alexandre.* Le feld-maréchal de Bender va recevoir le prix de sa fidèle captivité, il ouvrira une seconde fois les provinces Belgiques aux armées de son souverain. Heureux jusqu'à sa dernière heure, il s'endormira dans le sein de l'honneur, et sa gloire ainsi que ses talens n'auront eu rien à redouter de sa vieillesse.

Les puissances coalisées sont aujourd'hui dans la nécessité d'employer, pour combattre la Convention, tous les moyens militaires, politiques et moraux; car leur réunion peut seule préparer et assurer le triomphe de leurs armes, le succès de leurs opérations et la tranquillité de leurs Etats. Mais, il n'est pas moins important

pour les souverains d'apporter les soins les plus soutenus pour éclairer les peuples sur leurs véritables intérêts, et pour étouffer les principes de la révolution française; car les souverains ne se maintiendraient sur le trône que par des fleuves de sang, s'ils négligaient un moment d'instruire leurs sujets, et de leur faire connaître les crimes que *la liberté* et *l'égalité* ont répandu sur la France.

Les couronnes sont chancellantes sur la tête des monarques, les jours des souverains sont en danger. Toutes les propriétés sont également menacées, tous les liens religieux et sociaux sont également attaqués. La révolution française cherche à placer des traîtres dans tous les conseils des princes, elle cherche à susciter des troubles dans tous les Etats. Tous les souverains doivent donc combattre ses armes et ses principes, ou l'histoire de l'Europe ne sera bientôt qu'une liste terrible de souverains détrônés et de propriétés usurpées.

Ce lien précieux qui unit les peuples et les gouvernemens va être rompu, et la révolte appuyée sur *les droits de l'homme*, ne connaîtra plus de bornes. Car il est de la

nature du peuple d'être mécontent du présent, et de voir un meilleur traitement dans un avenir plus flatteur. Toutes les fois qu'une partie du peuple s'imaginera que l'Etat n'est pas conduit avec autant de bonheur et de sagesse qu'il peut l'être, il se croira en droit de prendre les armes pour réformer ce qui lui paraîtra mal, c'est-à-dire pour tout détruire. Les esprits hardis et factieux trouveront alors dans *la déclaration des droits de l'homme* et dans l'exemple de la *Convention Nationale*, de nouveaux prétextes pour fomenter et pour exciter les troubles. Ce sont donc les révoltes autant que les invasions qu'il s'agit aujourd'hui de prévenir. Si le seul moyen qu'aient les souverains de s'assurer de la fidélité de leurs troupes, est de faire usage de leur valeur, le seul moyen qu'ils aient de s'assurer de la fidélité de leurs sujets, est d'empêcher que les principes de la *Convention Nationale* ne les séduisent. Car, quelque loin que puisse aller l'affection des peuples pour un souverain sage et vertueux, cette affection ne lui servira de rien et ses peuples trahiront ses bienfaits aux approches de la *révolution Française*.

Par tout les peuples épient les circonstances pour ruiner l'autorité souveraine ; et s'ils ne peuvent pas abuser de l'impunité de la *Convention Nationale* ; ils abuseront du silence que gardent depuis si longtems les puissances. Le sceptre ne peut être raffermi dans la main des monarques, la tranquillité ne peut être rétablie dans leurs Etats, s'ils ne vouent à la même proscription les principes des *constitutionnels* et les principes des *jacobins*, s'ils séparent un moment des crimes qui ont tous une origine commune ; s'ils ne condamnent pas, avec la même sévérité, c'est-à-dire avec la même justice ; les hommes qui ; en 1789, ont *consacré l'insurrection comme le plus saint des devoirs* ; et ont déclaré *les fortunes particulières disponibles à la volonté nationale*, et les hommes qui ; en 1793 ; fidèles à ces maximes ont conduit un souverain à l'échafaud ; et ont envahi tous les droits de la propriété ; si les souverains ne forcent pas, enfin, l'opinion à combattre en faveur de la justice et des loix.

L'opinion est la reine du monde ; a dit cet auteur immortel dont toute l'antiquité récitait les poëmes, et que personne dans les

tems

tems modernes n'a osé avouer, encore, ne pas connaître. Tel est l'empire de l'opinion, qu'on ne peut rien contr'elle qu'avec une très-grande force ; qu'alors on la subjugue, mais qu'elle n'obéit pas encore. C'est surtout dans les tems de révolutions qu'il faut mettre l'opinion dans son parti, car c'est la plus terrible de toutes les armes ; c'est celle dont l'ambition et la révolte se servent toujours avec le plus d'avantages. De quel côté que se trouve la justice, le parti vaincu devient toujours le parti coupable, et le succès décide les devoirs et entraîne les principes. Il importe donc également à la conservation des gouvernemens d'éclairer leurs sujets et de vaincre la *Convention Nationale*. Mais pour triompher de ses principes, il faut se mettre en état de les combattre. La raison exhorte, la crainte presse, la nécessité parle. Il est tems de montrer le danger à découvert ; car les jacobins sont abhorés, mais leurs successeurs peuvent recueillir le fruit de leurs crimes, et tromper ainsi la conscience des peuples.

De toutes parts, les journalistes cherchent à égarer l'opinion. Ceux qui affectent le plus de modération ou d'impartia-

lité, ont visiblement pour but de provoquer la lassitude des peuples, de les forcer à desirer la paix, et de rompre cette heureuse harmonie qui doit règner entre les gouvernemens et les sujets. Rien n'est si essentiel, et rien n'est si instant que de montrer aux nations, aux hommes riches ou industrieux de toutes les contrées, à tous les membres de la société en général quels sont les dangers qui les menacent; et combien l'intérêt de leur liberté, de leur propriété doit les porter à combattre, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, les principes des *constitutionnels* et les armes de la *Convention Nationale*.

Une mesure peut-être indispensable pour y réussir, est l'établissement de plusieurs journaux rédigés par des hommes dont le jugement soit aussi sain que le cœur droit, par des hommes qui ne laissent ignorer aucune des opérations de la *Convention Nationale*, et qui au contraire en expliquent le vrai sens, le but et les effets; par des hommes qui s'attachent, avec autant de persévérance que d'exactitude, à suivre les travaux de cette assemblée; c'est-à-dire à faire connaître ses crimes, à mon-

trer l'état déplorable où ils ont réduit le pays le plus fortuné ; et à prouver à tous les peuples le sort qui les attend et les malheurs qu'ils n'éviteront pas, s'ils n'accordent à leurs gouvernemens les secours et les vœux dont ils ont besoin pour les garantir de l'excès de tant de maux.

Les souverains doivent ordonner, ils doivent faire surveiller par des personnes éclairées et dont le zèle, la fidélité et la sagesse soient également éprouvées, l'établissement de ces journaux. Ils ne sauraient être remplacés par quelques proclamations isolées, ou par des instructions rares et toujours insuffisantes ou dangereuses en ce qu'elles paraissent, alors, l'effet d'une nécessité qui nuit autant, dans l'esprit public, à la vérité des principes qu'à la dignité des souverains. Ce moyen est actif et constant ; il met sans danger les lumières d'une portion de la société à la disposition de l'autre ; et lorsqu'il obtient des lecteurs, il ne manque pas d'obtenir bientôt des partisans. Chaque jour doit en augmenter le nombre, si ce travail digne, en effet, de la grandeur comme de la sagesse des souverains, est rédigé d'après des principes

de modération et par conséquent d'impartialité ; si on parle au peuple de son bonheur et de sa véritable liberté qui doivent être le premier intérêt de son gouvernement ; si on cherche à persuader le peuple avant de le convaincre, et si on lui prouve que son repos et sa subsistance sont l'objet de l'inquiétude et de l'activité infatigables de son souverain.

Qu'on ne dise point que c'est parce qu'on a beaucoup trop écrit que la révolution française s'est opérée, et qu'il faut par conséquent ne pas écrire ; rien ne serait plus absurde et n'entraînerait des conséquences plus funestes qu'un raisonnement semblable. Quand on a un ennemi à combattre, il faut se servir des mêmes armes dont il se sert. *César* maître d'*Utique*, croit n'avoir pas entièrement défait *Caton*, s'il ne réfute pas ses écrits. L'*imprimerie* est sans doute un des plus grands fléaux qui aient affligé le monde, c'est cette raison qui oblige d'employer l'*imprimerie* elle-même à réparer les maux qu'elle cause. Les *constitutionnels* et la *Convention Nationale* ont principalement trouvé leurs ressources, et cherché leurs plus grands moyens de corruption dans cette

profusion de papiers, de journaux, d'adresses, et d'*instructions* qu'ils ont fait circuler jusques dans les dernières classes de la société. Les *constitutionnels* et la *Convention Nationale* ont consacré des sommes qui ne leur ont jamais paru trop fortes pour propager leurs principes et pour soulever les peuples. Les *constitutionnels* et la *Convention Nationale* ont appellé autour d'eux tous ces hommes dont on marchande la conscience et les lumières, et il n'en est aucun auquel ils n'aient prodigué les secours, les encouragemens et la protection. En dernier lieu la *Convention Nationale* a établi des couriers uniquement chargés de transmettre, avec une célérité que les postes ordinaires ne donnaient pas, des journaux *populaires et patriotiques* jusqu'aux extrêmités de l'empire Français. L'avantage que les *constitutionnels* et la *Convention Nationale* ont retiré de l'établissement de leurs journaux a été si grand, que je ne crains pas de dire que c'est à ces journaux que la *révolution française* doit la partie la plus considérable de ses horribles succès.

Desfieux a reçu cent vingt mille livres pour *l'entretien* des journaux des *débats*, de

la *correspondance*, etc. des jacobins. *Audouin* a été porte sur le rôle des *encouragemens publics* pour une somme de deux cent quatre vingt mille livres ; *Perlet* a coûté à *la nation* plus de trois cent dix mille livres. *Hébert* a reçu du comité de salut public sept cent dix sept mille livres, à cinq époques différentes, pour le travail et la distribution gratuite de la feuille intitulée *le père duchêne* etc. C'est ainsi, que *Néron* proportionnait la quantité de son or à la subtilité du poison qu'il faisait préparer par *Locuste.*

On ne répond à des écrits que par des écrits, on ne réfute la calomnie que par la vérité; et lorsqu'on a forcé le peuple à écouter, à desirer et à aimer des orateurs publics, il devient malheureusement nécessaire de lui présenter des orateurs qui lui prouvent qu'on n'a voulu que le tromper et le séduire, qu'on a abusé sa simplicité et sa crédulité, et qu'on a cherché à émouvoir toutes ses passions pour maîtriser toutes ses volontés, et disposer de toutes ses actions.

Il faut que dans chaque canton, ou le pasteur du lieu ou l'homme le plus considéré par la probité d'une longue vie et

l'estime de ses compatriotes, soient invités à leur faire le détail des horreurs de *la révolution française*, à mettre sous leurs yeux et à leur rendre entièrement sensibles les crimes et les malheurs qu'elle a répandus sur le globe. Il faut que cet homme (auquel le peuple ne doit supposer aucun intérêt personnel, et qui par conséquent ne peut-être ni l'homme du prince, ni l'homme de la noblesse) reçoive du gouvernement ce regard de bienveillance qui encourage et fortifie : et comme l'honneur seul peut-être la récompense de l'honneur, il faut que cet homme obtienne en considération ce qu'il refusera en récompenses ou en gratifications.

Il faut que tous les prédicateurs retracent sans cesse aux peuple les devoirs que la religion leur impose, qu'ils leur parlent sans cesse de la soumission que les loix leur demandent, de l'amour et de la fidélité qu'ils doivent à leurs souverains. Il faut que tous les théâtres soient dirigés vers ce but, et que par-tout les peuples entendent le récit des crimes que *la Convention Nationale* a commis, qu'ils jugent des forfaits quelle veut encore commettre

Qu'on ne pense point que rassembler ainsi le peuple pour l'instruire, ce soit lui inspirer le goût si dangereux de ces assemblées qu'on ne peut bientôt lui ôter! C'est principalement pour que cette nouveauté ne le séduise pas tout à l'heure, qu'il faut se hâter de la lui présenter, mais de la seule manière qui puisse ne jamais devenir préjudiciable. Qu'on ne dise point que c'est apprendre au peuple des choses qu'il doit ignorer, que c'est le rendre spectateur des opérations et des succès de *la Convention Nationale!* La victoire et la malveillance abouchent tous les peuples avec *la Convention Nationale*, et elles ne leur présentent cette bande d'assassins que dans un jour favorable. Il faut, donc, la leur montrer sous sa véritable physionomie; car un des plus grands fléaux que *la révolution française* ait produits, est de faire raisonner, aujourd'hui, tout le monde sur les *droits* des peuples et sur les *devoirs* des rois. Qu'on ne cite pas l'exemple de la Grande-Bretagne, où les journaux les plus dévoués à *la révolution française*, sont constamment dans la main du peuple comme dans celle des grands! La liberté de la

presse (dont il est inutile de discuter, ici, les avantages et les inconvéniens) protège ces journaux, mais elle protège avec la même force les journaux qui combattent la révolution française. Les opinions sont toujours en présence, elles se combattent à leur aise parce que l'esprit même du gouvernement est forcé de le leur permettre, mais sans danger parce que le peuple est aussitôt désabusé qu'égaré. Cette connaissance parfaite, cette discussion approfondie de tous les succès et de tous les crimes de *la révolution française* tournent si évidemment à l'avantage du peuple Anglais, qu'il est hors de doute que *la Convention* aurait trouvé en Angleterre beaucoup plus de partisans qu'elle n'en a, si le peuple y eût été entretenu avec soin dans l'ignorance de toutes les opérations de cette assemblée; car le peuple eût jugé, alors, la Convention par son côté favorable, c'est-à-dire par les victoires et les succès dont on n'eut pu lui dérober la renommée. Qu'on ne pense pas, enfin, que les frais nécessaires pour un établissement aussi sage que pressant, doivent le faire rejetter! ce n'est pas avec

une somme considérable, c'est plus souvent avec un emploi éclairé de cette somme qu'on obtient un grand résultat. Il en coûte toujours davantage pour répandre l'erreur que pour faire connaître la vérité; car, dans le premier cas, il y a de plus la conscience à payer. Mais si, ce qui est d'une fausseté trop facile à démontrer pour s'arrêter plus long-tems à la combattre, si des mesures aussi impérieusement ordonnées par la nécessité devaient entraîner les gouvernemens dans des dépenses un peu considérables, je ne crains pas de dire qu'il vaudrait mieux avoir un bataillon de moins et dix journaux de plus: car les écrivains, comme les généraux gagnent aussi leurs batailles, et celles-là décident toujours à la longue du destin des empires.

On ne saurait assez insister sur le besoin d'éclairer l'opinion publique, et sur la nécessité de ne pas perdre un instant pour s'en emparer. Si on la néglige plus long-tems, si elle demeure abandonnée à ces folliculaires aussi corrompus que les agens de *la Convention Nationale* et non moins dangereux qu'elle, si les gouvernemens

ne montrent qu'une insouciance timide, s'ils gardent un silence craintif, s'ils redoutent de parler à leurs peuples et s'ils ne leur présentent que l'appareil de leurs forces et jamais la justice de leurs vues, alors (comme je l'ai dit dans mon dernier ouvrage) les peuples embrasseront la cause, les principes et les vœux de la Convention Nationale, et ils refuseront le même jour les impôts, la confiance et la soumission à leurs souverains; et les souverains opposeront en vain la force des armes aux principes des peuples, car les armes seront alors au pouvoir des peuples.

S'il importe à tous les gouvernemens d'éclairer leurs sujets et de leur inspirer la haine *de la révolution française*, il n'est pas moins important pour les puissances coalisées de la combattre avec tous les moyens de force et de persuasion. Car ce n'est qu'avec la réunion de ces moyens que les puissances peuvent espérer d'obtenir, la campagne prochaine, des succès décisifs. A peine reste-t-il, encore, le tems de former les armées destinées à l'ouvrir. Il ne m'appartient pas d'en tracer

les opérations; mais je dirai que tous les intérêts particuliers doivent se réunir au grand intérêt de la conservation générale, et que le concert le plus vrai entre toutes les puissances alliées, peut seul leur répondre de leur conservation. Il n'y a pas un moment à perdre pour arrêter les progrès des armées *républicaines*, pour les obliger à évacuer la Hollande et la Belgique. C'est aux armées Prussiennes à reporter la terreur sous les murs d'Amsterdam, à rétablir dans tous ses droits cette maison que Frédéric II allia de si près à son sang. Les milices Hollandaises et Brabançonnes disparaîtront, les généraux de la république française chercheront en vain à défendre la Hollande et la Belgique, si les généraux alliés se présentent sur leurs frontières avec cette volonté forte et décidée qui surmonte les obstacles, et qui maîtrise toujours les événemens. Au mois de juillet, *Pichegru* doit être adossé contre ce mur qui atteint des Alpes à l'Océan.

Mais, ce mur sera d'airain, si les puissances coalisées ne manifestent par leurs intentions; tous les partis se réuniront en

France pour en fermer l'entrée au conquérant, aucun parti ne s'élèvera en sa faveur. La Convention ou le gouvernement qui la remplacera trouveront de nouveaux défenseurs à opposer aux puissances alliées, si leur désintéressement ne précède pas leurs armées. Il faut, aujourd'hui, consacrer l'intégrité du territoire français en s'y présentant, il faut rétablir la liberté publique en paraissant sur ses frontierès, il faut proclamer la monarchie, il faut reconnaître ce monarque, ces princes, ces droits qui peuvent seuls conquérir la France. Et comment dans une guerre où on ne veut voir que la France pour objet, garde-t-on si opiniatrément le silence sur le sort qui lui est reservé? Comment n'appelle-t-on pas sous les drapeaux de leur ROI tous ces Français qui combattent malgré eux sous les drapeaux de *la Convention*? L'armée *républicaine* a aujourd'hui sa fortune et sa gloire à conserver, il faut lui montrer son ROI pour les mettre en sûreté. Oui, cette armée porterait depuis long-tems la cocarde blanche, si les puissances coalisées la lui eussent

présentée à *Valenciennes* et à *Toulon*, à *Dunkerque* et à *Strasbourg*.

Que la plus honorable des guerres civiles soit reconnue, que le drapeau blanc flotte sur les remparts et sur les mers; que tous ces fugitifs qui sont depuis quatre ans sans patrie puissent enfin secourir leur patrie avec leur propre gloire, la délivrer avec leurs propres forces; que toutes les haines, que toutes les vengeances soient dirigées contre *la Convention Nationale seule*; que la paix soit signée avec *la nation Francaise* avant de paraître sur ses frontières; que les puissances alliées rendent à cette nation grande et généreuse son Roi, sa liberté, son bonheur, et alors elles auront pour partisans dans l'intérieur de la France, tous les Français qui ne demandent qu'à connaître leurs intentions pour se rallier à leurs armées!

Ces guerriers qui ont triomphé si souvent, attendent les puissances alliées. Le courage des héros de la *Vendée* n'a pas diminué, leur zèle pour la patrie est toujours le même. C'est là, c'est dans le *Poitou* qu'est l'espérance de la nation Française. Cet homme qui n'a jamais eu d'au-

être général que lui-même; cet homme qui vient de créer sa gloire et sa noblesse, CHARETTE et STOFFLET vengent dans un coin de terre la cause de tous les rois et y soutiennent la cause de tous les peuples. Depuis deux années ils subjuguent la férocité de *la Convention*, ils triomphent des soldats de *la république*. Dans ce moment, ils résistent à cette amnistie, à cette paix dont on a déposé les conditions à leurs pieds. Le comité de salut public a conquis la Hollande, et il ne peut entrer dans un village du Poitou! Par-tout, les armées alliées ont évacué le territoire de *la république*, elles lui ont abandonné le leur; et la *Vendée* conserve encore le terrein qu'elle occupait, il y a deux ans! dans le berceau où elle prit naissance, elle fait trembler les armées qui subjugent l'Europe! C'est que ce parti a beau être appellé *rebelle*, il est Français! Il veut un ROI, mais c'est l'héritier de ses rois! Il combat *la Convention*, mais il tournerait ses armes contre tous les ennemis de la patrie! L'honneur, la justice, la religion, tout marche sous ses drapeaux. C'est le panache blanc d'HENRI IV, et les Fran-

çais finissent, tôt ou tard, par s'y rallier. Voilà ce qui donne des partisans à la *Vendée !* Voilà la cause des succès de cette guerrè dont la *république* elle-même ne parle qu'avec orgueil !

Les guerriers de la VENDÉE n'accepteront pas la treve qu'on leur offre. Ce nom, ils l'ont élevé si haut, qu'eux-mêmes ne pourraient aujourd'hui l'avilir ! Non, rien ne flétrit les lauriers de l'honneur. La *Convention* peut chercher à tromper la lassitude du peuple, elle peut lui parler de la paix de la Vendée ; mais cette paix, je ne crains pas de l'assurer, la *Convention Nationale* ne l'obtiendra qu'en rétablissant la monarchie dans le Poitou. C'est dans le Poitou que les puissances alliées doivent la secourir, la reconnaître ; c'est là, je le répète, qu'il faut rendre la France à son ROI et le ROI à son peuple. Mais ce sont des Français qu'il faut charger de déployer l'*oriflamme* dans cette province ; car, le Poitou, ainsi que toutes les provinces de la France, ne recevraient pas de chefs étrangers ! Les armées de la *république*, ainsi que celles de la *Vendée*, ne se rangeraient pas sous les drapeaux des puissances coalisées !

Les

Si les puissances coalisées n'ont pris les armes que pour secourir, pour délivrer la nation Française, elles lui rendront la monarchie! elles la reconnaîtront sur les bords du Rhin! Là, est une armée, dont chaque soldat est un sujet fidèle; là, est toute la famille du vainqueur de *Rocroy*, plus grande qu'à Chantilly, recueillant sous sa bannière les débris de la noblesse française et les couvrant de toute sa gloire; comme on voit un chêne antique protéger, pendant l'orage, tout un peuple d'arbrisseaux. Dans cette famille, les revers ne rendent pas plus grands, la nature y donne ce qui fait les grands hommes. Là, est ce jeune prince placé près d'un héros pour apprendre à le devenir, et déja il en donne l'espérance. Le chef de cette armée endurcie à souffrir ce qui, avant elle, paraissait au-dessus des forces humaines, le premier gentilhomme de cet *arrière-ban* de l'empire Français, est un guerrier qui parle de ses actions avec cette simplicité qui n'appartient qu'au grand capitaine. Il n'est pas téméraire, car la hardiesse cesse d'être témérité dans les grands hommes. Il consulte toujours son cœur, jamais ses forces. Il sauve l'ar-

mée alliée ; où il défait l'armée ennemie. François II. voit marcher cette famille de héros au milieu de ses bataillons, et l'ombre du Grand Condé y contemple avec plaisir ses descendans.

C'est à de telles mains qu'il faut confier l'étendart de la Royauté. C'est une armée Française qu'il est essentiel de former ce printems. Mais cette armée ne peut exister, elle ne peut *être* que lors que le Roi de France, le Régent, le Lieutenant-Général du royaume auront été proclamés, que lorsque le territoire et les droits de la monarchie Française auront été reconnus. Toutes les dispositions des puissances coalisées que ce grand bienfait ne précédera pas, n'inspireront aucune confiance à la nation Française. Toutes les opérations militaires que cet acte de grandeur et de justice ne consacrera point, ne donneront pas, en France, un seul partisan aux puissances coalisées.

Pour obtenir le consentement du peuple Français, il faut lui apprendre enfin ce qu'il doit craindre de la *Convention Nationale*, ce qu'il doit espérer des puissances coalisées. Une proclamation aussi sage que no-

ble, où l'on prouvera à ce peuple qu'il n'a pas de plus grands ennemis, qu'il n'a pas d'autres ennemis que ces *députés* qui usurpent et le titre et les droits de *ses représentans;* où on ne parlera qu'à des hommes malheureux et opprimés, jamais à des hommes coupables et rebelles; où on appellera toute la sévérité des loix contre la *Convention Nationale* seule; où on rendra à la nation Française une autorité protectrice de sa liberté, de sa propriété; où on lui montrera son ROI, ses princes, ses nobles jaloux de pardonner et non pas de punir, pressés du besoin d'aimer des Français et non pas de les combattre; où on rappellera à tant de malheureux la foi de leurs pères, cette religion de paix et de consolation qui éteint toutes les divisions et réconcilie toutes les haines : une telle proclamation préparera, positivement, le peuple Français à desirer les conquêtes de l'ARMÉE ROYALE, car ces conquêtes deviendront alors les siennes; elle préparera le peuple Français à poursuivre *les députés de la Convention Nationale*; car ces députés lui paraîtront alors ce qu'ils sont effectivement, ses véritables ennemis.

Si les puissances coalisées eussent déclaré

la guerre à la *Convention Nationale*, elles auraient eu nécessairement pour partisans tous les Français qui détestent et qui abhorent cette assemblée. Elle est au moment d'expirer, il ne faut plus, aujourd'hui que de la bonne volonté, pour rétablir l'ordre en France ; car la *Convention Nationale* est perdue, si elle n'obtient pas la paix avant l'ouverture de la campagne. J'ai démontré dans l'ouvrage intitulé *nécessité de la guerre*, etc. qu'il était impossible de conclure une paix avec des *comités* qui ne pourront jamais offrir une garantie réelle, avec des députés qui n'ont d'autres pouvoirs que ceux de la faction qui les élève, avec une assemblée dont les successeurs ne tiendraient pas les promesses et ne rempliraient pas les engagemens. Il faut une autorité généralement reconnue, un gouvernement stable pour conclure une paix solide. Et que deviendraient, dans ce moment, les traités conclus avec Roberspierre ? En supposant même qu'il pût jamais être permis de traiter avec des brigands et des assassins, peut-on exiger qu'ils aient de la probité, de la bonne foi, lorsqu'on les en dispense en consacrant leurs crimes, en apposant le

sceau de l'approbation sur ce décret qui a conduit un Roi à l'échafaud ! *Les députés de la Convention Nationale* se jugent eux-mêmes sans prévention à cet égard. J'ai été témoin de leur franchise et de leur lâcheté. Ils savent qu'ils sont universellement méprisés et qu'ils n'inspireront jamais aucune confiance ni dans leurs *vertus*, ni dans leurs *assignats*. Ils n'ont pas passé un seul jour sans chercher les moyens de sauver leur vie et leur fortune ; et il m'est tellement démontré que c'est l'unique but vers lequel tendent tous leurs pas, que je suis convaincu que si la *Convention Nationale* ne parvient pas à obtenir bientôt la paix, elle appellera ses successeurs ; mais elle cherchera avant de leur abandonner les rênes de l'anarchie, à assurer l'impunité de tous ses crimes par tous les moyens qui sont encore en son pouvoir.

Mais en vain, la *faction* des modérés, comme je le disais au mois de *septembre*, invoquerait-elle une Assemblée nouvelle qui, moins chargée de crimes, mais aussi jalouse peut-être d'en commettre que celle qu'elle jugerait bientôt, oserait se présenter aux souverains de l'Europe avec

l'hypocrisie de sa vertu ; toute cette fausse modération n'enfanterait que ses propres malheurs. Aussi long-tems que *la déclaration des droits de l'homme* subsistera en France, les jacobins n'y seront pas détruits, et ils pourront recouvrer leur puissance. La Convention est placée entre le régime révolutionnaire et la monarchie, la Convention a contr'elle la lassitude et l'opinion de la nation Française. Si cette Assemblée ne proclame pas la monarchie, si les puissances alliées gardent plus long-tems le silence sur les intentions qui les animent, les jacobins élèveront encore leur voix, et peut-être rempliront-ils les cachots de nouvelles victimes, si la Convention recule d'un seul pas.

C'est dans ce moment que les souverains peuvent frapper à mort la Convention et les jacobins ; et laisser fuir ce moment, ce serait commettre celle de toutes les fautes qu'il faudrait regretter avec le plus d'amertume.

Les souverains ne peuvent mettre fin à cette guerre désastreuse, ils ne peuvent assurer leur propre conservation qu'en reconnaissant Roi de France et de Na-

VARRE l'héritier, le fils de Louis XVI. Tous les Etats sont particulièrement intéressés à ce grand acte de justice, car il n'en est aucun à qui l'alliance, la médiation ou la protection de la France ne soient nécessaires. Il suffira, pour s'en convaincre, de jetter un coup-d'œil sur les rapports politiques qu'ont entr'eux tous les gouvernemens de l'Europe, et sur les intérêts particuliers de chaque gouvernement.

J'ai dit combien il importait à la tranquillité de l'Europe, que la Hollande trouvât dans le gouvernement de France une protection assez forte, pour que les deux puissances voisines des Provinces-Unies n'abusassent pas de la faiblesse de cette république, et ne l'entraînassent pas dans des alliances ou dans des guerres nuisibles à la tranquillité publique.

La Prusse n'est pas moins intéressée à rendre à la France son gouvernement, sa prépondérance dans le systême politique de l'Europe; car, plus un Etat est nouveau, et plus il a besoin de contracter une alliance qui lui garantisse ses conquêtes. Le gouvernement de Prusse a commencé par être riche avant ses sujets, il a même été

forcé de les appauvrir pour le devenir. Il fallait le génie de Fréderic II. pour préserver le royaume qu'il fondait des inconvéniens inséparables d'une administration aussi généralement vicieuse que celle qu'il a laissé dans ses Etats. C'est ce Roi qui a placé au rang des grandes puissances, un ancien fief de la Pologne : et ce duché inconnu dans la balance de l'Europe avant le traité de Westphalie en est devenu le gardien le plus redoutable. Il importe à la tranquillité de l'Europe, que la Prusse maintienne les droits et conserve l'intégrité du Corps-Germanique ; il importe à la tranquillité de l'Europe, que la Prusse n'augmente pas ses conquêtes, et qu'elle les conserve. Mais la Prusse déploie une puissance au-dessus de ses forces. La force *réelle* des Etats, la population, n'est dans aucune proportion avec la puissance militaire de la Prusse, et par conséquent ses finances ne peuvent y répondre. On pourrait appeller la Prusse une puissance factice et artificielle, si le génie de Fréderic II. ne semblait promettre autant de solidité à ses travaux, qu'il imprime de respect à sa mémoire. Il en résulte, néanmoins, que plus une dignité est nouvelle,

moins elle doit souffrir qu'il soit porté la moindre atteinte à la dignité des couronnes; que plus un empire a des voisins redoutables, plus il est intéressé à chercher une alliance qui le laisse sans inquiétude sur les projets qu'ils pourraient entreprendre. Le gouvernement de France est le seul qui puisse assurer cet avantage à la Prusse, soit sur terre, soit sur mer où la Prusse cherche à déployer son pavillon. Le gouvernement de France est, en même tems, le seul qui puisse empêcher la Prusse d'abuser du génie de Fréderic II.

La tranquillité de l'Europe exige que les Pays-Bas restent sous la domination de l'Autriche; car leur position topographique et leur contiguité à la France, tiennent ces deux puissances réciproquement en garde. Cet intérêt force en même tems l'Autriche de veiller à la sûreté des puissances du Nord et à la conservation du Corps-Germanique. La Cour de Vienne et la Cour de Versailles doivent arrêter la Russie sur les frontières de la Suède, en combattant la Russie sur les frontières de la Turquie. La cour de Vienne est fortement intéressée à prévenir l'agrandissement du royaume de Prusse, mais elle ne

peut y réussir sans le secours de la France. Si la Prusse n'avait pas à craindre cette puissance, elle combattrait à son aise l'Autriche sur les bords du Rhin, ce qui paraît être la politique et le système adoptés depuis trente ans par le cabinet de Berlin. Ce cabinet cherche à profiter des divisions qui *doivent* exister entre la Russie et l'Autriche, ou à trouver dans leur réunion un nouveau prétexte pour s'agrandir lui-même. Si la cour de Vienne néglige plus longtems ses véritables intérêts, si elle favorise dans le Nord ce systême *co-partageant* qui y a fait tant de progrès depuis vingt-cinq ans, elle perdra une partie de sa puissance. Après avoir ouvert l'Empire et la Turquie à leurs redoutables voisins, l'Autriche ne pourra se préserver des suites d'une conduite semblable, si elle ne trouve pas dans la France une alliée qui les retienne, ainsi que l'Autriche elle-même, dans leurs propres bornes. Les événemens qui viennent d'avoir lieu en Pologne sont sans replique à cet égard : ils donnent à la Prusse et à la Russie bien plus d'avantages réels qu'ils n'en laissent à l'Autriche. L'intérêt de cette puissance est de main-

tenir l'existence de la Suède et du Danemarck; elle ne peut y parvenir que par l'intervention de la France agissant alors, dans le Levant et dans la Gueldre. L'intérêt de l'Autriche est et sera toujours de veiller, de s'opposer à l'agrandissement de la Russie et de la Prusse.

Je ne parle point de la Pologne, elle n'existe plus.

Le gouvernement de France est le garant du traité de Westphalie, c'est-à-dire qu'il est le protecteur né de la constitution du Corps-Germanique, le conservateur des droits de chacun de ses membres. En vain chercheraient-ils ailleurs un autre soutien; les princes de l'Empire, les électorats ecclésiastiques, sur-tout, ne peuvent exister que par la protection de la France. Elle seule peut maintenir le traité de Westphalie, ce traité que l'on pourrait appeller le *contrat-social* des puissances Européennes, car il est le fondement de la tranquillité et des droits de tous les Etats de l'Europe. Ce traité, le chef-d'œuvre de la politique, est dû à la prépondérance que donna à la France le Cardinal de Richelieu, cet homme qui

préparait le siècle de Louis XIV. C'est dans le gouvernement de France que les électeurs, que les princes de l'Empire, que tous ces souverains d'Allemagne à qui il ne faut prendre qu'une ville, un bourg pour les dépouiller de leurs Etats, c'est dans le gouvernement de France que tous les membres de l'Empire doivent chercher leur sûreté, leur protection; car, l'Autriche qui les leur assure, ne peut augmenter sa puissance ni perdre de son influence sans compromettre, également, l'existence du Corps-Germanique. Si le royaume de Prusse acquiérait assez de force pour en devenir le *protecteur*, le Corps-Germanique serait en danger comme l'Autriche. Alors l'alliance de la Prusse avec la Russie donnerait à ces deux puissances les moyens de s'agrandir, impunément, aux dépends du Corps-Germanique, aux dépends de l'Autriche. L'Autriche, qu'il me soit permis de le redire, est intéressée par le soin de sa propre conservation à se rapprocher continuellement de la France, à rétablir, par conséquent, dans ce royaume cette autorité qui importe si vivement à la tranquillité générale de l'Europe.

Les membres du Corps-Germanique ont aujourd'hui l'intérêt le plus pressant à réunir toutes leurs forces aux forces que l'Autriche déploie, avec autant de bonne-foi que de désintéressement, contre la Convention. Si les membres de l'Empire cessaient d'agir de concert avec l'Autriche, *ils cesseraient d'exister.*

L'Angleterre elle-même à le plus grand intérêt à maintenir la France puissance prépondérante ; l'intérêt de son commerce, celui de sa propre conservation l'exigent également. L'Angleterre ne peut être, et elle ne sera jamais une puissance *continentale ;* elle a évacué pour toujours les provinces qu'elle vint occuper en France sous des Rois faibles ou sous des Ducs ambitieux. Depuis qu'elle s'est retirée dans son isle, l'Angleterre a été débarrassée d'une grande partie des guerres qui naissaient entre les puissances *continentales*, et l'autorité Royale a été bornée dans cette isle en proportion des pertes que ses Rois ont éprouvés sur le continent. Il ne sera peut-être pas inutile de faire remarquer, ici, que l'Angleterre doit sa gloire, ses lumières et ses loix aux Français ; le fils de Simon

de Montfort posa les fondemens de sa constitution, et la Grande-Bretagne vit combattre plusieurs fois en faveur de sa liberté ces mêmes habitans de la Guyenne et du Poitou, qui réclament, *depuis si long-tems*, ses secours.

Le commerce est l'esprit de la nation Anglaise, le commerce est le principe de son gouvernement. Le soin principal de l'Angleterre doit donc consister à entretenir son commerce, et par conséquent à augmenter sa marine. Ce gouvernement ne doit prendre une part active aux guerres que les puissances de l'Europe se déclarent, que lorsque l'intérêt de son commerce l'exige; l'Angleterre ne peut y être entraînée au préjudice de cet intérêt, car les guerres *continentales* épuisent les finances nécessaires à l'entretien de sa marine. Il importe donc à l'Angleterre qu'il y ait sur le continent une puissance assez redoutable pour maintenir la tranquillité de l'Europe. Il importe en même tems à l'Angleterre que la France soit cette puissance, parce que la France est la seule puisance que l'Angleterre puisse attaquer sans nuire à ses propres intérêts. Les circonstances présentes le prouvent *invinciblement*.

La tranquillité de l'Europe et l'intérêt du commerce forcent aujourd'hui l'Angleterre à rétablir en France l'autorité Royale ; c'est-à-dire, une puissance assez forte pour prévenir sur le continent les divisions interminables qui naîtraient de l'affaiblissement de la France, du partage de son territoire, ou de la diminution de son influence politique. Si cet affaiblissement ou ce partage pouvaient avoir lieu, il s'élèveroit alors, nécessairement, une puissance énorme sur les débris de la mornarchie Française. Rienne contrebalancerait le poids de cette puissance, et l'Angleterre se verrait forcée de lui déclarer la guerre pour rétablir l'équilibre, c'est-à-dire, la tranquillité de l'Europe ; tranquillité si nécessaire au commerce de l'Angleterre. Elle ferait, dans ce cas, une guerre désavantageuse, car elle en perdrait tous les frais ; l'Angleterre ne pouvant s'emparer d'une portion de territoire sur le continent et la conserver, sans aller contre le principe de sa force et l'intérêt même de sa puissance. Ceci est tellement vrai, que l'Angleterre n'a pu, même, conserver jusqu'à ce jour l'électorat d'Hanovre, qu'en cherchant dans

les possessions des Français dans les deux Indes, le dédommagement de toutes les guerres et de tous les frais dans lesquels cet électorat entraîne la Grande-Bretagne.

L'Angleterre ne peut jamais être qu'une puissance maritime, et il sera toujours aussi facile de vaincre cette nation sur terre qu'il sera glorieux de la combattre sur mer. L'Angleterre est d'ailleurs, de tous les Etats de l'Europe, celui où le gouvernement est le plus pauvre, et où les particuliers sont les plus riches ; cet Etat est composé de tant de parties et de parties si éloignées les unes des autres, qu'elles tendent sans cesse à se séparer de la métropole. Un échec un peu considérable que l'Angleterre éprouverait sur ses côtes, la frapperait mortellement dans les quatre parties du monde. Car, cet Etat dont la prospérité est si *idéale*, et dont l'influence est cependant si décisive depuis que l'argent est devenu le mobile de toutes les négociations ; cet Etat a beau posséder une grande partie du commerce du monde, ses richesses n'ajoutent point à sa puissance *réelle*. Toutes les colonies que la mer sépare d'un grand empire finissent par s'en

s'en détacher, elles deviennent des empires. Carthage fut obligée de renoncer à la possession de l'Espagne, à celle de la Sicile; elle perdit toutes ses colonies: Carthage réduite à son propre territoire, cessa aussi-tôt d'exister. Palmyre était la capitale d'un grand empire; le commerce s'éloigna de ses murs, et Palmyre fut couverte de ruines et entourée de déserts. La puissance *territoriale* sera toujours la seule, la *véritable* puissance.

C'est donc le sentiment de sa propre faiblesse, c'est donc cette crainte raisonnée qui en est le résultat, qui donnent au gouvernement Anglais (le gouvernement de l'Europe le plus éclairé sur ses véritables intérêts) cette contenance fière, cette attitude imposante qui cherchent sans cesse à dissimuler à la nation Anglaise la supériorité *réelle* et constante de la nation Française. C'est ainsi que l'esprit *National*, cet esprit qui n'existe véritablement qu'en Angleterre, est devenu une des plus grandes ressources de ce royaume, il en fait la principale force. Il dirige tous les efforts et tous les vœux vers un but unique, la puissance maritime.

Mais, la puissance maritime de l'Angleterre exige qu'elle ait sans cesse une rivale. C'est cette rivalité qui maintient sa prospérité nationale, car elle met le gouvernement Anglais dans la nécessité de veiller sans relâche aux moyens de conserver la puissance maritime, et par conséquent de ne pas en abuser. Cette rivalité tient le gouvernement Anglais dans une inquiétude si salutaire, qu'elle seule défend la liberté ou la constitution de la Grande-Bretagne, qu'elle seule conserve son commerce ou sa prospérité. Si l'Angleterre devenait puissance *continentale*, elle perdrait infailliblement sa constitution. Si l'Angleterre était seule puissance maritime, ou pour mieux dire, tyran de l'océan, elle perdrait bientôt son commerce. L'Europe entière se réuniroit contre cette tyrannie, et la ruine politique de la Grande-Bretagne serait le résultat certain d'une coalition semblable. L'Angleterre périrait alors par l'excès même de sa propre opulence : il lui faut des rivaux sur l'Océan, comme il lui faut une *opposition* dans les salles de *Wetstminster.*

Toutes les raisons politiques se réunissent aujourd'hui pour forcer l'Angleterre

à donner à la France un gouvernement stable, à lui rendre la seule autorité capable de le maintenir. S'il fallait ajouter une preuve sans replique aux motifs qui doivent l'y déterminer ; on n'aurait qu'à considérer la nécessité où se trouve ; depuis un an, l'Angleterre de solder presque toutes les puissances de l'Europe, pour empêcher les Français de porter la plus grande partie de leurs forces sur ses côtes. Cetétat de choses et le danger imminent dont l'Angleterre est menacée ; démontrent invinciblement ; combien il importe à cette puissance de ne pas être engagée dans des guerres *continentales*, combien il lui importe qu'il y ait en Europe une puissance assez prépondérante pour en maintenir la tranquillité ; combien il lui importe enfin que la France soit cette puissance redoutable. Car ; encore une fois, si la France n'existait pas, l'Angleterre se verrait forcée de solder une partie de l'Europe, pour s'opposer aux progrès de la puissance qui aurait établi sa grandeur sur les ruines de la nation Française.

Il n'est pas de puissance en Europe qui ait un intérêt plus pressant que l'Espagne au

rétablissemet du gouvernement de France. Tous les rapports physiques, politiques et moraux exigent impérieusement l'alliance de ces deux couronnes, elle seule peut répondre à l'Espagne de sa conservation. Ce Royaume, dont la capitale est à Lima, et dont les provinces sont autour de Madrid, est dans un état de faiblesse extrême. L'administration de ce gouvernement est aussi vicieuse que les préjugés y sont enracinés et les abus incorrigibles; à peine sait-on, en Espagne, ce que c'est que l'économie politique. Les finances y sont aussi mal administrées, que la marine y est mal dirigée. L'agriculture y est dans un état de délabrement et de souffrance, (si l'on en excepte les provinces de Biscaye et de Catalogne) qu'on peut attribuer à la paresse des propriétaires et des cultivateurs, à la difficulté des communications, aux vices de l'administration dans toutes les loix prohibitives de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, encore plus qu'à la beauté du ciel, à la sécheresse du climat et à l'ingratitude du sol. L'Espagne est sans fleuves et presque sans rivières, elle est par

conséquent sans navigation intérieure ; les relations extérieures de ce royaume méritent à peine le nom de commerce. Il est le débiteur et non pas le propriétaire de l'or qu'il trouve en Amérique. Sa puissance maritime est dans un état de faiblesse qui ne le cède qu'à sa puissance militaire. La population diminue constamment en Espagne, depuis trois siècles; le climat, le sol, les mœurs, les préjugés, les loix, les maladies et les richesses du nouveau monde, tout contribue également à favoriser les progrès de la dépopulation dans les provinces de cette monarchie. Elle est sans influence en Italie, et entièrement inconnue dans le Nord de l'Europe. En Amérique, l'Espagne voit les Anglais dans la baie de *Campêche*, et dans le golfe de *Honduras;* ils y donnent des noms Anglais aux rivières et aux côtes, ils font le commerce interlope sur celles de *Caraque* et de *Carthagène*, par leurs établissemens de la *Dominique* et de *Tabago :* et au moyen de ceux qu'ils ont formés sur la côte de *Mosquitos*, ils sont au moment de communiquer avec la mer du Sud par le lac de *Nicaragua*. La sûreté des posses-

sions Espagnoles en Amérique, l'existence politique de l'Espagne en Europe dépendent entièrement, comme on le voit, de la protection de la France. L'union de ces deux puissances peut seule balancer avec succès la puissance maritime de l'Angleterre; la position de l'Espagne, ses rapports politiques et les liens du sang rendent cette union également nécessaire aux deux puissances. Mais, elle ne peut-être durable, elle ne peut assurer la tranquillité de l'Europe si l'autorité royale n'est point rétablie en France.

Je ne parlerai point du Portugal, j'ai parlé plus haut des intérêts, du commerce de la Grande-Bretagne.

L'Italie entière attend sa sûreté, sa tranquillité, sa liberté du royaume de France. Lui seul peut assurer aux souverains, aux républiques, à cette foule d'Etats qui se sont formés des débris de la plus petite partie de l'empire romain, (il était alors le globe) le royaume de France, dis-je, peut seul leur répondre de leur *existence.* Tous ces Etats ont également besoin de l'alliance de la France; elle a renoncé à opprimer l'Italie, elle ne peut

que la défendre. Charles-Emmanuel eut beau obtenir, par l'habileté de ses négociateurs, le marquisat de Saluces, le cardinal de Richelieu le plus grande homme d'Etat (après LOUIS XI) qui ait encore existé, mit les clefs de l'Italie dans le cabinet de Versailles. Lui seul peut la préserver de l'envahissement dont elle est menacée, lui seul, je le repète, peut être le protecteur des Etats d'Italie.

D'après ce que j'ai dit plus haut de l'empire de Russie et de la monarchie Autrichienne, il devient inutile d'ajouter que *la Porte*, cette puissance qui est dans ce moment aux *abois*, ne peut exister sans la protection de la France.

La protection de la France est importante pour la Suisse. Cette république ne peut voir avec indifférence les affaires d'Italie, elles intéressent sur tout la Valteline. Le Corps-Helvétique a un grand intérêt à la conservation, à l'intégrité du Corps-Germanique. C'est en vain, que la Suisse comptant sur les avantages de sa position locale, sur le génie de la liberté et sur le caractère sobre et courageux de ses habitans, de ces soldats qu'il a fallu assas-

siner à Paris, car on n'avait pu les corrompre; c'est en vain que la Suisse croirait ne devoir pas prendre un intérêt direct aux affaires qui agitent l'Europe. Outre les quatre bailliages Italiens dont la Suisse peut être dépouillée, cette république ne peut avoir de commerce, elle ne peut suppléer à tout ce que la nature lui refuse, sans entretenir des relations intimes avec la France; et ces relations ne peuvent exister, si la France ne jouit point d'une véritable tranquillité, si la France ne recouvre pas ce gouvernement qui la lui avait si long-tems procurée.

On vient de voir que la France doit conserver et défendre l'Europe, ou qu'elle doit l'agiter et la perdre. On vient de voir combien il importe à tous les gouvernemens, que la France jouisse d'une considération, d'une puissance assez fortes pour assurer leur tranquillité. Tous les gouvernemens sont donc intéressés à ce que la France ne soit point gouvernée par une assemblée, dont la légéreté et le caractère de la nation rendront toujours les délibérations dangereuses pour la tranquillité publique. Ils sont intéressés à ce que la France ne soit ni démembrée ni affaiblie,

car ils doivent tout attendre de sa protection, de sa prépondérance dans le système politique de l'Europe. La tranquillité de l'Europe est placée en France. Mais cet empire ne peut lui-même recouvrer sa tranquillité qu'en rétablissant l'autorité royale. Elle seule peut faire taire toutes les ambitions, s'opposer avec succès à toutes les factions, et prévenir tous les troubles que la constitution de 1791, ou toute autre constitution forgée sur ce modèle reproduiraient, nécessairement, en France avec de nouveaux crimes et avec un danger nouveau pour l'Europe.

Dans un moment où la faiblesse, les craintes et la dissolution prochaine de la Convention Nationale réveillent toutes les intrigues et agitent tous les partis, il est essentiel de parler de celui qui, sous le nom de *constitutionnel*, travaille avec toute la constance de l'ambition la plus perverse à ressaisir les rênes du gouvernement Français, et à tromper de nouveau les puissances alliées à leur arrivée sur les frontières de France.

Pour ne laisser aucune ressource à l'ignorance, à la crédulité, à la bonne foi

même de tous les hommes que le mot *constitutionnel* a séduits en Europe, il faut en définir le sens véritable. Nous parlerons ensuite des crimes commis par les hommes qui s'emparèrent de ce nom, nous parlerons des projets qu'ils méditent encore.

Autant il est du devoir d'un sujet fidèle, d'un bon citoyen, d'obéir aux loix et de soutenir la constitution du gouvernement dont il est membre, autant le nom de *constitutionnel* est respectable sous ce rapport. Mais l'homme qui détruit toutes les bases sur lesquelles est posé le gouvernement de sa patrie, pour y substituer, sans autre droit que celui de la violation de tous ses devoirs, une constitution qui est à la fois le résultat de la scélératesse et de l'ineptie; l'homme qui prêche l'athéisme, la révolte et la spoliation des propriétés, cet homme est un scélérat quel que soit le nom dont il se couvre. Cet homme s'appelle en France, depuis six années, un *constitutionnel.*

Un *constitutionnel* anglais est l'ami des loix de son pays, de la constitution de son gouvernement, il les aime, il les soutient et il meurt pour les défendre. Un *consti-*

tutionnel français a été un rebelle, un athée, un incendiaire, un assassin et un régicide.

Pour retracer les maux que les *constitutionnels* ont produits en France, il faut arrêter un moment ses regards sur la convocation des *Etats-généraux*. Réduit à développer un long tissu de crimes, il faut bien se résoudre à parler de leur auteur. Je vais parler de M. *Necker*.

Les *Etats-Généraux* avaient été promis à la nation Française, avec cette faiblesse qui, depuis plusieurs années, caractérisait toutes les opérations de son gouvernement. Un long enchaînement de fautes avaient rendu peut-être cette assemblée inévitable, lorsque cet étranger qui disposait, alors, de la confiance publique obtint encore celle d'un monarque qui, cherchant par-tout le bonheur de son peuple, avait déja introduit dans son conseil ce Genevois que la religion et les loix de la monarchie en excluaient également. M. *Necker* y obtint une influence si décisive, que son avis entraîna la bonté du monarque à accorder au *Tiers-Etat* une représentation aux *Etats-Généraux* double de celle des deux premiers ordres. L'arrêt du conseil du 27 décembre 1788 fut proclamé,

Sans anticiper sur le supplice que l'histoire prépare aux grands coupables, nous dirons qu'un changement aussi majeur dans les principes fondamentaux de la constitution Française, serait l'ouvrage de l'ineptie la plus profonde, s'il n'était celui de l'ambition la plus effrénée. Quel que soit le desir de justifier M. *Necker*, il est impossible d'excuser son cœur aux dépends de son esprit. Nous affligerions inutilement son amour-propre, et personne ne croirait à l'innocence d'un homme dont tous les admirateurs ont été forcés de devenir les ennemis.

M. *Necker* disposait, en France, du trésor royal et de l'opinion publique. Il la dirigea toute entière contre les deux premiers ordres de l'Etat, ils étaient un obstacle à ses vues; et contre l'autorité royale, il cherchait à en borner l'exercice à celui de ses propres volontés. Chaque province donna à ses députés des mandats qu'ils firent serment de suivre. Quelques soins que M. *Necker* se fût donné pour répandre dans les sénéchaussées les écrits les plus licencieux et les principes les plus attentatoires aux loix de la monarchie, quels que fussent les

troubles qu'il eût suscités en *Dauphiné*, dans la *Bretagne*, dans la *Guyenne* et dans plusieurs autres provinces pour y exciter la haine contre les deux premiers ordres, la très-grande majorité des *cahiers* consacra les loix fondamentales et constitutives de la monarchie Française.

M. *Necker* répandit inutilement à *Rennes* la première goutte de sang de la révolution Française, il fit incendier en vain le premier château. La France entière demanda une réforme à des abus que le tems introduira toujours dans les meilleurs gouvernemens, mais elle consacra dans toute leur intégrité l'autorité royale et l'existence des deux premiers ordres de l'Etat.

Il est infiniment essentiel de faire observer que *le vœu général* de la nation Française s'exprima alors d'une manière solemnelle; et il ne faut pas perdre un instant de vue la seule époque où *la volonté nationale* se soit manifestée librement depuis six années.

Maître de la faveur du peuple, M. Necker lui dénonça les ordres intermédiaires qui le séparaient du trône. Alimentant le trésor public par un crédit imposteur et condamnant la Cour à une pénurie réelle,

répandant à son gré la disette et l'abondance, échauffant par-tout la sédition et donnant aux commandans de provinces des ordres dangereux et insuffisans pour la réprimer; combinant tout enfin avec la plus atroce perversité, le *Janus Genevois*, ouvrit les *Etats-Généraux* à côté de la Bourse.

M. *Necker* s'était flatté de maîtriser cette assemblée avec la même facilité dont il abusait de la faveur populaire, mais l'une et l'autre lui échappèrent bientôt. M. *Necker* chercha inutilement à ressaisir les rênes de la sédition. Il arrêta les subsistances, il appella à Paris les scélérats de tous les pays, et abusant chaque jour de la bienfaisance de LOUIS XVI, il établit à Mont-Martre des ateliers d'assassinats; il ébranla la fidélité des troupes, il fit rebrousser chemin à tous les grains qui arrivaient dans les environs de la capitale, il fit massacrer M. *Foulon* et M. *Berthier*; tous ces forfaits ne produisirent qu'un *rappel*, et il convainquit bientôt M. *Necker* que sa puissance était passée en d'autres mains. Les événemens du 5 et 6 octobre 1789 achevèrent de le lui prouver. La consternation de M. *Necker*, dans cette nuit désastreuse, fut de la per-

fidie et sa lâcheté de la scélératesse. Le plus astucieux des hommes ne sut pas même se faire une vertu des crimes de l'*Assemblée Nationale*. Il garda, comme elle, le silence en faveur de M. le duc d'Orléans.

M. *Necker* aspirait à règner sous le nom du Roi, le premier prince du sang travailloit à le devenir. Ce prince, immortel aujourd'hui comme *Ravaillac*, prodiguait son or et prostituait son nom aux factieux et aux intrigans. Ce prince dont tout le monde excepté lui-même a tiré tant de *profit*, servit également tous les partis, tous les partis abusèrent de M. le duc d'Orléans, et il les trahit ou il les compromit tous également. Le lâche scélérat avait cru que conspirer, ce n'était que trahir ! M. *Necker* fut couronné à ses côtés; il prit la fuite pour résister à tant de gloire, elle devait le conduire à l'échafaud. M. *Necker* l'a évité, mais son nom et celui de M. le duc d'Orléans ne seront plus séparés dans les époques les plus désastreuses de la monarchie Française.

C'est au milieu des poignards et de l'incendie, c'est au milieu de la nuit du 5 au 6 octobre que parut *la déclaration des droits de*

l'homme ; ils furent les fondemens sur lesquels fut posée la *constitution de 1791.*

Cette *constitution* arme les sujets contre les gouvernemens, elle légitime la révolte, elle sanctifie *l'insurrection* comme le premier des devoirs. Cette *constitution* abolit toutes les religions, porte atteinte à toutes les propriétés, détruit tous les principes sociaux, prépare la chûte de tous les Etats. Cette *constitution* consacre la *souveraineté* du peuple, *et l'égalité absolue* des droits. Cette *constitution* a enfanté *Jourdan*, *Lafayette*, *Barnave*, *Dumourriez*, *Brissot*, *Marat*, *Roberspierre :* elle a enfanté les *Monarchiens*, les *Feuillans*, les *Girondins*, les *Cordeliers*, les *Jacobins*, les *Modérés.*

Les *constitutionnels* (ce nom est devenu le synonime de tous ces noms) ont violé les mandats qu'ils avaient fait serment de suivre. Ils ont provoqué, de toutes parts, le meurtre et le pillage, et ils ont prodigué l'impunité à tous les crimes, et l'encouragement à tous les assassins. Ils ont sacrifié au milieu, d'une orgie, dans les ténèbres de la nuit, les droits des propriétés qu'ils avaient juré de respecter, de protéger. Ils ont insulté leur souverain

rain le 18 juillet 1789, ils ont légitimé la rebellion et les crimes de sa capitale. Ils ont consacré les massacres du 5 et 6 octobre, et ils se sont joués de la captivité du monarque et de la conscience de l'Europe entière. Ils ont détruit tous les ordres de l'Etat, incendié toutes les provinces; envahi toutes les propriétés, ils ont créé les *assignats*. Ils ont établi le *club* de 1789, ils ont établi le *club* de la propagande. Ils ont répandu des émissaires dans tous les Etats de l'Europe, ils ont cherché à ébranler la fidélité de toutes les troupes, ils ont travaillé à soulever tous les peuples contre tous les gouvernemens. Ils ont enchaîné Louis XVI dans le palais des Thuileries, et ils se sont emparés des domaines de la Couronne, du clergé, de la noblesse. Ils ont dissipé tous les revenus de l'Etat et détruit toutes ses loix. Ils ont armé les non-propriétaires contre les propriétaires, ils ont organisé trois millions de gardes nationales. Ils ont divisé la France en municipalités, en districts et en départemens; ils ont établi la *république*.

Les *constitutionnels* ont opiniatrément refusé tous les bienfaits que Louis XVI

accordait à son peuple ; ils ont fait égorger ses plus fidèles serviteurs, le 28 février 1791, ils ont outragé ce monarque avec la lâcheté la plus barbare, le 18 avril, ils l'ont arrêté à *Varennes* le 23 juin. Après l'avoir dépouillé de toutes ses prérogatives, ils l'ont forcé de légitimer toutes leurs usurpations, et de consacrer tous leurs crimes ; ils l'ont forcé *d'accepter*, le 3 septembe, la *constitution* qui en est le résultat e t la preuve.

Les *constitutionnels* ont fait déclarer la guerre à toutes les puissances de l'Europe, et ils ont constamment trompé les puissances sur les intentions du Roi, sur les vœux de la nation Française. Ils ont arrêté, *en partie*, la marche des armées combinées, et après avoir avili l'autorité royale, le 20 juin 1792, ils l'ont fait attaquer dans son propre palais, le 10 août. Ils ont fait massacrer les *Suisses*, ces étrangers plus fidèles à Louis XVI que ses propres sujets. Louis XVI a été traîné dans les prisons, les *constitutionnels* alors ont pris la fuite.

Les *jacobins* ont été fidèles aux principes des *constitutionnels*, ils ont conduit Louis XVI à l'échafaud, ils ont inondé de sang

la France entière ; ils ont répandu sur l'Europe plus de maux, plus de forfaits que tous les siècles réunis n'en avaient produits jusqu'à ce jour.

Il ne faut point cesser de le dire, (le salut de l'Europe dépend de la conviction de cette vérité) ce ne sont point les *jacobins* qui ont assassiné le monarque et détruit la monarchie ; ce ne sont point les *jacobins* qui ébranlent l'Europe et soulèvent tous les peuples, ce sont les *droits de l'homme* et les *constitutionnels* : et si un seul de leurs principes reste impuni, il suffira pour bouleverser le Globe.

Les *constitutionnels*, les *modérés* veulent profiter de la destruction des *jacobins* et se partager leurs dépouilles. C'est toujours le même systême, ce sont toujours les mêmes hommes. Ils condamnent aujourd'hui le crime parce qu'ils en sont les victimes ; ils parlent de la monarchie, parce qu'ils veulent choisir dans les loix qu'ils ont détruites les loix que leur intérêt et leur ambition leur disent de rétablir ; ils cherchent à se prévaloir des usurpations qu'ils ont commises, parce qu'ils espèrent *acquérir* le droit d'en commettre de nouvelles. Les

constitutionnels ont l'insatiabilité du crime.

Croira-t-on que les hommes qui, en 1789, consacraient *les droits de l'insurrection*, soient aujourd'hui les protecteurs de l'ordre? Appellera-t-on ces hommes les amis des loix, parce qu'ils blâment aujourd'hui les jacobins? Dira-t-on que ces hommes sont vertueux, parce qu'ils osent parler de leurs vertus? Quelle effroyable corruption, grand Dieu, que celle qui pourrait forcer d'appeller vertueux, tous les hommes qui n'ont pas pu être aussi criminels que *Marat*, que *Roberspierre*?

Ce député qui, le 17 juillet 1789, osait dire à un peuple révolté, *le voilà ce Roi*, etc. qui osait proférer ces paroles avec une éloquence, avec une sensibilité si malheureuses qu'elles eurent, alors, tous les accens de la perfidie; ce député qui, dans une seule nuit a déshonoré les deux sexes, et assassiné son Roi; cette famille de scélérats qui ont trahi tous les bienfaits de leur souverain, pour servir tous les projets d'un prince assassin, cette famille dont l'ingratitude fût si lâche et la bassesse si constante; ce député qui, dès son enfance, fût parvenu à déshonorer le nom le plus beau de la

monarchie, si la profonde ineptie de cet écolier ne devait pas excuser sa trahison; cet homme qui, après avoir usurpé son nom, a été comblé de toute la faveur de son Roi, qui a trahi à la fois la confiance, l'honneur, tous les sermens, tous les devoirs, qui a trahi même la *république*, en abandonnant son armée lorsqu'il fut sûr de pouvoir enlever son trésor; tous ces hommes enfin que nomme depuis si longtems le mépris public, et dont je ne suis pas condamné à dresser ici la liste, si longue, tous ces *constitutionnels* peuvent-ils inspirer quelque confiance? Ah! séparons des amis des peuples et des rois, tous ces hommes qui n'ont travaillé qu'à dépouiller les peuples de leurs propriétés les plus légitimes, qu'à dépouiller les Rois de leurs prérogatives les plus sacrées! ces hommes n'ont pas même connu le repentir!

Je ne cherche point à calomnier les *constitutionnels*, je cherche à détromper les puissances, à éclairer la nation Française; je cherche à prévenir les maux que les *constitutionnels* lui feraient éprouver de nouveau, s'ils exerçaient quelque pouvoir. C'est le bien de ma patrie que je desire,

c'est pour le bien de ma patrie que j'ai travaillé constamment depuis six années (*). Il est tellement le besoin de mon cœur

---

(*) J'ai répondu, dans mon dernier ouvrage, à toutes les colomnies dirigées contre ma personne *depuis le moment où j'ai mis la plume à la main.* Quelque soit le mépris qu'elles m'inspirent et qu'elles méritent, je saisis l'occasion de répéter ici, ce que je dis depuis huit mois, ce que j'ai eu l'honneur d'écrire à M. le duc de Portland et à M. Pitt; *s'il se trouve un seul individu qui ait à me reprocher une faute envers ma patrie, un tort envers mon* ROI *depuis six années, que cet individu se nomme!*

Je n'ai point voulu transiger avec l'honneur, je n'ai point voulu consentir à la honte, aux malheurs de ma patrie. Voilà, je le dis hautement, la cause des persécutions que j'ai éprouvées. J'ai eu pour calomniateurs tous les ennemis de la monarchie Française. Ils ont sans doute surpris la religion du ministère Anglais, puisque ce ministère ne veut pas me faire connaître les torts dont il a *fallu* m'accuser auprès de lui, pour faire *paraître* des ordres de quitter l'Angleterre *qui n'ont point été donnés.* Dans l'état actuel où se trouve la France, il doit être facile de connaître la conduite qu'un individu a tenue pendant la révolution. Je ne demande donc qu'une seule grace, celle d'être accusé, de connaître un seul accusateur: Qu'il parle!

que je deviendrais le partisan, le défenseur le plus zèlé des *constitutionnels*, si les *constitutionnels* voulaient le bonheur de la nation Française, s'ils voulaient lui rendre la monarchie.

Dans un moment, il faudra opter cependant entre la monarchie et la constitution de 1791; car la république n'existe point, elle ne peut exister, et la Convention est sur le point de se dissoudre. Le sort de l'Europe dépend du gouvernement que l'on va donner à la France. Il n'y a plus de repos en Europe si *les droits de l'homme* sont reconnus, si l'on donne aux assassins ou aux rebelles un prix quelconque de leurs crimes, si l'on récompense, enfin, ce qu'il faut punir.

Les puissances ne permettront pas que l'on donne à la France la *constitution* de 1791. Elle n'a jamais eu en sa faveur ni la sanction du Roi, ni *le vœu genéral* de la nation Française. Il est impossible de ne pas être convaincu de cette vérité en lisant le testament de LOUIS XVI, cette production sublime qu'il faut mouiller de larmes à chaque mot, ce chef-dœuvre de dignité, de bonté, d'éloquence et de

résignation : il est impossible de ne pas être convaincu de cette vérité en lisant les mandats qui furent donnés par toutes les *sénéchaussées* à leurs députés aux *Etats-Généraux*. Toutes les *adhésions* obtenues par les trois Assemblées Nationales sont également fausses. Les *constitutionnels* et les *jacobins* se sont servis des mêmes moyens pour surprendre le *vœu* du peuple, ils ont fait parler les mêmes *clubs* pour l'exprimer, ils ont commis les mêmes crimes pour le faire reconnaître.

L'assemblée *constituante* a bien montré à l'Europe entière *les adresses et les félicitations* du peuple Français sur les massacres du 5 et 6 Octobre ! *la Convention Nationale* a bien montré les mêmes adresses et les mêmes félicitations sur l'attentat commis le 21 Janvier ! croit-on qu'elles aient exprimé le vœu de la nation Française ! oserait-on insulter aussi gravement une nation grande, noble, généreuse, qui gémit depuis si longtems dans les fers ! cette nation n'a pas commis les crimes qui ont souillé le sol de la France, cette nation n'a jamais exprimé son *véritable* vœu dans les adresses qui ont paru depuis six an-

nées. Ces adresses ont toutes été fabriquées dans les comités, elles sont l'ouvrage des *constitutionnels* et des *jacobins*, elles n'ont fait connaître que le vœu de quelques assassins et de quelques brigands.

La seule occasion où la *volonté nationale* se soit *réellement* manifestée, est dans les assemblées des *sénéchaussées* pour la nomination aux *Etats-Généraux*. La seule occasion où cette volonté ait été *librement* exprimée, est dans les cahiers donnés par toutes les provinces à leurs députés aux *Etats-Généraux*. Tout changement dans la constitution de la monarchie Française leur était interdit. Tous les cahiers demandaient la réforme des abus, mais tous les cahiers malgré les suscitations *étrangères* et les intrigues de l'intérieur, demandaient la conservation de la monarchie. Ce n'est que par la violation de tous les sermens que les *constitutionnels* ont *établi* le vœu général en faveur de la *constitution* qu'ils ont créée. Et l'on pourrait aujourd'hui, proposer cette *constitution* ou la *république* à la nation Française! il faudrait

donc supposer la nation Française insensible au malheur comme au mépris!

Non, les puissances de l'Europe ne permettront pas que l'on donne à la France la *constitution* de 1791 ! les puissances reconnaîtront, enfin, la monarchie ! si les puissances différaient plus long-tems d'exercer ce grand acte de politique et de justice, elles avoueraient tous les projets que la calomnie leur suppose ; elles avoueraient qu'elles veulent perpétuer en France les troubles, les dissentions et les guerres civiles ; elles avoueraient qu'elles n'armèrent leurs soldats que pour diviser la nation Française, que pour démembrer son territoire. Les puissances étrangères auraient alors tous les Français pour ennemis.

Il faut, aujourd'hui, reconnaître l'héritier de LOUIS XVI, ou il faut avouer qu'on n'a voulu que se partager son héritage. S'il en était ainsi, l'ambition et la perfidie ne jouiraient pas long-tems de leurs conquêtes, tous les Français les redemanderaient avec le même courage. Il importe à la sûreté, au maintien de la coalition que l'Angleterre (ce gouvernement

qui fait tant de sacrifices en faveur de l'opinion) s'empare des possessions Françaises dans *les deux Indes ;* mais l'Angleterre connaît trop ses véritables intérêts pour ne pas rendre ces possessions à Louis XVII. Si l'Angleterre s'exposait à les garder plus long-tems, on l'accuserait d'avoir fomenté la révolution française, on l'accuserait de l'entretenir, aujourd'hui, pour en profiter, et l'Angleterre périrait. Quel que soit le parti qui triomphe en France, l'Angleterre ne conservera point les colonies qu'elle a enlevées *à la monarchie française.*

Plein de confiance dans la justice, dans la grandeur d'ame des souverains, je leur parle avec vérité, avec courage, avec respect. Je leur parle en véritable Français.

La gloire d'un souverain est toute entière dans la justice. La gloire d'un ministre est toute entière dans sa fidélité à son souverain, dans son amour pour les loix, dans son desir pour le bien. Ce n'est qu'en remplissant ces devoirs qu'un ministre peut mériter l'estime de ses contemporains, qu'un ministre peut éviter la postérité. Un ministre, un souverain sont seuls

en présence de la postérité : elle ne connaît point de tyrans, car elle ne connaît pas de flatteurs. Aucun homme ne parviendra jamais à asservir la postérité : un ministre, un souverain ont toujours à redouter l'immortalité.

La révolution française a surpris l'Europe dans un état de corruption, d'ignorance et d'effémination qu'on eût à peine osé soupçonner il y a vingt ans ; la révolution française a eu, dès la première journée, le secret des cabinets de l'Europe. « Les cabinets regrettent leur science, « ils ne veulent rien oublier, et ils n'ont « plus qu'un seul instant pour tout apprendre. » Après tant de fautes, après tant de malheurs, il faut enfin ouvrir les yeux ! Il ne faut plus opposer la lenteur à l'activité, l'apathie à l'enthousiasme, des intrigues ou des moyens ordinaires à des crimes, à des entreprises sans exemple jusqu'à ce jour ! il ne faut plus opposer des esprits usés ou des cœurs corrompus à des hommes dont la scélératesse et la témérité n'envisagent les obstacles que pour les surmonter !

« L'esprit vieillit comme le corps, et

« combattre la révolution française avec « les maximes ou les armes de l'ancienne « politique, c'est vouloir condamner la « vieillesse à l'activité ou forcer la jeu- « nesse à l'inertie. Ce n'est pas le minis- « tre, ce n'est point l'homme d'Etat qui « ont balancé les destinées de l'Europe « dans des tems prospères qu'il faut char- « ger du soin de la défendre; ils sont, « aujourd'hui, hors de toute ligne. Ce n'est « pas en alliant des idées ou des princi- « pes révolutionnaires aux formules ou « aux maximes de l'ancienne politique, « qu'on peut espérer de conserver l'Eu- « rope: les ministres et les rois périraient « avec elle. »

Je le dis hautement, il ne s'est point trouvé un seul homme pour combattre la révolution française; et la révolution française a développé plus de lumières, plus d'énergie en France, qu'elle n'a dévoilé de faiblesse et d'ignorance en Europe. Ce sont des avocats, ce sont des histrions qui ont mis à découvert des hommes *vieillis dans l'intérêt des cours et dans la science du gouvernement*. Tant il est vrai, qu'une révo- lution dépouille les hommes de tout ce

qui ne constitue pas leur véritable grandeur! une révolution ne laisse aux hommes que leur valeur-intrinsèque.

J'ai cherché à prouver, dans cet ouvrage, combien les souverains et les peuples sont intéressés à réunir tous leurs efforts pour combattre les principes et les armes de *la Convention Nationale.* J'ai dit ce que cette assemblée serait obligée de faire si l'on voulait favoriser l'opinion publique armée aujourd'hui contre sa puissance et ses crimes, *si l'on ne contrariait pas l'opinion publique*, si on ne la forçait pas à prendre une autre direction que celle qu'elle demande à suivre. Je redirai ce que j'ai dit au mois de décembre, que les puissances alliées n'ont qu'un moment pour enlever la nation Française à *la Convention Nationale*; qu'il ne sera plus tems de la combattre, si l'on garde un jour de plus le silence sur le sort réservé à la monarchie, et que *la Convention Nationale* sera alors la maîtresse de donner un gouvernement à ce Royaume.

Tout contribue aujourd'hui à livrer la *Convention* aux puissances. Cette assemblée ne peut pas exister quatre mois encore si

les puissances veullent réellement la combattre, si elles veulent enfin rompre le silence. Le rétablissement de l'ordre en France est devenu tellement facile, qu'il faudrait ne pas vouloir que la tranquillité fût rendue à ce royaume, s'il n'en jouit pas au mois de juin : car les puissances coalisées n'ont besoin, dans ce moment, que de faire connaître leurs intentions, de favoriser l'opinion publique, et d'en attendre les effets, pour ainsi dire, sans combattre.

Il ne reste plus aux puissances coalisées qu'une seule faute à faire, elles ont commis toutes les autres. Si les puissances ne cherchent point à seconder les Royalistes de l'intérieur de la France, si elles gardent le silence, elles seront forcées de recevoir la paix, cet été, de la Convention Nationale. Alors, *la révolution morale* sera consommée en Europe, alors l'Europe sera déchirée par toutes les dissentions, elle sera livrée à tous les malheurs dont un écrivain célèbre traçait, il y a six ans, le tableau. Cet homme, le seul ennemi redoutable que la révolution Française ait eu à craindre en Europe ; ce publiciste ;

le seul homme d'État que la révolution Française n'ait point séduit ou trompé, fit entendre sa voix avant même que l'assemblée des Etats-Généraux eût été changée en une assemblée de sujets rebelles, et sa voix fut étouffée par l'intrigue, l'ambition et le crime. Semblable à ces esprits prophétiques qui *enseignaient* l'avenir aux premiers hommes, M. Mallet du Pan a précédé la révolution Française, il a marché constamment devant elle pour en dévoiler les horreurs à tous les peuples; il a ouvert à tous les souverains le livre des destinées de l'Europe. M. Mallet du Pan a recueilli la haine des pervers, et le silence des ambitieux; il a recueilli l'indifférence de son siècle et le suffrage de la postérité.

Si *la Convention Nationale* parvenait à détacher de la coalition quelque allié puissant, si CATHÉRINE ne lançait pas la foudre autour d'elle, si les souverains tardaient plus long-tems à proclamer la mochie Française, le systême politique de l'Europe serait bouleversé. Les souverains seraient bientôt obligés de combattre les uns contre les autres, et l'Europe entière serait en proie à tous les fléaux de la guere.

Les puissances alliées peuvent encore

se

se préserver de tant de malheurs, elles peuvent encore faire tout ce qu'elles doivent faire : mais, elles n'ont pas un seul instant à perdre pour sortir de cet engourdissement dans lequel la trahison ou l'erreur les retiennent depuis si long-tems. Les puissances alliées doivent rendre à la maison de BOURBON tous ses droits ; la justice, la grandeur d'ame, la politique (cette science où les premières apparences sont si trompeuses) n'admettent pas de réserve. Le danger qui menace tous les gouvernemens doit les ramener tous enfin vers les seuls moyens qui peuvent les en garantir.

La Convention est au moment de se dissoudre ; il ne lui reste plus de crimes à commettre, elle n'a plus de puissance à exercer. Cette assemblée, je le redis encore, est forcée d'anéantir les jacobins ; et elle n'a à leur opposer que les *Brissotins*, ou les *Royalistes ;* elle est forcée de choisir entre la monarchie et le gouvernement fédératif. Si la Convention parvient à dissoudre la coalition, si les puissances accordent la paix à la Convention, cette assemblée sera maîtresse d'éviter la monarchie.

Cette assemblée professera hautement *l'athéisme*, car les députés de la Convention sont ennemis de toutes les religions et profanateurs de tous les temples. Cette assemblée établira pour base de son nouveau gouvernement *la représentation nationale et les droits de l'homme*, quel que soit le titre sous lequel elle cherche à déguiser *la déclaration des droits de l'homme.* L'Europe opprimera la maison de Bourbon, mais la Convention préparera la subversion de tous les Etats de l'Europe. L'Europe sera déchirée par des guerres sans cesse renaissantes, et tous les trônes s'écrouleront successivement à la voix de ces *novateurs*, qui n'attendent, pour les attaquer en face, que *la reconnaissance* de la révolution Française.

Tout est encore possible aujourd'hui, mais rien ne le sera plus au mois de mai, si l'on perd un seul jour de force et d'activité. Alors, ainsi que je le disais dans mon dernier ouvrage, alors la Convention Nationale *sera maîtresse de la France et de l'Europe.*

C'est la crainte, c'est la frayeur qui doivent engager aujourd'hui les souve-

rains de l'Europe à reconnaître l'héritier de LOUIS XVI, à proclamer la monarchie Française. Loin d'être tranquilles sur le présent, les souverains de l'Europe ne sauraient avoir assez de peur de l'avenir.

« Je connais les Romains disait à *Antiochus*, « *Annibal* cet illustre proscrit le plus grand « politique de son siècle. N'espérez d'eux ni « paix ni trève, *ils ne peuvent point en accor-* « *der.* Si vous leur abandonez l'*Europe*, « bientôt ils viendront vous disputer l'*Asie* « dans l'*Asie* même. Il faut vous résoudre « à les combattre, ou à leur abandonner « votre Royaume. » *Antiochus* écouta la voix de ses courtisans, il méprisa les conseils d'*Annibal* : *Antiochus* cessa de règner.

Où les souverains de l'Europe trouveront-ils des défenseurs, s'ils abandonnent eux-mêmes leur défense, si leurs propres intérêts ne les animent pas ? Quelle espérance pourront conserver la propriété et les loix, si on fait un négoce de l'honneur et des devoirs, si cet esprit d'intérêt et d'égoïsme qui infecte ce siècle, peut seul y faire entendre sa voix ? Quels moyens restera-t-il à tous les gouvernemens pour se préserver de la révolution française, si

les principes des jacobins pénètrent dans tous les cabinets, si tous les cabinets suivent les maximes des jacobins, si au lieu d'un zèle unanime, on ne voit par-tout, qu'une défiance et une ambition mutuelles ?

Souverains de l'Europe, contemplez les malheurs de LOUIS XVI, de ce monarque qui ne fut jamais plus grand que dans les instans où il parut montrer de la faiblesse : que tant de malheurs, que tant de sacrifices ne soient point perdus pour vous ! Ne laissez pas à la France et à l'Europe des semences de divisions et de guerres que des torrens de sang ne pourraient étouffer ! Proclamez la monarchie Française, anéantissez *la Convention Nationale* ! Souverains de l'Europe, si vous pouviez jamais consentir à recevoir votre couronne de *la Convention Nationale*, vous auriez déja abdiqué votre couronne !

Vous ne pouvez contracter d'alliance avec la Convention, car elle proclame *les droits de l'homme*, et ils ne reconnaissent pas de souverains ! Signez la paix avec la nation Française, ralliez tous les partis, que la *Convention* reste seule avec le crime ! ne menacez pas plus long-tems l'Etat par votre silence, car toutes les factions se

réuniraient pour vous combattre ! vous forceriez alors tous les Français à se rallier autour de la *Convention*, et ils consentiraient tous qu'elle sauvât la France, qu'elle conservât son territoire !

Souverains de l'Europe, *la Convention* va périr, le ciel l'abandonne dans ce moment à la vengeance des loix. Ne forcez donc pas *la Convention* à proscrire la Royauté ; ne laissez pas à cette assemblée la liberté d'appeller une assemblée nouvelle, ne lui donnez pas le pouvoir d'établir une constitution informe et dangereuse ! Si vous tardez encore à reconnaître l'héritier de Louis XVI, vous allez subir le joug de la *Convention Nationale* ! Louis XVII peut seul vous préserver des révoltes de vos sujets, des invasions des Français, des guerres qui vont naître entre tous les membres de la coalition, si la coalition se dissout. Louis XVII peut seul vous répondre de votre couronne. Secondez les vœux de la nation Française, ne l'empêchez pas de les exprimer, proclamez tous les droits de la monarchie, anéantissez *la Convention* ; vous le pouvez encore aujourd'hui.

Et toi, peuple Français, après quatorze

ſiècles de bonheur & de gloire, te voilà donc devenu l'eſclave de ces brigands, qui t'ont ravi juſqu'à cette *ſouveraineté* qu'ils te préſentèrent dès la première journée de leurs forfaits ! Tu n'as donc détruit la monarchie que pour établir le deſpotiſme ! Tu n'as donc laiſſé aſſaſſiner ton Roi que pour être enchaîné aux pieds de ſes meurtriers ! Vois du moins aujourd'hui, le précipice dans lequel vont t'enſevelir ces hommes qui oſent ſe dire *tes repréſentans* ; vois ce qu'ils méditent encore.

Les députés de la Convention Nationale ont briſé les autels où tes pères te conduiſaient dans les jours de calamités, & ils ont égorgé tes pères dans le fonds des cachots ; *les députés de la Convention Nationale* ont démoli ces temples où tu venais, entouré de ta famille, rendre graces à l'Etre Suprême, des bienfaits qu'il répandait ſur elle ; & ils ont maſſacré ta famille ſur les ruines de ſes propriétés. *Les députés de la Convention Nationale* t'ont forcé à commettre des crimes dont ils recueillent le fruit, dont ils te laiſſent les remords : tes enfans ſont arrachés de tes bras, & traînés aux frontières ou à l'échafaud ; tes frères ſont enlevés à leurs travaux, à leurs foyers.

Les travaux, les ſubſiſtances de ta famille

appartiennent *à la République ;* c'eſt-à-dire, *à la Convention Nationale.* Ta femme, ta mère, ta ſœur n'habitent plus avec toi cette chaumière, où la paix, & le contentement étaient autrefois le prix de leur innocence; on les rend aujourd'hui complices ou victimes des forfaits que *les députés de la Convention Nationale* commettent pour leur propre intérêt ; car, l'intérêt *de la République* eſt indifférent aux députés ; *la République* eſt un mot dont ils ſe ſervent pour t'aſſervir, pour règner ſur toi.

Peuple Français, la *république* & les *jacobins* ſont deux choſes inſéparables. *Tant que la république ſubſiſtera, les jacobins ne ſeront pas détruits.* Tant que tu auras une *aſſemblée nationale*, tu n'auras ni ſubſiſtance, ni paix, ni propriété, ni liberté.

Les députés de la Convention Nationale ſont dans l'abondance, & tu es plongé dans la miſère : ils paſſent leur vie dans le ſein des plaiſirs, & ils ſacrifient la tienne ſur les frontières; ils augmentent chaque jour leur fortune, & chaque jour ils te demandent une partie de ta fortune.

Le pain de tes enfans eſt mis aux pieds de ces femmes publiques que *les députés de la*

Convention Nationale appellent leurs épouſes ; c'eſt pour entretenir leurs débauches, que tu es condamné à des *requiſitions*, ſans ceſſe renaiſſantes ; c'eſt pour que des proſtituées étalent des diamans à un ſpectacle de Paris, que tes enfans vont répandre leur ſang hors du royaume ; c'eſt au milieu des cadavres & des ruines que ces hommes qui ſe diſent encore *tes repréſentans*, traînent un luxe, & exercent une tyrannie qui inſultent également ta pauvreté, ta liberté.

Peuple Français, *les députés de la Convention Nationale* ſe nourriront de la chair de tes enfans, lorſqu'ils leur auront arraché le dernier de leurs alimens.

Tu vois chaque jour *ces députés*, ils vendent la juſtice, ils diſpoſent de la propriété, ils trafiquent de la liberté ; chaque bienfait qu'ils accordent, c'eſt un crime qu'ils vont commettre ; chaque ſomme qu'ils paient, c'eſt un aſſaſſinat qu'ils vont exécuter.

Examine aujourd'hui *cette Convention* dont les membres ſe reprochent mutuellement leurs forfaits : qu'a-t-elle produit depuis trois années ? Un million de crimes. Que t'a-t-elle donné ? La famine & la guerre. Que fait-elle à chaque ſéance ? Elle cherche les moyens

de te tromper encore. Que veut-elle aujourd'hui ? Continuer à règner, à t'asservir. Quel est le véritable but vers lequel tendent tous les efforts de ces *députés aujourd'hui si modérés ?* D'éviter le châtiment réservé à leurs crimes, de conserver la fortune que ces crimes leur ont acquise. Qu'espèrent tous ces *députés ?* Qu'une *assemblée nouvelle* viendra bientôt les soustraire à la vengeance du peuple. De quoi s'occupent, enfin, *Tallien*, *Fréron*, *Bourdon-de l'Oise*, *André-Dumont*, &c. Tous ces députés engraissés également de la substance de la nation Française ? Ils s'occupent sans relâche des moyens de PRÉPARER LEUR FUITE, des moyens DE METTRE A COUVERT LE FRUIT DE LEURS BRIGANDAGES.

Peuple Français, les *députés de la Convention Nationale* te tromperont jusqu'au dernier moment : ils abuseront, jusqu'à leur dernière heure, de ta simplicité, de ta bonté, de ta générosité. Ils ne te laisseront, en partant, que la misère & l'anarchie.

Tu le vois, peuple Français, *la Convention Nationale* détruit à chaque instant ses propres loix : elle obéit à *Tallien*, à *Fréron*, comme elle avait obéi à *Marat*, à *Roberspierre*. Tous *ces députés* qui te parlent de

leur modération, de leur justice, ont pillé avec *Marat*, ont égorgé avec *Roberspierre*. La soif du sang, la soif de l'or dévorent également, *Bourdon* de l'*Oise*, *André Dumont*, *Chenier*, *Fréron*, *Tallien*, le *Gendre*, *Merlin*, l'abbé *Syeyes*, *Cambon*, &c. &c. &c. Tous *ces députés* s'élevent contre le crime, parce qu'ils redoutent ta vengeance. *Marat* lui-même, cet ancien *forçat* de Brest, te parlerait aussi bien qu'eux aujourd'hui de sa probité, de sa modération ! car, tous ces députés ont été & sont encore complices les uns des autres; tous ont également envahi ta propriété; aucun n'a reculé quand il a fallu plonger un poignard dans le cœur de tes enfans, quand il a fallu introduire le poison dans leurs veines.

Tous les *députés* que je viens de nommer, tu le sais toi-même, peuple Français, tous ces *députés* ont aidé *Roberspierre* de tous leurs crimes. Ces *députés* avaient fait avec *Roberspierre* une société de brigandages & d'attentats. Parmi ces *députes*, les uns furent chargés du massacre, les autres de l'incendie, tous se chargèrent du vol. Il n'est pas un seul crime que ces *députés* n'aient commis.

La Convention te dit sans-cesse, *le peuple est*

ſouverain, & elle te tient dans les fers : elle te dit, *la liberté & l'égalité appartiennent au peuple*, & tu ne peux diſpoſer ni de ta perſonne, ni de tes biens : elle te dit, *la Convention tient ſes pouvoirs du peuple*, & elle délibère, elle agit, elle exécute ſans ton conſentement, malgré ton vœu, contre ta volonté.

Le tirage de la milice ne ſe fait plus; mais la milice ne demandait qu'un homme dans ton village, & *la Convention* force tous les habitans de ce village à marcher! les *corvées* ont été ſupprimées, mais elles ne t'enlevaient que quelques jours de travail, dans certaines provinces encore, & la Convention te ſoumet à *des requiſitions continuelles*, & ton tems lui appartient tout entier! *Les gabelles* ont été abolies, mais tu n'as plus de pain! Tu ne paies pas *de droits ſeigneuriaux*, mais on exige de toi des impôts mille fois plus onéreux! Il y avait des abus dans *l'ancien régime*, mais ton Roi n'avait demandé qu'à les connaître, pour les corriger! On a aſſaſſiné ton Roi, mais tu as *ſept cents tyrans!* Tu étais tranquille, heureux, tu avais des ſubſiſtances quand tu avais un Monarque; mais tu es ſans ceſſe obligé de renoncer à tes travaux, de t'éloigner de ta famille; tu es en proie aux

horreurs de la famine, depuis que la *Convention* rend des décrets !

On te force, peuple Français, à acquérir ces biens que tu fais appartenir à d'autres maîtres ; on te préfente l'appât du gain, ou on t'infpire la crainte du fupplice. Et qu'eftce qu'une *propriété* acquife au pied de l'échafaud, de la main même du bourreau qui y égorge la victime ? Le brigand de la forêt qui enfonce le poignard dans le fein du voyageur n'a-t-il pas plus de droits à fa dépouille, que *le député de la Convention* n'en a à la fortune des Francais expatriés ? Le brigand ne conteste pas au voyageur le droit de défendre fa vie, il le combat au péril de la fienne ; le député t'envoie à la mort fur les frontières, & tranquillement affis auprès d'une fille publique, il boit dans une coupe d'or les larmes qu'il te force de répandre.

Mais encore, peuple Français, peux-tu poffféder fans trouble ces biens que la terreur ou la violence t'obligèrent d'acquérir ? Ne crains-tu pas fi la mort vient te furprendre pendant que tu recèles cette *propriété*, ne crains-tu pas de laiffer à tes enfans, pour tout héritage, des malheurs & des remords ? Les *émigrés* ont leurs enfans, ils ont leurs fuc-

ceſſeurs, leurs héritiers ; ils ont en leur faveur ; les loix, la juſtice, le tems qui les conſacre toujours ; enviſage la profondeur de l'abyme dans lequel tu plonges tes enfans, ta famille, ta poſtérité !

C'eſt en vain que *les députés de la Convention Nationale*, cherchent à te faire oublier un moment les malheurs qui te menacent de toutes parts ; c'eſt en vain que la trompette guerrière donne, chaque jour, le ſignal du combat ; c'eſt en vain, peuple Français, que tu recules chaque jour les frontières de *la République*, tu n'augmentes que l'étendue des déſerts ou le nombre des malheureux de la France. Tu prodigues ton ſang & tes tréſors inutilement ; tu n'aſſouviras jamais la cupidité, ni l'ambition *des députés de la Convention Nationale* : car ils peuvent être fatigués, mais ils ne feront jamais raſſaſiés de brigandages & de crimes. Plus tu remporteras de victoires, plus tu aideras *la Convention* à t'aſſervir.

La *Convention* eſt dans le palais des Rois de France ; là, tu vois les tyrans qui t'oppriment, mais tu ne peux les approcher. Des gardes te repouſſent, des ſatellites te défendent de pénétrer juſqu'à ceux qui te diſent,

nous ne ſommes que vos repréſentans : par-tout, tu es dans les fers, & par-tout on oſe te dire, *tu règnes !*

Examine, peuple Français, la lâcheté de *ces députés ;* vois avec quelle fureur & avec quelle conſtance, ils ſe proſtituent aux vices les plus infâmes ; & ces députés oſent te parler de leurs *vertus*, & ils oſent porter la main à ces drapeaux que ton courage enlève aux armées alliées !

Pleure ſur tes triomphes, ô nation Françaiſe ! pleure ſur tes victoires. Tes victoires éloignent l'inſtant de ta délivrance, tes triomphes agravent tes malheurs ; ce ſont des défaites, ce ſont des revers que tu dois deſirer ; eux ſeuls briſeront le joug ſous lequel *la Convention Nationale* te tient enchaîné depuis ſi long-tems.

Le moment approche où *les députés de la Convention Nationale* ne pourront plus te cacher le ſort qui les attend : ils te diront bientôt, ou tu l'apprendras malgré leur ſilence, que les puiſſances de l'Europe ne poſeront les armes qu'après avoir puni les auteurs de tous les maux, *les députés de la Convention Nationale.* Tu ne peux donc eſpérer, peuple Français, tu n'obtiendras jamais la paix tant

que les scélérats qui t'oppriment reposeront tranquilles au milieu de tes murs.

S'il était même possible que les puissances de l'Europe accordassent la paix à *la Convention Nationale*, crois-tu que tu pourrais jouir de cette paix ? Peuple Français, cesse de l'espérer. Tant qu'il y aura en France une *Convention*, *une Assemblée Nationales*, tu seras forcé de combattre ; car elles ne peuvent exister que par le brigandage & par le crime, en couvrant de cadavres ou l'intérieur ou les frontières de la France ; lorsque des assassins règnent, il ne peut y avoir de tranquillité nulle part.

Tu l'éprouve depuis six années. Depuis le premier decret de *l'Assemblée Constituante*, as-tu joui d'un seul jour de repos ? N'as-tu pas vécu tous les instans entre le poignard & la famine ? Elle étend aujourd'hui ses ravages dans toutes les provinces : on te couvre de lauriers & tu meurs de faim ! Tu es forcé de t'exiler pour trouver des subsistances ! Tu gagnes des batailles, & ta femme, tes enfans expirent de misère ! A leur dernière heure, tes enfans t'appellent sur les rives de la Seine, & dans ce même moment, tu rends le dernier soupir à l'embouchure du Rhin.

Si tu échappes à la victoire, tu trouves ta propriété ravagée, ta maiſon changée en ruines. Le champ que tu arroſas de tes ſueurs, ne l'eſt plus que de tes larmes. Tu vois dans ton ſein, au milieu de tes campagnes, à la tête de tes Municipalités ces mêmes hommes que tu aurais rougi, il y a ſix années, de recevoir dans ta maiſon; & ces hommes diſpoſent encore de ta propriété, de ta liberté, ils te vendent *à la Convention Nationale*, à la capitale!

Vois cette capitale, Paris; vois cette ville qui n'a cherché qu'à rendre la France entière complice de ſes forfaits. La terreur, la famine, les diſſentions la déſolent, la guerre civile eſt au moment d'y entrer, la peſte la menace! Ses rues ſont déſertes, ſon commerce eſt éteint, ſes temples ſont détruits, ſes palais ſont abandonnés! Cette ville a laiſſé aſſaſſiner ton ROI; elle tient depuis deux ans ton ROI priſonnier; elle ſe porte en foule aux ſpectacles, & les environs du *temple* ſont déſerts! Elle mépriſe, elle abhorre *les députés de la Convention Nationale*, & elle les ſouffre dans ſon ſein, elle les protège!

Peuple Français, c'eſt pour entretenir l'abondance dans Paris, qu'on épuiſe tes campagnes; c'eſt pour payer ſes crimes qu'on te

dépouille

dépouille de tes propriétés ; c'eſt pour protéger *la Convention Nationale* à Paris, c'eſt pour fournir au luxe *des députés*, qu'on laiſſe tes foyers ſans défenſe, & tes enfans ſans nourriture.

Que Paris te rende donc, enfin, ton ROI ! car lui ſeul, peuple Français, peut te préſerver des fléaux de la guerre & des horreurs de la famine.

Peuple Français, voilà ta *ſouveraineté*, voilà les crimes de *la Convention Nationale !* Tel eſt l'état dans lequel tu es au-dedans du Royaume ! J'ai habité avec toi juſqu'au dernier moment, je te parle le langage de la vérité : écoute moi encore quelques inſtans, je vais te parler de tes amis.

Vois le Régent du Royaume, vois ces Princes oncles de ton ROI, vois cette famille du Grand Condé, dont *la Convention* elle-même n'a pas oſé calomnier les vertus, l'héroïſme ! Ces Princes offrent tes malheurs & tes remords aux puiſſances dont les armées t'environnent de toutes parts ; ces Princes ont oublié tes erreurs & ta longue injuſtice, & leurs ſix années d'infortunes & d'outrages. Ce ſont tes maux qu'ils ne pourront jamais oublier ; c'eſt ton égarement qui les afflige ; c'eſt contre tes

tyrans, tes aſſaſſins, c'eſt contre *les députés de la Convention Nationale*, que tes Princes ſollicitent par-tout la juſtice & les loix.

Vois ces Français malheureux, mais fideles à leur Roi, à leur patrie, à l'honneur! car, c'eſt pour ſervir leur patrie, peuple Français, c'eſt pour te défendre contre la tyrannie, qu'ils ſe ſont éloignés de toi. Sais-tu tout ce qu'ils ont éprouvé de malheurs, tout ce qu'ils ont dévoré de chagrins? Exilés, proſcrits, répandus ſur toute la ſurface du monde ſans y trouver ni patrie, ni famille, ni amis: eh bien! les émigrés pleurent ſur ton ſort, ils ont oublié le leur. Crois-tu qu'ils veuillent démembrer la France, qu'ils veuillent y porter la guerre civile? Ils ont au milieu de toi leurs propriétés. Ils ont au milieu de toi leurs pères, leurs femmes, leurs enfans, leurs amis, tous les ôtages qui ſont chers au cœur de l'homme. Ils ne demandent, ils ne cherchent qu'à te protéger, à te rendre la propriété, la liberté, le repos, le bonheur, tous les biens dont tu as conſenti qu'ils fuſſent dépouillés par tes tyrans, par *les députés de la Convention Nationale*. Les émigrés te ſervent, ils t'aiment, & on veut te forcer de les aſſaſſiner; mais on a beau te dire

de les calomnier, chaque jour peuple Français les juſtifie & les honore ; car, ils ne conſentiront jamais ni à ta honte ni à ton malheur. Oui, les émigrés aimeraient mieux acheter de leur ſang le ſalut de leur patrie, que de la voir engloutie avec eux dans le même précipice, que de la voir démembrée par les puiſſances étrangères ou en proie aux diſſentions civiles.

C'eſt dans le fond du cœur de tous les vrais citoyens, de tous les amis de la patrie, que les crimes de *la Convention Nationale*, & les malheurs de la France écrivent, chaque jour, la juſtification des Français émigrés.

Regarde ces héros dont on ne peut te cacher les exploits ; car, c'eſt dans ton ſein, c'eſt au milieu de tes frères que les guerriers de *la Vendée* ſont venus combattre pour la Royauté, pour l'honneur ! Crois-tu que *la Convention* puiſſe les vaincre, elle n'a pu les détruire ! Ils ont triomphé de ſa barbarie, ils ont dompté les ſaiſons, ils ont ſubjugué la nature. Leurs drapeaux triomphans ont flotté dans tes villes ; demain, peut-être, ils y reparaîtront. Que tardes-tu à te rallier à eux ? Ils portent le panache blanc ; ils ne veulent pas conquérir leur patrie, ils vien-

nent la délivrer ; ainſi que les émigrés, ils combattroient contre les puiſſances coaliſées, ſi elles voulaient démembrer ton territoire ; mais les puiſſances coaliſées n'ont jamais eu cette intention, elles ne l'auront jamais, elles ne veulent que te ſecourir. . . . . Quel eſt le but de tant de dangers, le prix de tant de combats auxquels s'expoſent les guerriers de la Vendée ? De punir des ſcélérats encore plus coupables envers toi qu'envers eux. Que te demandent-ils, peuple Français ? Ton bonheur. Crois-tu qu'un amniſtie puiſſe les ſéduire, qu'une paix puiſſe les déſarmer ? *La Convention* te le dira, mais elle te trompera encore. Tu le ſais, l'honneur ne traite qu'avec l'honneur : entre lui & le crime, le combat eſt éternel ; c'eſt la nature, c'eſt la juſtice, c'eſt Dieu même qui l'ordonnent ainſi.

Regarde ces miniſtres d'un Dieu de paix & de clémence ! Ils élèvent tous les jours vers lui leurs vœux & leurs ſupplications. Ils béniſſent les armes qui combattent *la Convention Nationale*, mais ils déplorent les ſuccès qu'obtiennent les puiſſances coaliſées autant que les revers qu'elles éprouvent ; car par-tout, peuple Français, c'eſt ton ſang que l'on répand. Ces prêtres ne ſont pas tes ennemis, ils ſont

tes ſoutiens, tes amis, tes pères. Ils ont vu ton enfance, ils ont guidé tes premiers ans ils t'inſpirèrent des vertus, ils t'en donnèrent l'exemple. Ils condamnent avec toi ces abus auxquels la nature humaine fut ſoumiſe, ils en demandèrent eux-mêmes la réforme. Tous les ſacrifices que ton bonheur a deſiré, leur bonheur les a faits. Il eſt un ſacrifice, un ſeul qui les eût rendu criminels, & dont toi-même, peuple Français, tu euſſes repouſſé l'hommage; c'eſt celui de leur conſcience. La conſcience eſt une propriété dont nul homme ne peut ſe dépouiller, que nul homme ne peut envahir. C'eſt donc la piété, la vertu qui causèrent leurs malheurs; toi-même tu l'as jugé ainſi. N'as-tu pas rejetté depuis long-tems de ton ſein, ces hommes qui vendirent leurs autels à *l'Aſſemblée Conſtituante*, & leurs conſciences à *la Convention Nationale*? Tu punis les prêtres *aſſermentés*, tu juſtifies donc les prêtres qu'on te dit *réfractaires!* Les premiers t'ont donné le ſpectacle de tous les vices, les ſeconds t'offrent l'exemple de toutes les vertus; les uns ont trahi Dieu pour t'aſſaſſiner; les autres implorent Dieu afin qu'il te pardonne, afin qu'il te rende heureux.

Peuple Français, prononce maintenant;

je t'ai montré d'un côté tes assassins, de l'autre tes amis. Tu vois d'un côté, les *députés de la Convention Nationale*; de l'autre, ton Roi, tes princes, tes prêtres, tes nobles. Tu vois d'un côté la guerre & la famine, de l'autre l'abondance & la paix.

Mais déja ta voix se fait entendre, & la *Convention Nationale* tremble dans son palais. Achève, ô nation Française, d'annoncer ta volonté, & le crime est anéanti! sois toujours la première nation du monde, que ton repentir soit aussi grand que ton courage!

Peuple Français, arme toi de la pique que *les députés de la Convention Nationale* firent forger pour égorger tes enfans, & pour envahir tes propriétés. Cours à ce palais qui fut si long-tems une prison, ouvre les portes de ce *temple* qui renferme l'héritier de SOIXANTE-SIX ROIS! proclame LOUIS XVII ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE; LOUIS XVII sera l'ami, le protecteur de ta liberté, de ta propriété! Son père fut assassiné, mais s'il n'avait pas voulu ton bonheur, il vivrait encore; c'est parce qu'il t'aimait plus que lui-même, que *les députés de la Convention Nationale* l'ont conduit à l'échafaud. Non, tu ne fus pas complice de cet horrible atten-

tat, peuple Français, il ne pouvait que causer ta misère & assurer ton esclavage.

„ Appaise la postérité, ô nation Française !
„ élève des autels à LOUIS XVI, à ce ROI qui
„ implore aujourd'hui dans le sein de la divi-
„ nité, le pardon pour ses assassins, & le bon-
„ heur pour son peuple. Tu as besoin de ver-
„ ser des larmes éternelles sur le sort qu'éprou-
„ vèrent les vertus de ce ROI."

Que tardes-tu de remettre à son fils, à ce ROI-ORPHELIN, l'héritage que des brigands lui disputent encore ? Rends-lui ton amour, prête-lui le serment de ta fidélité. Hâte-toi, chaque instant de captivité de ton ROI, est un jour de bonheur que tu perds. Reconnais le descendant d'HENRI IV, de ce Monarque que *les députés de la Convention Nationale* n'ont pas pu calomnier ; car, tes pères étaient là pour te parler des vertus de ce ROI, de l'amour qu'il portoit à son peuple.

Peuple Français, tu as vaincu l'Europe, triomphe de *la Convention !* La *Convention* t'a tout enlevé ; mais dès qu'elle cessera d'exister, tous les Souverains de l'Europe te rendront leurs bienfaits ; tous les peuples partageront avec toi leurs subsistances. L'a-

bondance renaîtra au milieu de tes villes, dans le fein de tes campagnes : la paix & le bonheur reparaîtront dans tes foyers ; tu y retrouveras tes enfans, ta famille ; & chaque jour tu béniras avec elle, tu aimeras davantage ce gouvernement qui fit fi long-tems ta gloire & ta profpérité.

O France ! ô ma patrie ! écoute la voix d'un de tes plus zélés défenfeurs, écoute la voix d'un de tes enfans qui n'a jamais ceffé de t'aimer plus que lui-même ! Si tu tardes plus long-tems à te rendre à la raifon, à la fageffe, tu vas être livrée à des maux plus affreux peut-être que ceux que tu as déja éprouvés ; car la révolution eft à peine commencée, fi tu permets à l'efprit de parti de fouffler plus long-tems dans ton fein.

Que tous les partis fe rallient enfin, que toutes les divifions ceffent, que tous les enfans de cette immenfe famille fe réuniffent ! que tous les Français s'accordent pour fauver la France des guerres qui la menacent, des troubles que les ennemis du dedans & les ennemis du dehors cherchent à y fufciter aujourd'hui ! que tous les Français s'uniffent pour reconnaître, pour proclamer leur Roi !

Je te parle, ô nation Françaife, le langage

de

de la vérité, je te parle en ami de la patrie ; *en véritable royaliste.* Je mérite quelque confiance, car je fus persécuté : j'ai donné les moyens de dissoudre la *Convention Nationale* ; j'ai donné les moyens de secourir ma patrie, mais je n'ai pas voulu donner ceux de l'opprimer. J'ai cherché à détromper les puissances coalisées ; je les combattrais, si elles voulaient déchirer ton sein, si elles cherchaient à perpétuer les troubles dans tes provinces, si elles travaillaient à éternifer les factions dans tes villes.

Il est hors de la France des *jacobins* plus dangereux encore que ceux que l'opinion publique proscrit aujourd'hui en France, je m'honore d'avoir mérité leurs persécutions ; car mes conseils tendaient tous au bien de ma patrie, au rétablissement de la monarchie : la haine des méchans fait la gloire des gens de bien. Ces persécutions n'ont point abattu mon courage, elles ont ajouté à mon amour pour mon ROI, pour ma patrie. J'ai toujours été *français*, à Londres comme à Paris, je ne cesserai de l'être qu'à mon dernier soupir.

La fonction la plus noble qu'un sujet puisse remplir, est celle d'avertir les Souverains des

pièges que la perfidie leur tend, aujourd'hui, de toutes parts. J'ai rempli cette fonction sans crainte, avec ce respect dont mon cœur est pénétré pour les Souverains, ces augustes dépositaires du bonheur des nations. Qu'ils rendent, enfin, le bonheur à la nation Française, qu'ils lui montrent son Roi, & ils auront mérité le respect, la reconnaissance de la postérité.

Si malheureusement la *Convention Nationale* parvenait à obtenir la paix, s'il était possible d'imaginer que les puissances alliées dégradassent la dignité de leur caractère au point de recevoir cette paix de la main des meurtriers de LOUIS XVI, alors, grand Dieu, tu achèverais ton ouvrage ! seul, tu serais le soutien de la justice, de la vertu ; tu couronnerais tous les prodiges qui étonnent le monde depuis six années, par un prodige plus éclatant encore ! Tu forcerais cette Convention, toute méprisable, toute avilie qu'elle est, à proclamer elle-même la Monarchie, à reconnaître son légitime souverain lorsque tous les Souverains se réuniraient pour le méconnaître, pour l'opprimer ! C'est ainsi, grand Dieu, que les mêmes hommes dont tu t'es servi dans ta justice pour frapper un

grand empire, feraient encore réfervés dans la profondeur de tes deffeins à ramener cet empire fous le joug de la religion & des loix: & les mêmes brigands, les mêmes affaffins qui auraient inutilement donné une leçon fi terrible à tous les Souverains, les accableraient encore, en méprifant jufques à leur protection, en dédaignant jufques à leur alliance, les accableraient enfin de la plus grande, de la plus durable des humiliations.

FIN.

Fautes essentielles à corriger.

Page 5 ligne 4. publicite, *lisez* publiciste
. . 10. . . 6. grands rebelles, à la réserve, *lisez* grands rebelles. A la réserve
. . 16. . . 3. de Paris, qu'elle, *lisez* de Paris. Quelle
. . 17. . . 1. allait devenir une foule, *lisez* allait le devenir. Une foule
. . *id.* . . 20. insultait les cadavres; fatigué de les dévorer, le peuple, *lisez* insultait les cadavres, fatigué de les dévorer. Le peuple
. . 25 . . 20. lui procure. la clémence, *lisez* lui procure. La clémence
. . 28. . . 15. à ne pas être victimes: *lisez* à ne pas en être victimes:
. . 29 . . 1. sans crainte; la Convention Nationale le désarma, *lisez* sans crainte, la Convention Nationale se désarma
. . *id.* . . 21. la justice, en déclarant, *lisez* la justice. En déclarant
. . 39 . . 1. les conquêtes, *lisez* car les conquêtes
. . 40. . . 24. qu'aucun, *lisez* qu'aucuns
. . *id.* . . 26. n'est, *lisez* ne sont
. . 53. . . 20. disait-il, *lisez* disait-il.
. . 57. . . 15. et les, *lisez* et ces
. . 59. . . 15. on célébrât, *lisez* on célébra
. . 61. . . 24. l'admiration; *lisez* l'admiration.
. . 63. . . 15. l'habitude, l'indépendance, *lisez* l'habitude de l'indépendance
. . 64. . . 7. plus que ses *députés*, *lisez* plus même ses *députés*,
. . 68. . . 17. (et le, *lisez* (et ce
. . 69. . . 10. car les, *lisez* car ces
. . 78. . . 1. les cœurs, *lisez* le cœur
. . *id.* . . 13. est un, *lisez* sont un
. . 80. . . 19. pour y abolir ces chaînes, *lisez* pour y abolir ces loix secrettes que personne n'évite, pour y briser ces chaînes
. . 83. . . 26. la détruire. *lisez* les détruire.
. . 89. . . 24. la nouveauté, *lisez* la nouveauté.
. . 96. . . 10. que l'antiquité même, *lisez* que l'antiquité elle-même
. . 100. . . 19. forcé, *lisez* forcée
. . 106. . . 4. sacré de tous les liens, *lisez* sacré et le plus fort de tous ces liens.
. . 108. . . 5. nécessaire à la, *lisez* nécessaire à sa
. . 132. . . 16. la *royauté*, lisez *la loyauté*
. . 143. . . 12. loteries, *lisez* les loteries,
. . 159. . . 6. ne désespéra, *lisez* ne désespérera
. . 180. . . 20. écrits, *lisez* ses écrits
. . 184. . . 16. et elles ne leur présentent, *lisez* et elles ne présentent aux peuples
. . 214. . . 15. j'ai parlé plus haut, *lis.* j'ai parlé des intérêts
. . 235. . . 13. *à la monarchie Française.* lisez *à la révolution Française.*
. . 238. . . 1. leur véritable, *lisez* la véritable
. . 244. . . 3. les maximes, *lisez* les principes.

